



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 17 décembre 2020

Procès-verbal

Ordre du jour

Première partie : Séance publique conjointe – Conseil de l'Action Sociale et Conseil communal

1. Validation du rapport sur les synergies et économies d'échelle.....**p.4**

Deuxième partie : Séance publique du Conseil communal

- 1bis. Approbation du rapport sur les synergies et les économies d'échelle.....**p.12**
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.12**
3. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.12**
4. CPAS : Approbation des modifications budgétaires n°2 au service ordinaire pour l'exercice 2020 et modifications budgétaires n°1 au service extraordinaire pour l'exercice 2020**p.20**
5. CPAS : Approbation du budget de l'exercice 2021.....**p.20**
6. Bail d'entretien 2020 des cours d'eau de deuxième catégorie – Chapitre 3 : Semois-Chiers- Approbation des travaux et des conditions du marché conjoint.....**p.23**
7. Approbation de la démarche Zéro Déchet pour 2021 – Délégation à l'Intercommunale IDELUX pour la réalisation d'actions communales.....**p.24**
8. Marché de Services – Missions de géomètre-expert – Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation**p.27**
9. Opération de rénovation urbaine de l'Hypercentre. Approbation de l'arrêté de subvention et approbation de la convention pour l'acquisition du Blokker.....**p.27**

10. Vente de bois de chauffage dans le cantonnement d'Aywaille : Ratification d'une délibération du Collège communal du 30 novembre 2020.....**p.30**
11. Modification de la voirie communale dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme groupé introduite par LUXIS-W dans le quartier du Wäschbour.....**p.30**
12. Approbation du budget de l'exercice 2021.....**p.38**
13. Dotation communale 2021 à la Zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange.....**p.61**
14. Dotation communale 2021 à la Zone de secours Luxembourg.....**p.62**
15. Appel à projet Creashop – Octroi et liquidation de deux primes. Commerçants « La Focacceria » et « Crepote ».....**p.62**
16. Remboursement de précomptes immobiliers à l'asbl Amanocclair pour l'année 2020.....**p.62**
17. Remboursement de précomptes immobiliers à l'asbl Association des œuvres paroissiales doyenné Arlon pour l'année 2020.....**p.63**
18. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Musée d'Autelbas pour l'année 2020.....**p.63**
19. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Royal Excelsior Football Club Fouches pour l'année 2020.....**p.63**
20. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Jeunesse Autelbas pour l'année 2020**p.64**
21. Octroi d'une subvention à l'asbl Cercle Européen Pierre Werner pour l'impression d'une brochure relative aux trois réunions avec les communes.....**p.64**
22. Octroi d'une subvention à la Maison des Jeunes pour des aménagements à l'ancien Hôtel du Nord.....**p.64**

Urgences

- Approbation des allègements fiscaux de certaines taxes/redevances pour soutenir financièrement le secteur commercial à la suite de la crise du Covid19 – Exercice 2021 **p.35**

Troisième partie : Séance huis-clos du Conseil communal

23. Approbation de l'extension d'attributions pour trois professeurs...**p.66**
24. Nomination à titre définitif d'un professeur de violon.....**p.66**
25. Demande de ratification de quatre demandes de détachement pour quatre professeurs.....**p.66**
26. Ratification des demandes de congé de chargées de cours pour l'année scolaire 2020-2021....**p.67**
27. Ratification de la demande de démission d'une chargée de cours définitive.....**p.67**

- 28. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un chargé de cours du niveau secondaire pour l'année scolaire 2020-2021.....**p.67**
- 29. Ratification de la désignation d'un instituteur et d'institutrices primaires temporaires pour l'année 2020-2021.....**p.68**
- 30. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire dans le cadre du DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) pour l'année 2020-2021.....**p.70**
- 31. Admission à la retraite prématurée définitive pour inaptitude physique d'une auxiliaire professionnelle.....**p.70**
- 32. Mise en disponibilité pour inaptitude physique d'une éducatrice graduée définitive.....**p.70**
- 33. Prolongation de la désignation d'un responsable du service environnement faisant fonction**p.70**
- 34. Prolongation de la désignation d'un chef de service administratif faisant fonction au Département Technique.....**p.70**
- 35. Allocation pour fonction supérieure d'une éducatrice au service ESPAS et à l'abri de nuit.....**p.71**
- 36. Désignation d'un chef de service faisant fonction au service informatique.....**p.71**
- 37. Désignation d'une coordinatrice de l'Accueil extrascolaire et de l'ATL faisant fonction.....**p.71**
- 38. Octroi de chèques sport pour l'année 2020.....**p.71**
- 39. Remplacement d'un membre démissionnaire aux assemblées générales de l'asbl Complexe Sportif de la Spetz.....**p.71**
- 40. Autorisation d'ester en justice : désignation d'un avocat en vue d'introduire un recours en suspension et en annulation devant le Conseil d'Etat dans le dossier S.A. CLEA.....**p.72**
- 41. Autorisation d'ester en justice : désignation d'un avocat en vue d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat dans le dossier BOUZENDORFF.....**p.72**
- 42. Autorisation d'ester en justice : désignation d'un avocat en vue d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat dans le dossier THINES.....**p.72**

PREMIERE PARTIE :
Séance publique conjointe – Conseil de l'Action Sociale et Conseil communal

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique
à 19 heures et 10 minutes.

+ + +

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Mme C. LECOMTE, M K.MITRI, M L.TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH Echevins;
M. A. EVEN, Mme A-C.GOFFINET, M. J-M.TRIFFAUX, Mme I. CHAMPLUVIER, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M. KERGER, R.GIGI, O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, Melle P. SCHMIT, MM. P-Ph. BALON, B. ROBERT, Conseillers communaux ;
M. A.DEWORME, Président du C.P.A.S
M. BACH Frédéric, Mmes GILLET Nadia, ANTOINE Marie-Christine, M. DIBELLO Marc, Mme THIRY Francine, Conseillers de l'Action sociale ;
M. C. LECLERCQ, Directeur général de la Ville d'Arlon ;
M. J.-M. BALON, Directeur général du CPAS d'Arlon ;

Excusés : Mmes Géraldine FROGNET et Marie NEUBERG, Conseillères communales,
Mme BERNARD Linda, M. BIREN Bernard, Mme HARDY-LEDANT Christiane,
M. NSABIMANA Laurent, Mme GODART Libye, Conseillers de l'action sociale.

1. Validation du rapport sur les synergies et économies d'échelle.

Monsieur DEWORME – C'est effectivement l'occasion de réunir annuellement les différents Conseillers de la Ville d'Arlon, et je suis content que cette séance puisse avoir lieu alors que l'on avait craint à un moment donné qu'elle ne puisse pas se faire pour des raisons techniques. Ce point sur les synergies est un point obligatoire à l'occasion de ces Conseils conjoints et il a lieu chaque année. Cette année-ci je pense qu'il y a quelque chose de particulier dans la mesure où c'est la première année où nos deux jeunes Directeurs généraux ont pu pleinement collaborer. Je pense que tant le Collège que le Bureau Permanent du CPAS ont évidemment encouragé nos deux Directeurs généraux à avancer dans des dossiers communs, ou donner des impulsions permettant de développer ces synergies. C'est très important puisqu'elles permettent non seulement des économies au point de vue financier, mais également des mutualisations en termes de ressources humaines pour qu'ainsi on ne doive pas multiplier entre nos deux institutions. Je pense que Monsieur LECLERCQ va faire l'introduction, que Monsieur BALON va donner quelques exemples de ces synergies, et puis que la parole reviendra à notre Directeur général de la Ville.

Monsieur LECLERCQ – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et de l'Action sociale, la parole nous est donnée ce soir afin de vous présenter le rapport annuel sur les synergies entre l'administration communale et le CPAS. Permettez-moi quelques mots d'introduction pour resituer le contexte.

Par le biais de ce rapport en sa version renforcée depuis 2018, le rapport d'économie d'échelle est devenu en 2018 le rapport sur les synergies, ce qui indique son côté dynamique et volontariste. Depuis 2018 la loi organique des CPAS et le Code de la démocratie locale 'invitent' et 'incitent' en effet les deux entités à se rapprocher, dans une perspective bien compréhensible de réaliser des économies d'échelle.

La Commune et le CPAS sont deux entités fort proches, généralement appelées les ‘pouvoirs locaux’, et à l’instar d’un ménage, d’un couple, par opposition à des personnes isolées, des économies d’échelle peuvent évidemment être réalisées en partageant, non pas le frigo ici, mais d’une façon générale les ressources et moyens humains, les infrastructures et les savoir-faire présents au sein des deux entités.

Avant que mon collègue Jean-Michel BALON ne vous présente les synergies que nous avons mises en place, permettez-moi juste d’utiliser une comparaison, afin de bien comprendre les avantages mais également les limites des synergies. Par exemple un ‘plombier’ et un ‘électricien’ sont tout-à-fait complémentaires pour permettre à un bâtiment de fonctionner. Que serait une maison bien chauffée sans lumière ni électricité ? Les deux métiers sont indispensables et doivent collaborer et se concerter. Il en est de même pour, d’une part la commune en charge de ses attributions légales (documents d’état-civil, voiries, etc.) et d’autre part le CPAS en charge des siennes (l’action sociale, l’aide sociale aux personnes en difficultés...). Il s’agit de deux ‘corps de métier’ distincts mais tellement complémentaires. C’est pour cela que nous veillons à maintenir des contacts réguliers et à échanger sur le fonctionnement de nos administrations respectives, voir quand cela est possible à mutualiser nos ressources. Après, si la Région Wallonne incite au rapprochement fonctionnel des deux entités, elle ne les ‘fusionne’ pas pour autant, et j’en reviens à ma comparaison - les corps de métier ne doivent pas devenir une ‘entreprise générale’ englobant l’électricien et le plombier. Je crois personnellement qu’il faut bien le comprendre pour aborder le présent rapport sur les synergies.

Je passe la parole à Monsieur le Directeur général du CPAS, Jean-Michel BALON, qui sans reprendre l’intégralité des synergies réalisées et projetées du rapport, rassurez-vous, va pointer les synergies qui semblent particulièrement significatives dans le contexte actuel.

Monsieur BALON – Bonjour à tous. Parmi toutes les synergies que vous retrouvez dans le tableau de bord qui vous a été remis, on souhaitait développer 3 collaborations nouvelles entre la Ville et le CPAS. Les deux premières concernent les actions entreprises au mois de mars 2020, au début de la pandémie. Et elles démontrent la capacité de nos administrations à réagir rapidement et conjointement dans des situations compliquées. Je vais d’abord parler de la collaboration entre le CPAS et la Maison des associations, et du bénévolat pendant le premier confinement. Dès le début du confinement, en collaboration avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés, le CPAS a souhaité mettre en place un service de livraison de denrées alimentaires, produits d’hygiène, médicaments pour les personnes de plus de 65 ans, les personnes à la santé précaire, les personnes en quarantaine, etc. De son côté la Ville, à travers la Maison des Associations et du bénévolat, a fédéré et coordonné les propositions d’aides concrètes des citoyens. Très vite les agents des deux services ont collaboré et échangé quotidiennement afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chaque situation, et apporter l’aide la plus adaptée. Ce service a donc pu fonctionner aussi grâce au soutien de la Croix Rouge, parce que si l’administration collabore régulièrement, elle souhaite aussi s’ouvrir sur l’action portée, que ce soit par les citoyens ou les associations qui se trouvent sur notre territoire.

Un deuxième exemple d’actions vraiment importantes mises en place est la mise en place du centre d’hébergement pour les sans-abris au Complexe de l’Hydrion. Au départ de ce partenariat entre de multiples acteurs, la Ville - et particulièrement Hélène KERGENMEYER, responsable de l’Abri de Nuit – le CPAS d’Arlon et aussi la Croix-Rouge et différentes maisons d’accueil de la Province de Luxembourg, ont réfléchi à trouver une solution pour les personnes sans abri. Avec l’appui du Gouverneur et de la Cellule de crise provinciale, il a été possible en quelques semaines de monter un projet d’accueil innovant, unique en Wallonie au centre sportif de l’Hydrion. La ville et le CPAS d’Arlon ont contribué à ce projet par un soutien financier et logistique, comme une mise à disposition personnelle de l’Abri de Nuit, du Plan de Cohésion Sociale, la préparation des repas au sein du CPAS, le nettoyage des infrastructures par les agents communaux, la gestion financière par le CPAS... On voit que chaque entité va apporter un plus à une action élaborée et réfléchie conjointement.

Ce sont des actions qui ont été faites dans l'urgence, mais nous développons aussi sur le long terme des objectifs communs, notamment la création d'une éco-team commune. À la Ville comme au CPAS, à travers des déclarations de politique générale, de politique sociale, une place très importante est accordée à la transition écologique. La ville et le CPAS se sont notamment engagés dans une démarche Zéro Déchet en répondant à un appel de la Wallonie.

Une des premières démarches entreprises dans cet objectif a été de créer une éco-team commune, c'est-à-dire des agents motivés des deux entités qui élaborent des projets à actions permettant à l'ensemble du personnel d'adopter des attitudes et gestes éco-responsables. L'objectif est également, au travers d'une démarche progressive et motivante, de favoriser l'adhésion de tous et de développer une éco-exemplarité de l'administration. Je pense qu'on peut démontrer à travers ces trois collaborations de synergies que le but est bien sûr d'obtenir des économies d'échelle mais également d'utiliser les capacités de chacun, et d'amener plus d'efficacité dans l'action conjointe de nos entités.

Je vais repasser la parole à Cédric pour faire l'état des lieux de la progression et de l'amélioration de la synergie au travers de cette année, et le point sur les marchés publics. Avant de passer la parole j'en profite déjà pour dire que c'est un réel plaisir de collaborer avec lui. Il est toujours disponible quand je l'appelle pour un soutien ou un avis. C'est vraiment agréable de pouvoir compter sur un confrère comme lui.

Monsieur LECLERCQ – Pour revenir au rapport de synergies, vous aurez constaté qu'il y a une évaluation qui est faite également dans ce rapport. C'est une évaluation très 'mathématique' où on doit attribuer des points. Cette évaluation 'mathématique' de la matrice de coopération qui se trouve dans le rapport, je signalerai simplement que le 'score' de l'année dernière s'élevait à 27 points et qu'il s'établit cette année à 30.

Nous estimons en effet, au terme de cette 'auto-évaluation' par rapport à notre ressenti, à notre manière de travailler et des performances que nous avons pu évaluer, que nous avons progressé au niveau des synergies, compte tenu des marchés conjoints visés dans la rubrique 'support achats', où nous estimons que nous avons réellement progressé. On pense aux marchés d'achat de produits d'entretien, au marché alimentaire et durable, le marché d'assurance qui est en phase finale d'attribution... c'est chaque fois un gros travail que nous avons fait main dans la main. Je pense encore au marché d'assurance où Jean-Michel et moi, avec évidemment nos équipes respectives, nous sommes vraiment partagés la tâche par rapport à l'analyse des offres, etc. pour aboutir à un rapport conjoint qui amenait à l'attribution du marché. Vous constaterez par ailleurs que le rapport de synergies fait état de marchés publics qui ont été attribués séparément encore jusqu'à il y a peu, mais qui pourront faire l'objet de marchés conjoints à l'avenir. Je promets à mon cher collègue Jean-Michel qu'à l'avenir, lorsque la ville commandera par exemple des vélos électriques, nous nous concerterons au préalable.

En conclusion, avant de laisser la parole à Monsieur le Président du CPAS qui va nous exposer la politique sociale locale, et à cette occasion reparler de cette projection au niveau de la politique sociale locale, je tiens à mon tour à remercier chaleureusement tous nos collègues du CPAS pour leur précieuse collaboration. Je le disais encore hier à Monsieur le Bourgmestre, c'est quand même très confortable dans notre position de sentir de part et d'autre une administration qui suit, comme sur du papier à musique, le déroulement des différentes séances du Conseil communal, du Conseil de l'Action sociale, de la séance conjointe, etc. Tout cela roule très bien et je remercie chacun pour sa collaboration, et plus particulièrement Jean-Michel BALON qui se montre également toujours disponible, qui fait preuve de beaucoup de professionnalisme et qui témoigne de beaucoup de compétence dans des domaines pointus. Et je dois le reconnaître, parfois plus pointus que moi. Tout

est question d'histoire et de champs de compétence respectifs qui se sont mis en place au fur et à mesure de notre propre expérience. Merci Jean-Michel, et je passe la parole à Monsieur DEWORME.

Monsieur DEWORME – Merci aux deux Directeurs généraux pour leurs très bonnes présentations et surtout pour la qualité du travail qu'ils font au quotidien. Il me revient donc de présenter le topo de la situation sociale pour 2020. Je ne serais pas très original si je vous dis que l'on est dans une année complètement inédite aussi pour le COPAS et que nous avons dû faire preuve de beaucoup d'adaptabilité, mais aussi de réactivité et, dans une certaine mesure, de créativité pour faire face à la situation. Si au printemps on avait craint pour le CPAS un véritable raz-de-marée de demandes, il faut bien convenir que ce raz-de-marée n'a pas encore eu lieu pour le moment. Nous avons effectivement enregistré depuis le mois de mars 23 cas de RIS en plus, ce qui peut être considéré comme de trop évidemment, mais qui reste en réalité une augmentation relativement modeste quand même puisqu'elle représente plutôt 9%, comme dans la moyenne nationale. Il y a néanmoins des chiffres très parlants, comme le chiffre de 500 cas de droit passerelle qui ont été accordés pour les indépendants et les professions libérales sur Arlon. Ce n'est évidemment pas une mince affaire, et si le CPAS semble aujourd'hui relativement peu touché, ce n'est pas le cas de la population... 500 droits passerelle et 1000 situations de chômage temporaire sur le territoire de notre commune. Cela montre bien la gravité de la crise économique et sociale que nous traversons actuellement, même si l'impact sur le CPAS est aujourd'hui relativement limité, et ce grâce aux politiques fédérales et régionales, dans une moindre mesure de la Fédération Wallonie Bruxelles aussi, qui visent à soutenir véritablement la population par des aides extrêmement concrètes, qui parfois d'ailleurs transitent pas les CPAS et qui permettent de ne pas faire peser financièrement le coût de la crise aux pouvoirs locaux.

Dans toute cette période le CPAS est resté évidemment ouvert, assurant sa mission de service public, mais il y a eu des adaptations puisque l'essentiel du travail qui pouvait se faire l'a été par voie électronique ou par téléphone. Cette manière de travailler nous a néanmoins coupé d'une série de personnes qui venaient d'habitude nous voir simplement pour des démarches administratives ou pour prendre un conseil. C'est un peu l'inconvénient d'avoir dû travailler de cette manière-là. Au niveau de la première ligne nous avons vu arriver chez nous un public un peu différent de celui auquel nous avons l'habitude d'avoir affaire, à savoir des gens souvent mieux diplômés ou qui travaillaient en temps normal, et qui ont vu leurs revenus s'effondrer, par exemple dans le secteur de l'Horeca, des titres et services ou encore de la construction. Un peu bizarrement, mais comme c'est le cas ailleurs en région wallonne, le service de médiation de dettes a vu son nombre de dossier à traiter diminuer pendant cette période, mais on pourrait avoir un retour de manivelle en 2021, nous en sommes bien conscients. En ce qui concerne par exemple la cellule énergie, il y a là aussi un peu paradoxalement une diminution d'environ 50 % des demandes d'allocation mazout, ce qui est pour nous relativement inexplicable. Les tentatives d'explication que nous pouvons proposer font état du fait que c'est plus souvent des personnes âgées qui introduisaient des demandes pour le fond mazout, et que peut-être la fracture numérique ou des difficultés administratives les ont rebutées, encore que tous ces documents puissent parvenir simplement par la poste. Notre service d'insertion a vu son travail fortement modifié puisque les mises à l'emploi ont été freinées, donc beaucoup moins d'article 60 pendant le dur de la période de confinement. Nous avons rencontré des difficultés que nous connaissions parfois déjà mais qui ont été exacerbées par la crise, et je pense par exemple au problème de l'isolement. L'isolement est une difficulté que nous rencontrons plus particulièrement chez les personnes disposant de peu de moyens financiers, parce qu'une vie sociale coûte quand même quelque chose ; nous avons rencontré davantage de problèmes de santé à cause du report des soins de santé, et peut-être plus particulièrement de la santé mentale. Les familles monoparentales ont été plus sévèrement touchées, notamment par la fermeture des écoles, mais aussi par l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Le problème de logement, déjà criant chez nous, à cause de visites qui n'étaient pas autorisées, des difficultés pour déménager, mais aussi de la méfiance de la part de certains propriétaires. Enfin une grande partie de notre travail a été d'octroyer des avances sur des

allocations de chômage à cause des difficultés rencontrées au niveau de la CAPAC ou des syndicats pour accorder ces indemnités de chômage. Enfin on a constaté une recrudescence des problèmes de violences conjugales ou familiales.

Nous avons durant cette période engagé une référente Covid grâce à des subsides qui venaient du Fédéral, qui avait accordé 125 millions - un volet pour l'aide directe à la population et un volet pour l'engagement de personnel, ce que nous avons fait. La première mission de cette assistante sociale a été d'entreprendre une série de démarches vis-à-vis de gens ou d'organismes qui ne sont pas nos partenaires habituels ; je pense par exemple à l'UCM, à l'ACIA, aux mutuelles et aux syndicats. On voulait bien évidemment cibler un public qui n'a pas habituellement affaire au CPAS, et je pense particulièrement aux indépendants et aux professions libérales qui se sont retrouvés en difficulté et qui se trouvent toujours en difficulté en cette période difficile. Malgré les démarches qui ont été faites et les courriers envoyés notamment aux 500 allocataires du droit passerelle, nous n'avons jusqu'à présent eu qu'une cinquantaine de demandes, dont une trentaine ont pu être satisfaites.

Nous ne sommes que partiellement satisfaits parce que beaucoup de personnes sont en difficulté et ne font toujours pas appel au CPAS, préférant peut-être puiser dans leurs économies, chercher le soutien de leur famille ou amis, mais on craint que des situations évoluées et fortement dégradées ne finissent par arriver chez nous quand même.

J'ai parlé tout-à-l'heure d' « Epi Cœur », notre épicerie sociale qui a été ouverte en février de cette année et qui n'a jamais pu être officiellement inaugurée à cause du Covid, qui joue un rôle extrêmement important pour le soutien à la population et qui a été bien inspirée d'établir cela comme priorité au niveau du CPAS en matière d'action sociale parce que - vous allez être édifiés - nous parlons de tonnes de marchandises qui sont distribuées à la population, et le chiffre actuel pour 2021 est de 58 tonnes - nous venons d'environ 33 tonnes, donc il y a une augmentation d'environ 81 % de denrées distribuées. Ces denrées sont récupérées notamment auprès des grandes surfaces, des invendus. Nous avons développé un nouveau partenariat il y a quelques mois avec Cora qui est venu s'ajouter au partenariat que nous avons déjà avec Delhaize, que nous avons continué à développer sur Arlon avec le Carrefour.

Le nombre de personnes qui sont bénéficiaires de notre épicerie sociale a lui aussi fortement augmenté dans le courant de cette année, passant de 1.100 personnes à 1.750 personnes, soit une augmentation d'environ 60 %. Vous voyez donc des chiffres relativement contrastés et relativement peu de RIS ; par contre une aide en nature beaucoup plus importante.

Le CPAS ne s'est pas retrouvé seul face aux difficultés, nous avons pu bénéficier comme je le disais non seulement d'un soutien du Fédéral mais aussi du Régional. Le subside fédéral Fond Covid est un subside qui représente environ 190.000 €, que le CPAS est chargé de distribuer auprès des personnes qui seraient en difficulté dans le cadre de la crise Covid. C'est également sur ce fond, dans un autre volet, que nous avons pu procéder à l'engagement de notre référente Covid. Le Fédéral nous a également accordé un subside pour l'aide alimentaire ; le même subside d'environ 10.000 € sera renouvelé pour 2021, nous assure-t-on. Il y a également eu une prime de 50 € par mois pendant 6 mois jusqu'au mois de décembre, mais qui devrait être prolongé aussi et qui s'adresse à tous les bénéficiaires du RIS, mais également aux allocataires d'une pension pour handicapé GRAPA.

Il y a un subside qui a été donné véritablement en soutien aux CPAS eux-mêmes, qui est l'augmentation temporaire de 15 % du taux de remboursement du montant du revenu d'intégration sociale, le faisant passer de 55 à 70 %, allégeant la facture sociale pendant cette crise Covid. Il y a également une indexation du fond Gaz électricité de l'ordre d'environ 22.000 € ; un subside de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre des mesures de soutien à la chaîne du livre... Vous voyez qu'il y a des tas de subsides qui arrivent de nos pouvoirs subsidants.

Enfin nous avons répondu à un certain nombre d'appels à projets. Cela n'a pas été simple parce que les délais étaient courts mais il y a eu beaucoup de proactivité de la part de notre administration pour pouvoir y répondre, et notamment un gros subside de la Région wallonne qui concerne un engagement exceptionnel d'articles 60 : nous avons demandé que 10 articles 60 puissent être engagés par notre CPAS de façon à travailler au sein de la Maison de Repos. C'est un subside qui est évalué sous forme d'engagements à 278.000 € pour l'année 2021, jusqu'au 31 décembre. Nous avons également répondu à 2 appels à projets concernant l'aide alimentaire pour un total d'environ 20.000 €, et également nous avons obtenu 3.500 € pour un support informatique et numérique, toujours auprès de la Région wallonne.

Voilà rapidement dressé un bilan un peu contrasté, j'en conviens, mais nous avons toujours le nez sur l'évènement. Il faudra certainement un peu de recul pour mieux analyser les choses. On voit bien qu'il est difficile de faire cette analyse et de se projeter dans le futur. Ça rend aussi l'exercice budgétaire particulièrement difficile, nous le verrons tout à l'heure.

Je ne voudrais pas passer sous silence ce qu'il s'est passé au niveau du Pré-en-Bulles, parce que vous savez qu'il a été également touché par les mesures de confinement, et les enfants qui y séjournent ont été privés de retour en famille pendant le printemps. Ça a été une situation particulièrement difficile à gérer pour les éducateurs, le directeur, et nous tous en interne. Il y a eu l'été qui a été plus clément malgré tout, puis le reconfinement actuel ne s'est pas accompagné d'une suppression des retours en famille, ce qui je pense est sans doute une mesure saine. La situation a été gérée avec beaucoup d'humanité et de compréhension et de dévouement de la part des agents concernés.

La Résidence de la Knippchen a évidemment fait l'actualité, je ne vais pas retracer ici tout l'historique de l'évènement, mais vous savez que comme 98 % des maisons de repos wallonnes, nous avons été touchés par le Covid 19, avec un premier cas malheureusement le 23 octobre, mais également un dernier cas qui est arrivé le 12 novembre, avec comme évènement majeur le 1^{er} novembre la réalisation d'un cohortage au sein de notre maison de repos, c'est-à-dire d'une médicalisation de notre maison de repos coupée en deux, avec des résidents positifs d'un côté et les résidents restés négatifs de l'autre. Ça a comporté une trentaine de lits, donc ce n'est pas rien ; deux équipes de personnel soignant, l'une travaillant dans la zone infectée – merci à eux – et une autre qui a travaillé dans la zone saine, bien qu'au cours du temps les deux services se soient fusionnés. Aujourd'hui nous sommes en fin de dé-cohortage, c'est-à-dire que les derniers patients dans l'unité Covid vont pouvoir regagner leur chambre d'origine dès demain, et lundi nous allons pouvoir rouvrir le parloir qui est le passage obligé vers l'extérieur. La stratégie que nous souhaitons appliquer au niveau de la RK est de déconfiner l'intérieur de la Maison de repos, et là nous allons déjà commencer ç le faire parce que par les repas sont pris en commun par petites bulles, les activités par petits groupes ont également pu être remis en place, et l'engagement d'un psychologue par exemple, et le renforcement de toutes les équipes, a pu permettre notamment au personnel de se confier – ce qui était nécessaire aussi pour l'énorme charge émotionnelle que cela comporte, mais également pour les résidents qui sont en détresse pour a plupart d'entre eux, mais que nous aidons du mieux que nous pouvons. Le parloir va être ouvert et les fêtes de fin d'année pourront se passer avec des contacts via ce parloir, mais nous allons veiller à ce que ce parloir soit très largement ouvert puisqu'il le sera de 10h à 18h, 7j/7, jour férié compris, de façon à pouvoir le mieux rencontré les besoins des familles et des résidents, afin de pouvoir se voir et d'avoir des contacts directs, même s'ils ne peuvent pas être physiques actuellement.

Le quotidien est le dé-cohortage. C'est également de façon semestrielle le testing par test salivaire de l'ensemble de notre personnel ; et puis l'espoir, c'est le vaccin... Nous sommes dans l'attente de matériel didactique à destination des résidents et du personnel en provenance de la Région wallonne pour expliquer et convaincre du bien-fondé qu'il y a à se faire vacciner en institution, comme la RK. Nous savons que l'Agence européenne du Médicament accélère la procédure pour que les vaccins puissent être administrés dans nos pays. On espère que pour le début du mois de janvier cela sera possible. En tout cas les procédures théoriques ont déjà été mis en place par la Ministre. Certaines

dispositions pratiques ne le sont pas encore tout à fait mais quand on voit la vitesse avec laquelle les décisions actuellement sont prises, on ne doute pas que les procédures seront finalisées au moment où le vaccin sera disponible. Nous n'avons pas de repaire en matière de conviction de la part des résidents à se faire vacciner aujourd'hui, donc il faut convaincre. On n'a qu'un seul repaire, ce sont les chiffres de la vaccination en matière de la vaccination en matière de grippe, 81 % de nos résidents acceptent de se faire vacciner contre la grippe, et on espère bien entendu arriver à ce chiffre, non seulement à l'intérieur de la RK mais pour le personnel, et d'une manière générale pour l'ensemble de la population, ce qui constituerait assurément une barrière à une 3^{ème} vague. J'ai essayé d'être concis mais il y a énormément à dire sur le sujet.

Monsieur MAGNUS - On vous sent passionné par le sujet, Monsieur DEWORME, c'est donc très bien.

Monsieur GAUDRON – Je voulais tout d'abord remercier nos deux Directeurs généraux et, à travers eux, l'ensemble des équipes de la Commune et du CPAS pour le travail réalisé en cette période qui n'est quand même pas simple. Ce sont des équipes qui ont dû s'adapter au jour le jour par rapport aux normes de travail. Ce sont des équipes qui ont du aussi faire des réponses à des appels à projets dans des délais qui étaient parfois à peine de quelques jours. Ce sont également des équipes, je pense notamment à la résidence, qui se sont retrouvées face à des situations de vie pas simples, donc un grand bravo à toutes ces équipes.

Je voulais par ailleurs féliciter les deux DG pour le fait que de nouvelles synergies sont mises en place, c'est donc une bonne nouvelle qu'on ne se contente pas de surfer sur les lauriers du passé et de ce qui est déjà mis en place, mais que de nouvelles choses voient le jour, entre autres un éco-team qui est une très bonne chose ; qu'au-delà de ça, de nouvelles perspectives sont là aussi avec d'autres marchés en commun. Je voulais par rapport à ces synergies-là apporter peut-être une autre piste pour le futur : je sais qu'il y a eu un recrutement au niveau du service du personnel de la commune ; on sait que par ailleurs le CPAS a une très bonne expérience dans le domaine, et en la gestion des procédures qui suivent les recrutements. Je pense donc qu'il pourrait y avoir là aussi des échanges pour que les bonnes pratiques du CPAS puissent percoler au niveau de la commune. Monsieur DEWORME évoquait la prolongation des aides de 50 €, je pense qu'on peut annoncer que c'est officiel maintenant jusque fin mars, ce qui est une bonne chose pour nos bénéficiaires du RIS. Je suis aussi très content de pouvoir noter les collaborations qui ont été mises en place avec l'UCM et l'ACIA pour toucher un public qui n'est pas habitué à se rendre au CPAS et que même si pour le moment 10 % des personnes qui pouvaient peut-être prétendre à une aide ont fait appel à vous, ce sont déjà ces personnes-là qui pourront être aidés. Je pense qu'il faut encore taper sur le clou et profiter de cette séance publique pour inviter les autres à ne pas hésiter, à venir au CPAS. Le CPAS a obtenu des subsides spécifiques pour les aider en cette période, ce serait donc dommage que cet argent ne puisse être utilisé et doive retourner dans les caisses de l'Etat, si par ailleurs il y a bien des personnes qui en ont besoin à Arlon.

Monsieur KIAME – Je remercie les deux Directeurs généraux pour toute la collaboration qu'ils ont fait pendant cette crise de Covid-19, et j'aimerais insister sur la façon dont a été gérée cette crise au sein de la Résidence de la Knippchen. Je ne peux que tirer ma révérence pour tous les soins de santé et tous les acteurs de santé qui ont travaillé au sein de cette Résidence de la Knippchen. Je me suis trouvé dans leur étage pour confirmer exactement ce que dit mon confrère Monsieur DEWORME ; j'avais l'impression d'être dans un hôpital et non dans un home. Les infirmières et les aides-soignants ont donné tout ce qu'ils pouvaient pour réduire la mortalité dans cette résidence. Pour moi, c'est un exemple à suivre et je suis très content d'apprendre qu'ils aient quand même leur prime Covid, alors qu'au départ nous n'étions pas certains qu'ils l'aient. Ils le mériteront largement et j'espère que notre ville fera aussi un petit geste pour eux avant la fin de l'année pour les remercier également.

Madame LECOMTE – Je voudrais féliciter notre Président du CPAS ainsi que nos deux Directeurs généraux d’abord pour la qualité de leur exposé et, comme vous le disiez Monsieur le Bourgmestre, l’enthousiasme qui se dégage de chacun d’eux. J’avais une question, c’est vrai que Monsieur DEWORME a été extrêmement complet, mais en cette fin d’année un peu morose nous avons besoin d’espoir et la campagne de vaccination devrait effectivement débiter plus tôt puisque l’Agence européenne du Médicament a donné son feu vert. La question était de savoir s’il y aurait une information prévue justement pour convaincre ou informer au mieux les résidents du bien-fondé de se faire vacciner, mais vous y avez répondu en partie, parce qu’il est clair qu’on ne vaccinera pas les gens contre leur gré. Il y a lieu d’être pédagogique par rapport à cette vaccination qui est une source d’espoir pour lutter contre cette pandémie.

Monsieur DEWORME – Effectivement je pense que c’est une source d’espoir, et il y a du matériel didactique provenant de la Région wallonne qui est prévu, mais je n’ai pas évoqué le rôle essentiel des médecins traitants qui sont les plus proches soignants, qui doivent absolument informer, et dans lesquels les résidents ont le plus confiance. La population d’une manière générale voit régulièrement son médecin traitant et lui fait confiance. C’est évidemment un rôle essentiel des médecins traitants que d’aborder cette question avec les résidents notamment, mais avec la population en générale aussi, et de pouvoir convaincre du bien-fondé de se protéger collectivement.

Monsieur SAINLEZ – Je voulais vous féliciter tous les deux pour votre présentation qui est éloquente, et aussi l’ensemble du personnel face aux difficultés exceptionnelles auxquelles vous faites face hier et encore aujourd’hui. Parmi ce que vous avez dit Monsieur DEWORME, je voulais rebondir par rapport aux difficultés rencontrées pour le Fond au mazout, quand vous dites que moins de personnes l’ont demandé cette année. Nous pensons tous comme vous que c’est lié à la fracture numérique mais est-ce que nous avons des pistes de solutions pour recapter des personnes qui étaient habituées à demander ce fond de mazout d’année en année, ou d’autres personnes qui seraient dans ces difficultés-là - même si je me doute que ce n’est pas du tout facile - via peut-être le Conseil des Aînés ? En tout cas c’est quelque chose, parmi tout ce que vous avez dit, qui est tout aussi interpellant.

Monsieur DEWORME – C’est vrai que nous avons été surpris quand on a fait le bilan des choses, de se rendre compte que le fond de mazout avait été beaucoup moins utilisé que par le passé, à cause sans doute de la fracture numérique. Je disais tantôt qu’on pouvait simplement envoyer par la poste une demande, ce qui paraît quand même plus simple, mais je pense que la priorité de beaucoup de personnes était ailleurs – c’était le confinement - et sans doute que le prix actuel du mazout qui est relativement bas n’a peut-être pas incité non plus. Comment faire pour resensibiliser les personnes qui seraient dans le besoin ? Je pense que nous avons les adresses, on sait qui est en situation de pouvoir bénéficier de cela et qui en a bénéficié par le passé, donc il y a un travail effectivement à faire par notre cellule Energie vers ce public-là.

Monsieur MAGNUS – Il me reste à mon tour à clôturer ce point. Je crois qu’une auréole va pousser autour de la tête de nos Directeurs généraux pour le travail qui a été effectué. Moi qui ai la chance de voir notre Directeur général et notre Directrice générale adjointe tous les jours, je peux vous dire que cette relation avec le CPAS est pour eux d’une importance capitale et que ces synergies voulues par la Région wallonne – et je crois aussi par nous, le CPAS et la commune – sont vraiment quelque chose qui leur tient à cœur et sur laquelle nous devons avancer. Dans mes remerciements je m’associe à tous ceux qui étaient adressés à l’ensemble du personnel de la Commune mais aussi du CPAS, mais plus particulièrement au personnel d’entretien. Je peux vous dire que même aussi dans notre grande maison, toute la journée nous avons du personnel d’entretien qui passe pour nettoyer les clenches et les portes, qui est là pour faire un travail qui n’est pas facile mais qui nous permet à nous de continuer à travailler presque normalement. Ma pensée ce soir va vraiment à toutes ces personnes-là aussi. Troisième élément, je crois qu’en tant que responsable de notre commune, et je crois que tous ceux présents ici aujourd’hui le sont aussi, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre

cette troisième vague. Lorsque nous avons été il y a quelques semaines inaugurer le cœur que nous avons mis au nom de l'ensemble du Conseil communal et des Conseillers de l'Action Sociale devant l'hôpital pour leur dire merci, je peux vous dire que pour les personnes aux urgences, c'est la chose dont elles ont le plus peur. La 2^{ème} vague était plus haute que la 1^{ère}, alors si la 3^{ème} est plus haute que la 2^{ème}, malheureusement nos hôpitaux ne pourront pas faire face. Je crois qu'il est de notre devoir à tous, en tant que responsables politiques, d'attirer l'attention là-dessus auprès de nos citoyens.

DEUXIEME PARTIE :
Séance publique du Conseil communal

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Mme C. LECOMTE, M K.MITRI, M L.TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH Echevins;
M. A. EVEN, Mme A-C.GOFFINET, M. J-M.TRIFFAUX, Mme I. CHAMPLUVIER, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M. KERGER, R.GIGI, O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, Melle P. SCHMIT, MM. P-Ph. BALON, B. ROBERT, Conseillers communaux ;
M. A.DEWORME, Président du C.P.A.S ;
M. C. LECLERCQ, Directeur général ;

Point 1bis – Approbation du rapport sur les synergies et les économies d'échelle

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, décide d'approuver l'urgence pour ce point et d'adopter le rapport 2020 sur les synergies et économies d'échelles.

2. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur LAQLII – Au point 9 de la page 28, concernant le vote de la construction du parking, je ne vois pas que je votais contre, alors que bien évidemment je vote contre.

Monsieur TRIFFAUX – À la page 21 du PV, avant-dernière ligne, il ne s'agit pas d'un 'plan sain' mais d'un 'blanc-seing'.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 19 novembre 2020 moyennant ces remarques qui sont apportées séance tenante.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité de prendre acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de polices suivantes :

Le 10 novembre 2020 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue de Diekirch à

Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 06.11.2020 de 08h00 à 19h00, et en date du 09.11.2020 de 08h00 à 19h00.

Le 10 novembre 2020 : pour régler la circulation des véhicules au Chemin du Peiffeschoff, 13 et 13b à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique. En date du 09.11.2020 à 07h00 au 16.11.2020 à 17h30.

Le 10 novembre 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade et rue Etienne Lenoir à Arlon, en date du 10.11.2020 à 07h00 au 13.11.2020 à 17h00 (excepté le 11.11.2020), en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton + manœuvre camion.

Le 10 novembre 2020 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Léon Castilhon, 86-65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10.11.2020 de 08h00 à 13h00.

Le 10 novembre 2020 : pour régler le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.11.2020 à 07h00 au 21.11.2020 à 20h00, et en date du 27.11.2020 à 07h00 au 29.11.2020 à 20h00.

Le 10 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Meix-le-Tige à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau, en date du 24.11.2020 à 07h00 au 27.11.2020 à 18h00.

Le 10 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Platinerie, 27 à Arlon – fouilles en trottoir, du 12.11.2020 à 07h00 au 26.11.2020, et Chemin du Bois des Paresseux, 23 à Arlon, fouilles en trottoir et traversée de voirie, en date du 16.11.2020 à 07h00 au 30.11.2020 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz.

Le 10 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, 7/9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion-grue, en date du 10.11.2020 de 08h00 à 17h00.

Le 10 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules au croisement de la rue de Neufchâteau, 148 et rue Saint-Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation d'un câble de fibre optique, en date du 16.11.2020 et du 27.11.2020 (2 jours de travaux)

Le 10 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de matériaux, en date du 14.11.2020 de 07h00 à 18h00.

Le 13 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Joseph Netzer, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une grue, en date du 25.11.2020 de 09h00 à 15h30.

Le 13 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade et rue Etienne Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton, et manœuvre camion, en date du 18.11.2020 à 07h00 au 19.11.2020 à 17h00.

Le 13 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue de l'Esplanade, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée en trottoir et voirie, en date du 03.12.2020 à 08h00 au 08.12.2020 à 16h30.

Le 13 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons à la rue du Lavoir, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux – fouilles en trottoir, en date du 30.11.2020 à 08h00 au 04.12.2020 à 16h30.

Le 13 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue de l'Hydrion, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée en trottoir et voirie, en date du 07.12.2020 à 08h00 au 11.12.2020 à 16h30.

Le 13 novembre 2020 ; réglementant le stationnement des véhicules rue des Hêtres, 53-55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de façade, en date du 13.11.2020 à 08h00 au 31.12.2020 à 18h00.

Le 13 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Espagnols, 114 à Arlon, fouilles pour déplacement de compteurs gaz entre le 30.09.2020 et le 14.10.2020, rue Pietro Ferrero, 1 à Arlon, fouilles en trottoir traversée de voirie entre le 29.09.2020 et le 13.10.2020, rue Numa Enschede, 24 à Arlon, fouilles en trottoirs entre le 09.10.2020 et le 23.10.2020, avenue de la Gare, 24 à Arlon, fouilles en trottoir et voirie entre le 12.11.2020 et le 03.12.2020, rue de Diekirch, 319 à Arlon, fouilles en trottoir entre le 12.11.2020 et le 03.12.2020, rue de la Semois à côté du 103 à Arlon, traversée de voirie entre le 21.10.2020 et le 04.11.2020, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz.

Le 13 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules, rue de Diekirch, 112 à Arlon, fouilles en trottoir entre le 25.09.2020 et le 29.10.2020, Chemin de Weyler, 64 à Arlon, fouilles en trottoir et traversée de voirie entre le 12.11.2020 et le 30.11.2020, en raison de travaux de gaz.

Le 13 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Poste, rue Etienne Lenoir et rue de l'Esplanade à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de sondages goudron, en date du 13.11.2020 de 09h00 à 11h00.

Le 13 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue et rue Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05.12.2020 de 08h00. A 20h00.

Le 13 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15.11.2020 de 07h00 à 18h00.

Le 14 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue Porte Neuve, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container en date du 16.11.2020 entre 08h00 et 14h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation du pont de la N4, en date du 23.11.2020 à 07h00 au 04.12.2020 à 18h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules avenue Jean-Baptiste Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de changement de châssis, en date du 23.11.2020 de 07h00 à 18h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Genêts, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de camion béton, en date du 16.11.2020 de 08h00 à 10h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Luxembourg, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 16.11.2020 à 08h00 au 17.11.2020 à 16h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la N4 de la BK 178.2 à 180.6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement d'un câble d'éclairage de jour défectueux, en date du 18.11.2020 à 07h00 au 01.12.2020 à 17h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules Val Vert, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de traversée de voirie, en date du 16.11.2020 à 07h00 au 27.11.2020 à 18h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Luxembourg, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 16.11.2020 à 08h00 au 17.11.2020 à 16h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold (en face de la Brasserie TWINS) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démontage d'une citerne, en date du 19.11.2020 de 07h00 à 17h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold (en face de la Brasserie TWINS) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démontage d'une citerne, en date du 19.11.2020 de 07h00 à 17h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue Grand Rue, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.11.2020 de 09h00 à 16h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une charpente à l'église de Saint-Martin, en date du 25 .11.2020 de 06h00 à 18h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementa la circulation des véhicules rue Saint-Jean, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de tarmac, en date du 18.11.2020, de 08h00 à 18h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, chantier Houyoux à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage de dalle, en date du 20.11.2020 de 07h00 à 17h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 16.11.2020 à 09h00 au 27.11.2020 à 18h00.

Le 17 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Callemeyn, 5 boîte 57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.11.2020 de 08h15 à 16h30.

Le 24 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules N4 – route de Bastogne entre BK 177,140 et 178.000 à Arlon (dans les deux sens de circulation), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de poteaux d'éclairage, en date du 02.12.2020 entre 08h00 et 17h00.

Le 24 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 114 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.12.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 24 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules N4 – route de Bastogne entre BK 180. 900 et 181.400 à Arlon (dans les deux sens de circulation), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de poteaux d'éclairage, en date du 25.11.2020 de 09h00 à 16h00.

Le 24 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 10.12.2020 de 07h00 à 18h00.

Le 24 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue des Faubourgs, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de matériaux, en date du 25.11.2020 de 07h30 à 09h30.

Le 24 novembre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve et rue Jean l'Aveugle à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 30.11.2020 à 08h00 au 22.01.2020 à 18h00.

Le 24 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 27.11.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 24 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 25.11.2020 de 07h00 à 17h00.

Le 24 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules au coin de la Place des Chasseurs Ardennais et de la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de suppression d'un potelet bicolore, en date du 25.11.2020 à 07h00 au 06.12.2020 à 18h00 (2,5 jours de travail).

Le 24 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la N4 – route de Bastogne entre BK 177.700 et 178.400 à Arlon (dans les deux sens de circulation), en raison d'assurer le bon déroulement de poteaux d'éclairage, en date du 04.12.2020 entre 08h00 et 17h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, 208 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement égout, en date du 24.11.2020 à 08h00 au 27.11.2020 à 16h00.

Le 31 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules au Square Jean XXIII à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de cabine ORES, en date du 24.11.2020 à 08h00 au 27.11.2020 à 16h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 93 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique, en date du 15.12.2020 de 08h00 à 12h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue de la Biff, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.11.2020 de 08h00 à 17h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1er et rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de montage/démontage de jeux, en date du 30.11.2020 à 08h00 au 11.12.2020 à 17h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Platinerie à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de tarmac, en date du 26.11.2020 de 08h00 à 12h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25.11.2020 de 9h00 à 17h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules au carrefour de la rue de Lagland et rue du Château de Barbanson, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'une station de déferrisation de l'eau, en date du 25.11.2020 à 07h00 au 27.11.2020 à 18h00, et en date du 30.11.2020 de 07h00 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Banque à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 25.11.2020 de 09h00 à 13h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 24.11.2020 à 07h30 au 02.12.2020 à 16h30.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Diekirch, 68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 03.12.2020 à 07h00 au 09.12.2020 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 52-54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement de panneaux et vitrines, en date du 01.12.2020 de 07h00 à 10h00

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place Camille Cerf à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05.12.2020 de 08h00 à 12h00, en date du 12.12.2020 de 08h00 à 12h00, en date du 19.12.2020 de 08h00 à 12h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons, à la rue de la Huuscht, 35b à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine (tranchée en trottoir), en date du 16.12.2020 à 08h00 au 18.12.2020 à 16h30.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, PK0.885 et PK1.370 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement avaloirs, en date du 30.11.2020 à 07h00 au 18.12.2020 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 04.12.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Saint-Jean, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.11.2020 à 12h00 au 28.11.2020 à 16h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons et véhicules rue Général Molitor, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 11.12.2020 de 08h00 à 12h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, à l'avenue de Longwy, 310 (bâtiment Habitat+) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démontage d'échafaudage et chargement camion, en date du 26.11.2020 à 07h30 au 27.11.2020 à 16h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, 306 (bâtiment Habitat+) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles pour gaz + pose VOO pour Ores, en date du 14.01.2021 à 07h30 au 31.01.2021 à 15h30.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déplacement de feux tricolores en date du 14.12.2020 à 07h30 au 18.12.2020 à 15h30.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue Joseph Netzer, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaines / conduites, en date du 30.11.2020 à 07h30 au 18.12.2020 à 17h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules au carrefour de la rue Joseph Netzer et de la rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture en trottoir, en date du 26.11.2020 à 08h00 au 30.11.2020 à 16h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02.12.2020 de 08h00 à 14h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules Friddericht à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de renforcement BT pour ORES, en date du 11.01.2020 à 07h00 et du 05.02.2020 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 63 à Arlon, en raison de travaux de rénovation de façade, en date du 01.12.2020 de 07h00 à 17h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 30.11.2020 à 09h00 au 04.12.2020 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules Grand Place, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05.12.2020 de 07h00 à 12h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch du n° 62 au n°68 et du n°63 au n°75 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tirage de câbles sur façade, en date du 02.12.2020 de 08h00 à 16h30.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch au niveau du n° 69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux en date du 30.11.2020 à 07h00 au 04.12.2020 à 19h00.

Le 30.11.2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade et rue Etienne Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton + manœuvre camion, en date du 27.11.2020 de 07h00 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue du Bois d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz – fouilles pour réparation claque câble MT en date du 30.11.2020 de 07h00 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue de Schoppach, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de tarmac, en date du 26.11.2020 à 07h00 au 27.11.2020 à 18h00.

Le 30.11.2020 : réglementant la circulation des véhicules rue du Pont d'Arrêt, 8 à Arlon, route de Longwy, 543 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau d'ouverture en accotement, en date du 08.12.2020 au 14.12.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la N81 – BK0.600 à 4.300 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de relamping led de l'éclairage public, en date du 01.12.2020 à 07h00 au 04.12.2020 à 17h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de la Semois, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 03.12.2020 de 07h30 à 14h00 et en date du 09.12.2020 à 06h30 au 10.12.2020 à 18h00.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Godefroid Kurth et carrefour du Liedl à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'un giratoire, en date du 04.01.2020 au 30.08.2021.

Le 30 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 03.12.2020 à 08h00 au 04.12.2020 à 18h00, en date du 07.12.2020 à 08h00 au 08.12.2020 à 18h00.

Le 02 décembre 2020 : réglementant la circulation des piétons, à la rue Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation – pompe à béton, en date du 09.12.2020 de 13h00 à 16h00.

Le 02 décembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Capucins, 37-38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 01.12.2020 entre 10h00 et 17h00 (1h de livraison uniquement).

Le 02 décembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Scheuer, rue Seyler, rue Francois Boudart, rue Sainte-Croix, rue du Musée, Impasse du Musée, avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fraisage et réparation partielle de l'égout, en date du 02.12.2020 à 07h00 au 07.12.2020 à 18h00.

Le 02 décembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Rhin, 16 à Arlon, fouilles en trottoir entre le 02.12.2020 et le 16.12.2020 de 07h00 à 18h00, à la rue de Diekirch, 318 à Arlon, fouilles en trottoir, entre le 07.12.2020 et le 21.12.2020 de 07h00 à 18h00, à la rue Sonnetty, 84 à Arlon – fouilles en trottoir + traversée voirie entre le 09.12.2020 et le 23.12.2020 de 07h00 à 18h00, en raison de travaux de gaz.

4. CPAS : Approbation des modifications budgétaires n°2 au service ordinaire pour l'exercice 2020 et modifications budgétaires n°1 au service extraordinaire pour l'exercice 2020.

Monsieur DEWORME – Nous avons appelé cette modification budgétaire n°2 « Covid 2 ». On avait déjà appelé la première modification « Covid 1 » parce que les principales modifications qui s'en trouvaient étaient en rapport avec la crise du Covid. C'est de nouveau la même chose ici, mais de façon quand même inattendue en tout cas quand on était au niveau de la modification 1. Comme il se doit elle est présentée à l'équilibre, mais elle est à l'équilibre sans qu'il n'ait fallu y apporter ou injecter des moyens financiers supplémentaires. Le corps de cette modification budgétaire est d'une part des subsides supplémentaires et d'autre part des dépenses en moins; notamment par l'annulation forcée du Solid'Arton, mais également une diminution du nombre d'engagement en article 60 – il est vrai que cette politique de mise à l'emploi a un coût – et malheureusement comme je l'évoquais tout à l'heure les engagements n'ont pas pu se faire comme ils avaient été prévus, ce sont donc des dépenses en moins. Tout ceci s'équilibrant, les subsides sont inscrits à la fois en recettes mais également en dépenses. À noter tout de même une grosse augmentation au niveau des dépenses supplémentaires – et ça rentre dans les frais de fonctionnement – de tout ce qui concerne la désinfection, les produits d'entretien (vestes, blouses, masques), et tout ce qui a été nécessaire d'acheter en complément pour la RK.

Un mot sur le fait que nous avons dû régler une cotisation de responsabilisation de 11.800 € pour l'année 2020. Vous savez que c'est en rapport avec le nombre jugé insuffisant d'agents statutaires, d'où la création du second pilier qui avait déjà été annoncé pour 2020, mais non réalisé pour différentes raisons, notamment surcroît de travail. Voilà, donc la cotisation de responsabilisation relativement modeste que nous avons en 2020 justifie d'autant plus la création du second pilier pour l'année prochaine, ce qui est prévu au budget. C'est une modification budgétaire qui a été adoptée lors du dernier Conseil de l'Action Sociale à la majorité totale de 11 voix sur 11.

Quant à la modification à l'extraordinaire, c'est une modification qui est une simple adaptation de certains articles budgétaires et qui n'engageait pas de nouveaux projets.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité d'approuver cette délibération du CPAS du 25 novembre 2020 relative aux modifications budgétaires n°2 au service ordinaire et n°1 au service extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2020.

5. CPAS : Approbation du budget de l'exercice 2021.

Monsieur DEWORME – Un budget qu'on a réalisé dans des circonstances un peu particulières parce que l'année 2021, d'un point de vue social, est quand même et surtout un gros point d'interrogation. Si on se réfère à l'aide publique dont on a bénéficié au niveau du CPAS au profit de la population en 2020, les choses devraient se passer plutôt bien. S'il devait y avoir, contrairement à ce que l'on espère, une prolongation de la situation de crise que l'on connaît, le budget tel qu'il est présenté ici devra faire l'objet d'une modification, sans doute à l'occasion d'une modification budgétaire.

On voit que le budget en 2021 est en augmentation de 2,91 % par rapport au budget ordinaire de 2020. Il est à noter, et je pense que c'est quelque chose de très important, qu'au niveau du CPAS nous avons pu obtenir une majoration de l'intervention communale de 4,5 %. C'est évidemment important pour le fonctionnement du CPAS et je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues du Collège pour cet accord qui a été obtenu, ce chiffre que nous avons demandé a été validé purement et simplement. Vous voyez que la part de l'intervention communale dans le budget du CPAS correspond à 22,65 %. Cela amène une augmentation de 116,72 € pour la participation par citoyen de la part de la commune.

On est loin de la moyenne wallonne mais heureusement nous ne sommes pas non plus dans la même situation que certaines communes de l'entre Sambre et Meuse. Pour rappeler le budget hors facturation interne qui est une particularité du CPAS, c'est l'augmentation qui se décompose principalement en dépenses du personnel, mais aussi en frais de fonctionnement, ainsi que des dépenses de transfert ou de dette.

Voilà le camembert qui représente la répartition du budget avec, sans surprise et hors article 60, 54,04 % du budget du CPAS qui est consacré au frais de personnel. Le second poste est celui des transferts - en quelque sorte l'aide sociale ; et puis vous voyez que le fonctionnement reste en dessous de 10 % ; la dette occupant 6,24 % de ce budget.

Pour rappel voilà la composition du statut des 196 agents du CPAS : 43 agents statutaires pour 123 agents contractuels ; les autres étant des agents article 60. Comment est-ce réparti ? C'est environ 200 personnes au sein de notre CPAS. La Knippchen occupe pratiquement la moitié des emplois du CPAS, le service social est un peu moins de 20 %. Quant au Pré-en-Bulles, il représente à peu près 10 % de notre personnel, pour les services administratifs et généraux, il s'agit de 13 agents qui représentent environ 16 % du personnel, et puis il y a d'autres services moins dotés en personnel qui ensemble représentent 6 %.

Vous voyez l'évolution des dépenses de fonctionnement qui sont en général toujours restées sous les 10 %, ce qui est très bien. Mais vous voyez pour l'année 2020 le budget adapté – après les deux modifications budgétaires dont celles qui viennent d'être approuvées au point précédent – les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12,69 %. Ceci s'explique par l'impact Covid et les fournitures médicales, notamment en ce qui concerne la RK, mais pour l'ensemble des services du CPAS aussi. Nous avons donc inscrit au budget initial de l'année 2021 une augmentation de 7,25 %, une espèce de moyen terme entre le budget initial de 2020 et le budget après la 2^{ème} modification budgétaire, en matière de frais de fonctionnement. C'est évidemment un pari que nous faisons. On a prévu au niveau du budget que l'on puisse avoir besoin de combattre encore le Covid pendant quelques mois. On espère tout de même que les choses puissent s'apaiser, et si ce n'est pas suffisant on devra avoir recours aux modifications budgétaires comme en 2020.

Voilà comment se répartissent les dépenses de fonctionnement, sans surprise je pense puisque la RK occupe un peu plus de la moitié aussi – les repas à domicile représentent dans les frais de fonctionnement quand même 14,18 %. Ensuite, 10,60 % pour le service social pris dans son ensemble ; le Pré-en-Bulles, à peu près 10 % aussi. Je vous laisse découvrir les chiffres des autres services.

Les dépenses de transfert du CPAS représentent environ 28 % ; sans surprise aussi vous voyez que pratiquement l'ensemble des dépenses sociales se font dans le service social et principalement au niveau de l'aide sociale, c'est-à-dire du paiement du RIS. Mais notre politique d'insertion socioprofessionnelle représente quand même environ 1/5 du montant aussi. Il s'agit donc de toutes les mises à l'emploi, etc.

En ce qui concerne les dépenses de dettes du CPAS, on ne comptera pas vraiment de nouveaux emprunts, donc il n'y a pas de dettes supplémentaires. Nous sommes toujours dans le remboursement de la RK et en ce qui concerne le service administratif – le bâtiment central dans la cour de la caserne Léopold. Voilà les deux emprunts principaux que nous avons pour le Pré-en-Bulles, c'est un investissement au niveau des châssis.

En ce qui concerne les recettes, le premier pouvoir subsidiant des CPAS est la Région Wallonne, mais on va peut-être commencer par dire un mot sur les subventions fédérales qui représentent un peu plus de 2.700.000 €, avec le fond social de l'eau, le remboursement des RIS qui est le gros morceau, un

soutien au niveau du Maribel, les différents fonds de mazout et gaz électricité pour environ 140.000 €. Les subventions régionales concernent principalement les APE, également les politiques de mise à l'emploi - notamment les articles 60 - le service de médiation de dettes et le Fond Spécial de l'aide sociale. La subvention que nous accordons l'AVIQ par rapport à la RK, le Plan PAPE pour 40.000 €.

Le deuxième pouvoir subsidiant du CPAS est la Ville d'Arlon, avec les montants que vous avez sous les yeux et qui est le montant actualisé pour 2021. La Fédération Wallonie Bruxelles est aussi un pouvoir subsidiant pour nous à travers le Pré-en-Bulles. Nous avons ensuite les recettes de prestations qui sont essentiellement liées au prix de journée de la Maison de Repos, mais également des repas à domicile ou du lavoir l'Arlonette. La facturation interne est une spécificité du CPAS qui permet de faire une analyse plus fine des dépenses de chaque service, mais qui trouve aussi sa justification dans le fait que l'Arlonette par exemple est assujettie à la TVA et qu'il y a donc des récupérations, des facturations spécifiques qui doivent être faites.

Le service à l'extraordinaire, quant à lui, prévoit pour la première fois des honoraires pour un auteur de projets à désigner, concernant l'extension de la RK. On évoque ici 32 lits mais le chiffre n'est pas encore arrêté. D'autres améliorations ou achats sont prévus pour notre CPAS, en particulier l'amélioration de la salle du Conseil que l'on voudrait mieux insonorisée et équipée de façon à pouvoir y réaliser des projections. Mais le gros poste, le gros projet est évidemment l'extension de la RK pour laquelle nous avançons. Cela n'a pas été facile d'avancer pendant cette année-ci parce que les forces ont été mobilisées ailleurs et que les rencontres ont été compliquées. Nous avons néanmoins pu avancer grâce à AT Osborne. Nous sommes toujours dans l'élaboration du cahier des charges qu'on aurait pu finaliser relativement vite, cela aurait pu être fait maintenant, mais nous avons pensé que c'était bien d'avancer en parallèle avec le service urbanisme, de la Ville aussi, mais je pensais à la Région wallonne qui in fine devra donner un agrément pour la construction. Le dossier fait quelques allers-retours entre l'urbanisme de la Région wallonne et notre CPAS, et celui de la Ville évidemment; car nous avons parlé tout-à-l'heure de synergies entre la ville et le CPAS. Il est clair que l'extension de la Maison de Repos que l'on prévoit sur une 3^{ème} aile qui est perpendiculaire aux deux ailes existantes déjà, se fait en îlot central, qui a des rapports étroits avec l'école du centre. Il y a donc là des précautions urbanistiques à prendre et nous ne voulions pas courir le risque de finir un cahier des charges, de laisser éventuellement travailler un auteur de projets, et puis de se voir refuser le projet pour des raisons urbanistiques. Je pense que c'est plus rationnel même si ça prend plus de temps pour le moment d'avancer parallèlement et d'écouter aussi les conseils que l'on nous donne au niveau de l'urbanisme, de façon à ce que le projet, lorsqu'il sera présenté, soit accepté parce qu'il y a eu ces réunions préparatoires en amont.

Voilà ce que l'on peut dire sur le budget du CPAS qui avait fait l'objet également d'un consensus à l'intérieur du Conseil de l'Action sociale, et tout le monde avait rejoint la proposition qui vous est faite aussi ce soir.

Monsieur GAUDRON – Vous savez que j'ai pour habitude de rappeler que si ce point vient au Conseil communal, ce n'est pas pour faire état de l'opportunité des dépenses, ce qui est de la responsabilité bien entendu des Conseillers CPAS, mais en tant que tutelle de vérifier la légalité des procédures. D'habitude je n'ai rien à dire par rapport à cela. On a juste une petite remarque avec le groupe ECOLO + cette fois-ci. Normalement la législation prévoit qu'il y ait un Conseil commun tel qu'on l'a eu aujourd'hui qui parle du rapport sur les synergies, ensuite chaque entité retourne de son côté voter ce fameux rapport, comme on l'a fait, en ce qui concerne le Conseil communal ce soir, pour ensuite pouvoir seulement traiter son budget. En l'occurrence, ici, le CPAS n'a pas eu l'occasion de respecter ces formalités avant son budget. En tant que tutelle, il nous semblait responsable de le signaler, et donc le groupe ECOLO s'abstient.

Monsieur MAGNUS – Je ne peux que répéter ce que le Président a dit, les relations entre le CPAS et la Ville sont excellentes, et l'augmentation du budget du CPAS n'a pas posé la moindre discussion entre nous. Je voudrais rappeler simplement que le CPAS, pendant 3-4 ans, n'avait pas demandé d'augmentation de son budget, et donc il est bien légitime que lorsqu'il estime devoir le faire pour les raisons qui ont été évoquées, on puisse le soutenir dans ses démarches. D'ailleurs ce que nous avons dit à chaque fois les années précédentes, quand il y n'y avait pas demande qui était faite, le jour où vous en avez besoin, on sera là pour vous soutenir. C'est donc bien évidemment que c'est ce que nous faisons cette année et que nous ferons encore les années suivantes si vous en avez besoin. La solidarité est un mot important pour l'ensemble de notre population Arlonaise.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Mme CHAMPLUVIER, M GAUDRON, M LAQLII, M LAMBERT, Mme WAGNER, M ROBERT) d'approuver le budget pour l'exercice 2021 du CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 25 novembre 2020 au Conseil de l'Action Sociale.

6. TRAVAUX COMMUNAUX : Bail d'entretien 2020 des cours d'eau de deuxième catégorie – Chapitre 3 : Semois-Chiers-Approbation des travaux et des conditions du marché conjoint.

Madame LAMESCH – Pour expliquer un peu le contexte au niveau des cours d'eau, on parle de catégories différentes pour les cours d'eau non navigables en fonction de la superficie de leur bassin hydrographique. On parle donc des cours d'eau 1^{ère} catégorie qui sont gérés par la Région Wallonne, la 2^{ème} catégorie par la Province, et la 3^{ème} catégorie par les communes. Quand on parle de bail d'entretien, ça reprend aussi bien les travaux de curage que d'entretien des berges, et de réparations des cours d'eau. Dans ce cas-ci il s'agit d'un entretien conjoint des cours d'eau qui a tout son sens parce que ce sont généralement les mêmes cours d'eau qui peuvent passer d'une catégorie à l'autre. Pour prendre l'exemple de la Semois, c'est un cours d'eau de 3^{ème} catégorie près de sa source, qui devient finalement un cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Ça a donc tout son sens de faire un entretien conjoint puisque c'est le même type d'intervention qui va avoir lieu, et ça permet également de faire des économies d'échelle. Il se fait via une convention de coopération entre la Ville et la Province de Luxembourg depuis 2017, 50.000 € sont budgétés chaque année pour des travaux sur différents tronçons. L'objectif essentiel de ces travaux est d'améliorer l'écoulement des eaux, de prévenir contre les inondations et de protéger les ouvrages d'art, c'est-à-dire les ponts, des travaux de curage, de rajeunissement de la végétation - on va couper les branches les plus importantes - de protection des berges et de stabilisation des talus. Dans le cadre du bail d'entretien 2020, trois tronçons sont concernés : d'abord à Toernich, le ruisseau « le Bruch » sur une longueur de 250 mètres, entre les deux ponts qui sont situés rue Burewee et rue A-Kreides ; les travaux concernent du rajeunissement des arbres et des arbustes essentiellement, et du curage. Nous avons un deuxième tronçon à Udange, le ruisseau « le Schleischmüllen » sur une longueur de 100 mètres au niveau de la rue d'Habergy, où c'est également un curage superficiel. Le 3^{ème} tronçon concerne la Semois, au moment où elle rejaillit juste après le parking de la Maison de la culture pour rentrer dans la zone humide que nous souhaitons réhabiliter ; ça concerne la rive droite de la Semois – c'est un bon exemple parce que nous sommes en catégorie 3 à cet endroit-là, et un peu plus loin nous sommes en catégorie 2.

Au niveau budgétaire, les travaux sont estimés à 46.472,00 € TVAC, à quoi s'ajoutent les frais d'étude du Service Provincial Technique de la Province, pour 1.603 € ; donc une incidence budgétaire totale de 48.075,00 € TVAC. Il est proposé au Conseil communal d'approuver les travaux et le montant estimé de ce bail d'entretien 2020 des cours d'eau, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Monsieur LAMBERT – Par rapport au Schleischmüllen, où vous parliez de l'aval avec le bout de la route d'Habergy, pour petit rappel, il y avait déjà eu des travaux importants réalisés il y a une

dizaine d'années à titre de test ou d'essai, et il se fait que la zone se réensable très régulièrement. Il n'y a donc pas de solution magique. Par contre, ma question principale porterait plutôt sur l'amont de ce pont où il y a le nouveau lotissement qui a été fait. Qu'est-ce qu'il va en être de la zone entre la route et le ruisseau ? Qui va prendre cela en charge en termes d'entretien des berges et autres ?

Madame LAMESCH – Dans la mesure où c'est également un ruisseau de catégorie 3, c'est donc la Commune qui prendra à sa charge l'entretien, mais toujours par l'entremise de la Province et du bail d'entretien.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver les travaux et le montant estimé dans le cadre du "Bail d'entretien 2020 des cours d'eau de 2ème catégorie - Chapitre 3 : Bassin Semois - Chiers", proposés par les Services Provinciaux Techniques - Infrastructures routières et cours d'eau, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève globalement à 256.760,90 € hors TVA ou 310.680,69 € TVA 21% comprise, dont 38.407,00 € hors TVA ou 46.472,47 € TVA 21% comprise à charge de la Ville d'Arlon.

Article 2 : D'approuver le paiement des frais d'étude avancés par la Province à concurrence d'un taux de 3,45 % appliqué au montant des travaux HTVA à charge de la Commune, soit un montant estimé de 1.603,31 € TVAC.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 482/735-60/20214022 .

Article 4 : De transmettre la décision du Conseil au pouvoir adjudicateur, la Province de Luxembourg.

7. TRAVAUX COMMUNAUX : Approbation de la démarche Zéro Déchet pour 2021 – Délégation à l'Intercommunale IDELUX pour la réalisation d'actions communales.

Madame LAMESCH – Cette démarche Zéro Déchet est la relance de la démarche pour l'année 2021. Pour rappel la Région Wallonne a souhaité depuis le 1^{er} janvier 2020 que toutes les communes wallonnes qui le souhaitent puissent rentrer dans une démarche Zéro Déchet, et soutient leur effort en octroyant une majoration de subsides. Cette majoration est de 0,50 € par habitant par an, s'ajoutant aux 0,30 € par habitant par an déjà présents auparavant. C'est un subside maximum de 60 %.

Dans ce cas-ci l'intercommunale IDELUX propose de mener pour le compte des communes des actions de prévention à l'échelon local, mais qui sont communes à l'ensemble du territoire. Ces actions de prévention portent sur les premiers 0,30 €, ce qui représente pour la commune d'Arlon – les données d'IDELUX datent un peu parce qu'on est passé à 30.000 habitants – un total de dépenses éligibles de 15.000 €, avec un subside maximum de 9.000 €. Les 40 % supplémentaires – donc les 6.000 € - sont dans ce cas pris en charge par l'intercommunale IDELUX. Dans ce cadre elle prévoit certaines actions spécifiques. La ville d'Arlon complétera le dossier avec des actions de préventions qui lui sont propres pour les 0,50 € supplémentaires, donc les 25.000 € supplémentaires.

Dans ce cadre-là, on en a parlé toute à l'heure lors de la présentation du CPAS, il y a un travail conjoint Ville/CPAS pour mettre en œuvre des actions de gouvernance – un Comité d'accompagnement et un éco-team – et des actions concrètes qui touchent des flux de déchets et des publics cibles différents : tout d'abord les services communaux, puis les écoles – car je pense que

c'est vraiment important de travailler au niveau des plus jeunes pour mettre en place ce genre de réflexe d'éco-consommation – les familles également, et enfin le 4^{ème} public est les commerces.

Le comité d'accompagnement est simplement un Comité de pilotage interne qui est constitué de moi-même, de l'éco-conseiller de la Ville et d'une attachée spécifique du CPAS. À cette occasion je voudrais quand même souligner, comme l'a dit tout à l'heure Jean-Michel BALON, qu'autant il y a eu beaucoup de complémentarité entre les deux Directeurs généraux, autant Stéphane BASTOGNE et Lucie BOUTE ont vraiment très bien collaboré ensemble. C'est vraiment un plaisir de pouvoir travailler avec des jeunes qui sont motivés et plein d'enthousiasme. Ils ont mis en place cette éco-team dont on a déjà un peu parlé, qui est un groupe de travail interne et est composé de 10 agents administratifs de la Ville et de 6 agents du CPAS. Préalablement un questionnaire avait été envoyé à tous les agents qui le souhaitaient, qui posait des questions non seulement sur le thème des déchets mais aussi de la consommation énergétique, de la mobilité, de tous ces gestes d'écologie... et il y a vraiment eu beaucoup de réponses et beaucoup d'enthousiasme, de même qu'on a trouvé très facilement les agents qui voulaient participer à cet éco-team. C'était vraiment très enthousiasmant aussi à ce niveau-là.

Les projets à mettre en place :

Outre la formation du personnel communal à la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets papier, des actions vont être également décidées par l'EcoTeam, et qui vont rentrer dans le cadre de l'exemplarité communale.

Nous sommes aussi en train de préparer un marché pour la mise en place d'une fontaine à eau potable en ville, qui va de pair avec la distribution de gourdes et peut-être de gobelets réutilisables, et qui est une action proposée par IDELUX.

Nous avons aussi dans nos cartons une prime communale à l'utilisation de langes lavables à destination des familles.

La mise en place d'actions d'information, d'animation et de formation :

Un festival Zéro Déchet, qui était programmé en 2020 mais n'a pas pu avoir lieu, est reprogrammé en 28 août 2021, en collaboration avec la Ligue laïque. Là aussi IDELUX peut apporter un plus en venant tenir un stand. L'organisation d'atelier conférence sur le compostage, la confection de produits d'entretien faits maison, tout ce qui est éco-consommation - car toute cette démarche Zéro Déchets débouche sur une réflexion sur comment et ce que nous consommons.

La distribution de composteurs à prix réduit avec formation, qui a déjà eu lieu en 2019, et nous voulions réitérer l'expérience lors de la journée portes-ouvertes du service plantation. Ce n'est que partie remise.

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles, qui est quelque chose de très important en termes de quantité. Car par rapport à toutes les quantités de déchets que nous produisons, chaque personne produit chaque année 20 kg de déchets alimentaires – déchets qui pourraient être consommés. Je ne parle pas de déchets alimentaires non-évitables comme des coquilles d'œufs ou des os. Cela représente finalement l'équivalent d'un repas par semaine qui pourrait être épargné ou de 170 € par personne par an. Dans le cadre du marché de services pour l'alimentation des repas sains et durables nous avons voulu aussi accorder vraiment une importance de ce gaspillage alimentaire et à ce qu'il y ait une sensibilisation, notamment au niveau des écoles, pour améliorer les choses.

Nous avons des projets de compostage collectif, où de nouveau cela peut être soit dans les écoles soit dans les quartiers.

Des conventions de collaboration avec les commerces pour réduire les conditionnements à usage unique, et donc favoriser les conditionnements réutilisables.

En conclusion, il est proposé au Collège communal d'approuver et de notifier au SPW la démarche Zéro Déchet pour l'année 2021, et de donner délégation à l'intercommunale IDELUX pour la réalisation d'actions communales, puisque c'est IDELUX qui va rentrer le dossier et qui rétribuera sa part de subside – 0,50 € - à la commune.

Monsieur LAQLII – J'ai vu qu'IDELUX proposait des dossiers pédagogiques pour les écoles, et au sein de ces dossiers pédagogiques il propose même des formations pour les ateliers Zéro Déchet. Est-ce que les communes sont au courant ou est-ce que c'est une initiative à part d'IDELUX ?

Madame LAMESCH - Effectivement nous avons reçu cette information d'IDELUX. Il est vrai qu'il propose des dossiers pédagogiques et également des boîtes à tartines pour les élèves de maternelle afin de les sensibiliser directement à l'utilisation de collations durables qui ne sont pas emballées dans des emballages plastiques, par exemple. C'est vrai qu'au niveau de la commune nous allons contacter toutes les directions pour leur expliquer toutes les actions Zéro Déchets qui pourront être entreprises, que ce soit avec le dossier pédagogique, que ce soit autre chose comme la mise en place de potagers, du compostage, etc. On va vraiment faire le point avec eux pour que chaque direction puisse choisir ce qui lui convient le mieux, ce qui correspond le mieux à sa sensibilité, et donc ce type d'action est possible également.

Madame CHAMPLUVIER – J'avais une question au sujet des fontaines à eaux, est-ce qu'elles vont être disposées aussi dans les écoles ? Je sais qu'il y a beaucoup de distributeurs de boissons dans les écoles, donc si nous voulons sensibiliser les enfants ce serait bien qu'ils puissent avoir de l'eau disponible, et éventuellement d'autres boissons.

Madame LAMESCH – Les fontaines à eau dont je parlais sont extérieures, donc elles se retrouveront plutôt sur l'espace public ; au niveau des écoles je ne sais pas s'il y a des distributeurs de cannettes dans les écoles primaires, mais l'accent qui est mis au niveau du nouveau marché est effectivement de recourir à de l'eau qui soit mise à disposition des enfants, à volonté. Ça va les inciter à boire plutôt de l'eau que des boissons sucrées qui ne sont pas bonnes pour la santé.

Madame CHAMPLUVIER - Il y aura donc une volonté de développer ce genre de boissons dans les écoles.

Madame LECOMTE – En tant qu'Échevine de l'Enseignement je peux effectivement vous informer qu'il y a de l'eau à disposition de l'ensemble des élèves. On leur demande aussi de se munir d'une gourde que l'on peut remplir à loisir et à volonté à l'école. Elle est utilisée également lorsqu'ils prennent leur repas dans les cantines.

Madame GOFFINET – J'ai une question qui n'a pas de lien direct avec le Zéro Déchet, mais nous arrivons dans la période de Noël... qui dit Noël dit sapin de Noël, j'ai déjà des demandes pour savoir si la commune allait mettre en place ou non un système de ramassage des sapins de Noël en ville et dans les villages, car nous ne connaissons pas les perspectives pour les grands feux. Ma 2^{ème} question, je ne doute pas que vous êtes fortement sollicités pour obtenir le fameux calendrier qui est tant attendu dans les foyers, donc je ne sais pas si vous avez des informations du côté d'IDELUX quant à la distribution de ce fameux calendrier.

Madame LAMESCH – En ce qui concerne les collectes des sapins de Noël, nous allons réitérer la collecte cette année, puisque ça avait été apprécié l'année dernière. Nous avons tenu compte des remarques qui avaient été faites par rapport à la semaine de collecte, nous l'avons donc décalée d'une

semaine et elle aura lieu du 12 au 15 janvier, puisque plusieurs nous ont dit que c'était un peu tôt l'an dernier. Nous allons aussi contacter les comités de village pour savoir si les grands feux habituels auront lieu ou pas, et s'il faut mettre de côté des sapins pour ces grands-feux puisque nous ne savons pas vers quoi nous allons à ce niveau-là. Par rapport au calendrier de collecte, il existe en PDF, je l'ai reçu, et il va être envoyé en principe d'ici fin de l'année. J'ai posé la question mais on me dit que c'est le timing normal. Il sera déjà mis en PDF sur le site de la commune pour être sûr que tout le monde puisse l'avoir à temps, parce que je pense que cette année la poste a quelques difficultés de distribution, et qu'il est effectivement très utile et attendu.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver la démarche Zéro Déchet suite aux nouvelles dispositions de l'AGW modificatif du 18 juillet 2019.

Article 2 : De donner délégation à l'intercommunale Idelux pour la réalisation d'actions communales.

8. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Services – Missions de géomètre-expert – Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

Monsieur MITRI – C'est un marché de services pour la mission d'un géomètre-expert qui est récurrent, dans le sens qu'il arrive à échéance fin de l'année et que l'on renouvelle année par année pour une période de marché qui couvre 4 ans. Les missions sont évidemment connues, tous les services peuvent en avoir besoin pour par exemple le mesurage, la topographie ou des missions ponctuelles pour les valeurs des bâtiments ou des ventes spécifiques. C'est un marché qui est en procédure négociée sans publication préalable, dont le montant couvrant les 4 ans s'élève à 82.644,00 € ; l'avis du Directeur financier a été demandé et il nous a donné un avis favorable. Nous proposons au Conseil de l'accepter.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/20-2096 et le montant estimé du marché "Missions de géomètre-expert". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,64 € hors TVA ou 100.000,00 € TVA 21% comprise, soit un montant estimé de 20.661,16 € hors TVA ou 25.000 € TVA 21% comprise pour le marché de base et pour chacune des reconductions.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation d'au moins 3 prestataires de services.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/733-60/20214003 et qui sera prévu au budget extraordinaire des exercices 2022 à 2024.

9. BIENS COMMUNAUX : Opération de rénovation urbaine de l'Hypercentre. Approbation de l'arrêté de subvention et approbation de la convention pour l'acquisition du Blokker.

Monsieur MAGNUS – C'est vraiment une excellente nouvelle que l'on peut vous annoncer aujourd'hui. C'est avec beaucoup de plaisir que nous pouvons avancer dans quelque chose de très concret au niveau de ces opérations de rénovation urbaine. Ça fait quelques années que l'ensemble

des groupes politiques a participé à de nombreuses soirées – je pense qu’il y en avait 10 – pour déterminer cette opération de rénovation urbaine, et surtout pour avoir des points bien précis qui ont été repris dans un rapport.

Nous avons eu 14 fiches-projets qui ont été établies sur l’ensemble du périmètre du centre-ville. Dans ces fiches-projets il y avait l’ensemble Blokker et beaucoup d’autres – pour ceux que ça intéresse ils peuvent reprendre l’ensemble des délibérations qui ont été faites à l’époque, et nous pouvons en reparler si vous le souhaitez ici au Conseil communal, mais ça prendra un certain temps.

Dans le cadre de cette opération de rénovation urbaine, nous avons acheté cet immeuble situé Grand-Rue, 51. Cette opération a été reconnue par le Gouvernement Wallon le 2 mai 2019. Nous avons ensuite rentré notre rapport et nous avons acheté cela pour un montant de 250.000 €. On estimait que c’était un bon prix et je le crois encore aujourd’hui. Nous attentions avant de nous lancer véritablement dans la rénovation de cet ensemble-là d’avoir l’avis du SPW quant aux subsides. On a donc eu la bonne surprise d’apprendre il y a quelques jours, le 30 novembre, qu’il nous donnait 60 % du montant fixé par le Comité d’acquisition pour la partie commerce – puisque dans la partie commerce nous aurons 60 % du subside, et dans la partie logement 81 %. Et donc, nous avons un total tel que c’est repris dans le document que vous avez reçu de 183.333 €. Nous avons donc acheté ce bâtiment pour 250.000 €, et nous avons la chance d’avoir des subsides pour environ 180.00 €. On l’a donc acheté pour environ 70.000 €.

Nous n’allons pas nous arrêter en si bon chemin et le Collège a donc réfléchi sur les différentes destinations que pourrait avoir ce bien. Nous croyons que nous pourrions avoir une antenne de la Maison des Jeunes, au rez-de-chaussée il pourrait y avoir des commerces - car on sait que c’est ce qu’il manque dans notre centre-ville - d’une superficie plus grande que ce que nous avons pour l’instant au centre-ville. On croit aussi qu’il devrait y avoir des espaces partagés pour les jeunes, mais pourquoi pas aussi une Maison des Aînés pour nos aînés, dans un espace de partage. On pourrait aussi avoir la Maison des Associations, on sait qu’elle est pour l’instant temporaire dans l’ancien restaurant japonais, à côté de l’Office du Tourisme. Il pourrait y avoir des salles de réunions et évidemment aussi du logement au centre-ville. C’est un très beau projet, et dans les mois qui viennent nous vous présenterons un cahier des charges pour désigner un auteur de projet qui nous aidera à la réalisation de toutes ces différentes antennes dont je vous ai parlé tout à l’heure.

Au niveau de ce qui nous intéresse aujourd’hui, nous avons reçu de la part du SPW une convention qu’ils vont nous demander de signer. C’est donc avec beaucoup de plaisir que nous allons avancer dans cette procédure - signature du Ministre et puis réception du subside par la suite. Dès que nous saurons exactement ce que nous voulons faire et que le cahier des charges pour la désignation de l’auteur de projets passera devant le Conseil, l’étape d’après sera de lancer le cahier des charges, d’avoir un auteur de projet et puis de repasser devant vous avec le cahier des charges pour la désignation d’une entreprise qui devra effectuer ces travaux. Dès ce moment-là nous reprendrons contact avec la Région Wallonne pour avoir à nouveau des subsides qui se répartiront de nouveau de la même manière, 60 % pour la partie commune et 81 % pour la partie logement.

Sur les 7 ans où les deniers sont difficiles pour l’ensemble des pouvoirs communaux, c’est en tout cas une bonne démarche qui a été initiée il y a maintenant quelques années, que nous allons faire perdurer par la demande et rester attentif aux différents projets qu’il y a dans ces différentes fiches-projets. Il y a par exemple une fiche projet que l’on appelait la fiche Hunkemöller, qui a été acheté par un particulier qui le rénove. Le but de la ville n’est pas de devenir le plus grand propriétaire foncier de notre commune, mais d’acheter des biens qui sont en inactivité depuis pas mal de temps et qui servent à rénover et redynamiser notre centre-ville.

Monsieur GAUDRON – Cette décision de la Région Wallonne est une très bonne nouvelle. Je m'étonne par contre d'entendre de la part de notre Bourgmestre que le collège fait cavalier seul sur l'affectation du lieu ... Je rappelle que l'affectation avait été réfléchi par la Commission, c'est donc un peu faire fi du travail de cette Commission, notamment des citoyens qui se sont impliqués dans celle-ci. Je rappelle aussi que la fiche du Blokker concernait deux bâtiments limitrophes qui avaient été fixés par la Commission, qui a certainement des opportunités par rapport à ces bâtiments-là également. Par ailleurs la Commission en question n'a plus été réunie depuis le début de cette législature. Je vous invite donc vraiment d'une part à reconvoquer une réunion de cette commission pour développer la stratégie par rapport aux différentes fiches projets, et voir lesquelles on développe en priorité, et pour y faire quoi. Parce que c'est bien à la Commission de définir cela et non au Collège.

Monsieur MAGNUS – Il ne rentre pas du tout dans nos intentions de faire cavalier seul. Et je vous ai d'ailleurs dit tout à l'heure que nous allons par la suite nommer un auteur de projet, et je ne doute pas que cette personne viendra bien évidemment. Et je vais d'ailleurs être plus large que vous Monsieur GAUDRON, c'est même l'ensemble du Conseil communal qui doit se prononcer là-dessus. Je ne doute pas que l'ensemble du Conseil aura certainement pris des contacts avec les citoyens, mais la Commission se réunira aussi pour avoir les idées de tout le monde. Si je n'avais pas donné des pistes de réflexion, vous m'auriez dit « Que propose le Collège communal ? » Nous avons donc anticipé vos questions.

Quant au fait qu'il s'agisse d'une fiche, que nous avons d'ailleurs appelé 'Grand-Rue/Esplanade', il y avait également l'immeuble Blue's qui appartient à Madame WICKLER, et je doute qu'elle ait envie de revendre l'ensemble de l'immeuble, même au prix que nous avons payé l'ensemble de l'immeuble Blokker. Par contre l'immeuble du Miami est dans un sale état, on verra donc bien comment les choses avanceront petit à petit et en réfléchissant, de manière conforme à ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Je croyais que vous alliez nous féliciter de cet achat du Blokker et du travail qui a été fait pour obtenir ces subsides.

Monsieur GAUDRON - Je l'ai déjà fait et je félicite maintenant la Région Wallonne. Je rappelle juste qu'au niveau des articulations il y a quelque chose qui a été réfléchi, qui a ensuite été entériné par le Conseil communal, et cette manie du Collège de vouloir avancer de son côté, à partir d'un moment c'est un peu fatiguant, c'est tout.

Madame GOFFINET – Je pense que c'est vraiment une très bonne nouvelle, notamment pour redynamiser ce coin de la Grand-Rue qui est un peu un des endroits le plus difficiles par rapport à toute cette longueur de notre Grand-rue. J'entends bien que nous allons avoir la désignation d'un auteur de projet, des discussions au sein de la Commission, et après la désignations d'entreprises... tout cela va prendre un certain temps, et je voulais juste dire que la gestion centre-ville était toujours bien là pour pouvoir occuper le temps des réflexions et du travail qui est fait. On en a d'ailleurs discuté en Conseil d'administration, notamment que ce soit au travers de pop-up ou de magasins essai. Cela permettra aussi de pouvoir aider des artisans à pouvoir exercer et vendre leurs biens. Je ne dis pas que nous allons pouvoir occuper non-stop la cellule si on nous l'autorise, par ce que les conditions de pandémie que vous connaissez créent quelques soucis ; néanmoins nous serons très heureux de nous y employer pour faire vivre cette cellule le temps que tous nos dossiers se finalisent et se concrétisent.

Monsieur MAGNUS - Merci pour cette réflexion intéressante, la collaboration avec la Gestion centre-ville a toujours été excellente. On l'a encore prouvé avec les magnifiques décorations à l'initiative de la Gestion centre-ville et d'un paiement qui a été fait par la Ville, sur nos vitrines dans la Grand-rue. Je crois que ça redonne un peu de baume au cœur à nos commerçants qui n'ont pas facile pour l'instant.

Monsieur LANDRAIN – Je voulais soutenir ce projet qui est important en termes de symbolique aussi, parce que ramener du logement en ville est important dans le cadre de la revitalisation de notre hypercentre. C'est vraiment un des axes par lequel cela passera. Je rejoins également Madame GOFFINET dans le sens d'utiliser ce local comme plateforme pour des pop-up stores ou des choses attractives qui valoriseront nos produits et nos acteurs locaux. C'est vraiment une plateforme dynamique intéressante à déployer, et notre commune joue parfaitement son rôle en cela.

Monsieur MAGNUS - Pour compléter cela je dirais que nous avons demandé à une société telle que Vinçotte ou autre, de venir faire un contrôle pour être certains qu'on puisse permettre ce genre de manifestation et que l'installation électrique est conforme. On ne voudrait pas mettre à disposition de la Gestion centre-ville ou autre un lieu qui ne serait pas conforme.

Monsieur KIAME – Je me réjouis du Blokker que vous avez acheté car c'est un très bon achat pour la Ville et pour nos citoyens, et j'insiste que le fait d'avoir une antenne pour la Maison des Aînés est quelque chose qui me touche pleinement au cœur... Je suis très content de savoir cela car toute personne âgée, jeune ou bien adolescent se rend compte que la solitude est difficile à vivre en temps de Covid, que l'on soit jeune, grand... Avoir un local pour nos aînés pour pouvoir se réunir, discuter et partager quelque chose entre eux est quelque chose qui est très important pour notre population. La solitude est l'un des premiers acteurs qui tue nos personnes âgées. Un grand merci pour cette idée-là, d'intégrer un local pour nos aînés, c'est exceptionnel.

Monsieur MAGNUS - Nous ferons bien sûr cela en association avec le CPAS et son Président.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité décide d'approuver le projet d'arrêté ministériel et la convention relatifs au subside à l'acquisition du bâtiment situé Grand-rue 51 à Arlon.

10. BOIS COMMUNAUX - Vente de bois de chauffage dans le cantonnement d'Awvaille : Ratification d'une délibération du Collège communal du 30 novembre 2020.

Monsieur DEWORME – Un point peut-être un peu plus simple que le budget du CPAS ou la situation sociale sur notre ville, et heureusement d'ailleurs... il s'agit simplement d'une ratification d'une décision qui avait déjà été prise en Collège et qui vise à permettre la vente publique deux lots de bois sur le cantonnement d'Awvaille ; la vente devant avoir lieu demain.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité de ratifier cette délibération.

11. VOIRIE COMMUNALE - Modification de la voirie communale dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme groupé introduite par LUXIS-W dans le quartier du Wäschbour.

Monsieur TURBANG – En ce qui concerne le dossier LUXIS, je ne vais pas revenir sur l'ensemble du dossier puisqu'il a déjà été vu et adopté en Conseil communal, mais il faut savoir que la société LUXIS a introduit une demande de permis d'urbanisme groupé pour le site du Wäschbour, à la rue des Blancs Prés, pour la construction de 4 immeubles à appartements, donc un total de 92 appartements et d'une salle commune, ainsi que 22 maisons individuelles. Également des équipements annexes et l'aménagement des abords, la réalisation d'une voirie et bien sur une placette et un chemin d'accès. Il y a également la rénovation de la voirie existante, la réalisation d'un réseau

d'égouttage séparatif et unitaire, et la réalisation d'un bassin d'orage - étant donné que nous sommes dans une zone d'aléas d'inondation.

Je vais vous montrer de quelle zone il s'agit. Elle se situe entre la rue de Bastogne, la rue du Wäschbour, le ruisseau de la fontaine Sainte-Croix, la rue du Lavoir, la rue de Bitburg et la rue des Genêts avec le dépôt TEC. Il faut savoir que c'est un vieux dossier qui est dans la phase 6 d'un schéma directeur du Wäschbour qui a été validé le 20 décembre 1991 - il a donc pratiquement 20 ans. Il faut savoir que ce schéma s'est transformé en un schéma d'orientation locale concernant toute la zone du Wäschbour, qui correspond à la phase 6. Il y a également un permis d'urbanisation, qui a été validé par le conseil communal à l'unanimité le 22 avril 2015, qui correspondait à toute cette zone que vous voyez ici en hachuré jaune.

La demande qui a été introduite par la société LUXIS - partenariat entre la société EQUILIS, société immobilière, et IDELUX - a été introduite le 24 août 2020 et comprend la modification de la voirie. Elle a été légèrement modifiée puisque nous avons demandé qu'il y ait plus d'espace cyclo-piéton au niveau de toute la zone. Il y a eu une enquête publique qui s'est déroulée entre le 28 septembre et le 28 octobre 2020, et le collègue a procédé à la clôture de l'enquête en date du 7 décembre. Il y a eu deux réclamations lors de cette enquête, qui portaient sur la même chose, c'est-à-dire le fait que les largeurs des voies cyclo-piétonnes étaient considérées comme trop faibles, surtout à un endroit. Quand on regarde l'ensemble du cheminement, toute la partie qui se trouve en violet représente la modification de la voirie qui a été proposée et qui reviendra au domaine public.

Dans un premier temps nous avons la prolongation de la rue des Blancs Prés, puisqu'on a un début qui part de la rue du Lavoir. On a également la création d'une placette dans laquelle viennent s'implanter les 4 immeubles à appartements, avec un espace de jeux, des containers enterrés pour la récolte des déchets, des cabines haute tension, une zone arborée, et des parkings qui sont remis au domaine public. On a également toute la partie qui concerne le bassin d'orage, qui aura une capacité d'environ 268m³ et sera évidemment aérien, ce sera donc une dalle de béton pour permettre de tenir le coup au niveau de la pression exercée par ces 268m³. Ce bassin sera complètement clôturé et différentes essences régionales seront plantées tout autour, ainsi qu'une haie et une barrière d'accès qui permettra l'entretien du bassin.

Nous allons également retrouver les voies lentes, notamment une qui arrive jusqu'au bord du petit ruisseau de la fontaine Sainte-Croix, et également une qui va rejoindre la rue de Bastogne. Dans le cautionnement qui a été demandé au niveau de toutes ces voiries, il y avait dans le permis d'urbanisation l'obligation de permettre une connexion vers la rue des Genêts en traversant le parking des TEC. Le problème qui se pose aujourd'hui pour la société LUXIS est que le TEC n'a toujours pas déménagé, et le TEC a d'ailleurs demandé il y a peu de temps la prolongation de son autorisation de pouvoir continuer son activité de transports en commun. Ça veut dire que nous avons demandé un cautionnement supplémentaire pour permettre le raccord à la rue des Genêts le jour où la société TEC aura libéré tout son parking, ainsi que tous ses différents locaux.

Il y a également une 2^{ème} chose qui est prévue dans le cautionnement négocié avec la société LUXIS, c'est la possibilité de se raccorder vers la rue de Bitburg. Pour le moment la commune n'a plus de droit au niveau de cette parcelle parce qu'elle est privée, mais il a été demandé à la société LUXIS de pouvoir envisager la connexion en voie lente vers la rue de Bitburg, et plus haut la rue des Glycines, pour pouvoir rejoindre le centre-ville.

En ce qui concerne les parkings, l'ensemble des appartements auront 132 places de parking ; dans l'ensemble de ces places les parkings qui deviendront publics seront au nombre de 27, et les logements individuels disposeront de 44 places de parking. Il y aura également une zone aménagée

sur le côté qui permettra de pouvoir se détendre et se promener, et une plaine de jeux pour les enfants...

Pour le moment la compensation qui a été faite et négociée avec le Collège est bien évidemment qu'on laisse cette possibilité de pouvoir rejoindre la rue de Bastogne. La société nous a donc proposé de faire un cheminement lent momentanément en compensation et de manière transitoire, avant qu'on puisse faire un raccord direct vers la rue des Genêts.

Je ne vais pas aller plus loin dans l'explication mais je vais peut-être vous montrer à quoi ressemblera le bassin d'orage. Pour les spécialistes dans le domaine, comme Monsieur LAMBERT, il y aura la plantation d'une haie, de saules marsault et de saules têtard tout autour du bassin d'orage.

J'aimerais vous montrer un dernier point, par rapport au premier permis d'urbanisation accordé au mois d'avril 2015, toujours avec l'accès, et seulement les quelques accès prévus au niveau des cheminements lents. Il était prévu à ce moment-là de rejoindre la rue des Genêts en traversant le parking des TEC. Si je prends le plan complet de délimitation de tout ce qui va revenir dans le domaine public, on a toute la partie du bassin d'orage, la rue des Blancs-Prés, la connexion momentanée vers la rue de Bitburg - qui devra être finalisée par la suite, quand on aura pu acquérir une bande de 3mètres ici pour rejoindre la rue de Bitburg - et également la partie qui va concerner directement le raccord vers la rue des Genêts.

En ce qui concerne la vue 3D, différents immeubles seront implantés, avec la placette de jeux, avec des parkings qui seront dans le domaine public et dans le domaine privé... la plupart des parkings seront en sous-sol en dessous des différents immeubles, et l'entrée se fera sur le côté.

Si l'on regarde du côté des logements individuels, il y a un point important, qui a un moment donné posait problème au niveau des réclamations, c'était par rapport à la largeur de la voie lente, qui va circuler à l'arrière des logements individuels pour rejoindre plus tard la rue de Bitburg. De plus la voie lente qui va vers la rue de Bastogne ne fait que 2 mètres, mais comme il s'agit d'une servitude, pour cette problématique de la largeur de la voirie, on considère que 2 mètres est largement suffisant étant donné que c'est une servitude qui passe à l'arrière et qui ne sera utilisée principalement que par les habitants des maisons individuelles et des blocs d'appartements. Il n'y aura probablement pas d'autre trafic à l'arrière de ces maisons.

Nous demandons aujourd'hui d'approuver le nouveau plan d'alignement et les nouveaux aménagements et équipements publics qui seront repris par la Ville.

Monsieur GIGI – Je vois que ce bassin d'orage rentrerait dans le giron communal. Qui devra l'entretenir ? L'AIVE ou plus le Service Environnement de la Commune ?

Monsieur TURBANG – Cela va repasser dans le giron communal mais ce sera clairement géré dans le futur par IDELUX Environnement, puisqu'il y aura un accord entre la ville et IDELUX Environnement.

Monsieur GAUDRON – C'est une bonne chose de prévoir des voies lentes supplémentaires, mais j'ai une petite question concernant la voie lente qui va vers la rue des Genêts et la rue des Glycines : elle est en effet très intéressante, mais dans l'idée de se connecter au centre-ville, la rue des Glycines est actuellement en sens interdit. Et je ne suis pas certain qu'elle se prête à un SUL, vu le caractère très étroit sur le haut...Je suis très favorable à ces nouvelles voies lentes, mais j'avais un petit questionnement par rapport à cela, qui mériterait d'être étudié pour la suite du projet.

Monsieur TURBANG – Je crois qu'on analysera les choses avec le Conseiller en Mobilité au niveau de l'accès vers la rue des Glycines et, comme vous le dites Monsieur GAUDRON, c'est vrai qu'il serait compliqué de faire un SUL vu son étroitesse. Ce sera principalement emprunté par des piétons, parce que si on regarde pour accéder à la boulangerie et aux différents magasins, je pense que quelque part le but premier sera d'abord un cheminement piéton. Là nous avons analysé la situation dans le cadre de notre Plan de Mobilité.

Monsieur SAINLEZ – J'avoue que j'ai un petit pincement au cœur car c'était le champ dans lequel nous allions jouer étant enfant. Il y avait beaucoup d'eau, donc j'espère que les promoteurs ont bien pris cette variable en considération, mais je pense que les aménagements du bassin d'orage que vous avez montré pourront y aider. Je me souviens quand nous avons présenté ce projet pour la demande de permis qu'on nous avait parlé à l'époque d'une salle commune et d'un potager collectif... Pour ce qui est des cheminements piétons, si je peux faire une suggestion par rapport aux voiries qui sont donc sur le domaine communal, c'est d'avoir une identité visuelle forte avec le cheminement piéton au Wäschbour en dolomies pour retrouver la même identité dans ce quartier. Je pense que si on varie de trop les motifs de blocs et autre, ça ne donne pas une belle identité visuelle à l'ensemble. C'est un avis personnel mais j'espère que la Commune sera vigilante à ce sujet. Au niveau de la rue des Glycines, vu que c'est un tel tournant pour les voitures, je pense que la vitesse d'approche des voitures dans cette zone-là ne permettra pas de dangers trop grands, c'est donc déjà un cheminement piéton qui est relativement utilisé par les gens de ce quartier-là. Je voulais surtout insister sur l'identité visuelle à répéter à certains endroits du quartier.

Monsieur TURBANG – En fait il y a ici la voirie dite partagée - parce qu'au final elle sera partagée – et il y aura donc une limitation de vitesse à 20 km/h. Ce seront des pavés béton avec îlot central. On reste donc dans la même typologie que le reste du quartier, tout ce qui est espace et stationnements publics sera traité en pavés drainants, ce qui permettra d'éliminer tout un tas de problèmes au niveau des écoulements d'eau.

Monsieur MITRI – Je tiens à remercier notre service urbanisme et évidemment l'Échevin pour avoir revu les plans selon les tendances actuelles, en favorisant les voies lentes. Comme disait Monsieur TURBANG, le but était vraiment de donner une cohérence par rapport à la continuité piéton et cyclable à partir de ce site du Waschbour vers ce qui est projeté pour l'avenir. D'où l'importance de se raccorder à la rue des Genêts pour retrouver la boucle d'un côté. Maintenant si on veut se raccorder pour retourner au centre-ville par la rue de Bastogne, rentrer dans la rue du Waschbour ou bien aller au centre-ville, c'est pour cette cohérence que notre service de mobilité, en collaboration avec le service d'urbanisme, a travaillé sur les modifications du plan. Je les félicite parce que malgré l'étroitesse de cette servitude, avec un effort on pourrait peut-être arriver à l'agrandir à 2 mètres ou plus pour faciliter un maximum de cheminement par là. La partie centrale partagée qui est bien visible est une zone bien large, les dévoiements de la circulation seront indiqués par des espaces arborés et des espaces verts à chaque distance pour faciliter la limitation de vitesse. C'est vraiment un beau travail qui montre la cohérence avec ce qui est projeté à l'avenir.

Monsieur MANIGART – Je voulais savoir si la parcelle de 3 mètres allait être achetée par la Ville.

Monsieur MAGNUS - L'ensemble de cette parcelle a été vendue à l'entreprise LUXIS il y a déjà bien longtemps.

Monsieur TURBANG - Je pense que la question que Monsieur MANIGART posait portait sur la parcelle qui n'appartient ni à la société LUXIS ni à la Ville, pour rejoindre la rue de Bitburg... En fait elle rentre dans le cautionnement que fera LUXIS pour acquérir une bande de 3 mètres qui nous permettra de rejoindre la rue de Bitburg. Mais cette parcelle est privée pour le moment.

Monsieur CHAMPLUVIER – J’avais une question sur la première photo aérienne, où on voit au nord-ouest de la parcelle une petite zone boisée... je n’ai pas été voir de tout près mais dans ce genre de projet, est-ce qu’on essaye de conserver ce genre d’arbres qui ont déjà une petite trentaine d’années, peut-être pour avoir des zones un peu plus vertes et déjà bien développées ?

Monsieur TURBANG - Bien évidemment c’est une priorité de la société, et c’est un point sur lequel on était intervenu en demandant qu’ils préservent un maximum de végétation et d’arbres qui existaient sur la parcelle. Comme vous le dites Madame CHAMPLUVIER, des arbres plus anciens seront conservés, mais ils ne sont pas vraiment dans l’axe de la route, ils sont un peu décalés.

Madame CHAMPLUVIER – Je pensais au projet immobilier et non à la route... Je ne sais pas comment ils vont développer le projet immobilier, mais je ne sais pas si les blocs à appartements viennent sur cette partie boisée ou pas...

Monsieur TURBANG – La route va passer ici et cette partie-là ne bougera pas... le bassin d’orage viendra sur le côté... La route traversera une petite partie où il y a moins d’arbres.

Madame CHAMPLUVIER - C’est juste pour qu’on puisse conserver dans la mesure du possible un maximum d’arbres.

Monsieur TURBANG - C’est d’ailleurs toujours un des points que nous mettons systématiquement en avant.

Monsieur P.-Ph. BALON – J’ai bien compris que la liaison avec la rue des Genêts ne fait pas partie du point que l’on vote aujourd’hui, et donc il faudra sans doute un jour voter une deuxième ouverture de voirie. Je voudrais déjà faire maintenant une parenthèse là-dessus : je ne sais pas ce qui est prévu dans le projet, mais ce qui me fait un peu peur est que l’ouverture de voiries permette une sorte d’appel de circulation de transit pour rejoindre le reste du quartier du Wäschbour sur une voirie qui me paraît très bien pensée, en zone 20, et pas adaptée à un trafic qui pourrait être plus important. Est-ce qu’il y aura une borne ou un passage de prévu qui va bloquer la traversée complète à ce niveau-là ?

J’avais une petite parenthèse à faire vu qu’on parle du Wäschbour, mais qui n’a rien à voir avec le projet : nous avons un beau quartier qui avance, mais il y a encore des habitants de la rue du Wäschbour qui attendent leur trottoir... il faudrait qu’on soit attentifs à projeter cela dans les années à venir.

Monsieur TURBANG – Comme vous l’avez dit, nous avons eu une réunion il y a quelques semaines de cela avec Monsieur le Bourgmestre et la société LUXIS, où c’était un point qui nous posait problème puisqu’au départ le TEC devait normalement quitter les lieux vers 2023... on avait demandé à ce moment-là qu’il y ait un système de chicane de prévu pour qu’il n’y ait pas de voie de transit à cet endroit-là. Maintenant tant qu’on ne sait pas quand est-ce que l’on pourra disposer de cette zone pour un accès vers la rue des Genêts on ne sait pas trop de quelle manière on va pouvoir gérer les choses.

En ce qui concerne les trottoirs, plusieurs riverains m’ont déjà contacté pour cela et c’est quelque chose qui est dans les tablettes du moment.

Monsieur KERGER – J’ai surtout apprécié la première photo aérienne du quartier, où on se rend compte qu’il y a encore une belle zone arborée entre la rue de Bitburg, rue des Genêts et la rue de Viville. Je pense que dans le futur, lorsque vous envisagerez la suite de l’urbanisation de cette zone, il faudrait quand même réfléchir, et Monsieur le Bourgmestre le sait, à toute cette zone arborée qui

se trouve encore là. Quand vous regardez la photo aérienne, si vous supprimez cette zone arborée, ce sera une ville dans le sens pure du terme, l'ancien sens de ce qu'on appelle une ville...

Monsieur MAGNUS – Il n'est pas dans nos intentions de continuer dans cette voie-là, comme vous l'avez dit Monsieur KERGER.

Monsieur SAINLEZ – Je voulais juste ajouter par rapport à la remarque de Madame CHAMPLUVIER. J'étais allé voir sur place, et il y a effectivement une emprise de route sur une quinzaine de mètres, mais qui trace déjà la future route pour ce lotissement. Et il y aura peut-être un peu de passage pour certains houppiers de certains arbres, mais il y a moyen de préserver le bosquet qui est présent et important pour ce quartier.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité:

- D'approuver le nouveau plan d'alignement.
- D'approuver les nouveaux aménagements et équipements publics.

URGENCE – Approbation des allègements fiscaux de certaines taxes/redevances pour soutenir financièrement le secteur commercial à la suite de la crise du Covid19 – Exercice 2021.

Monsieur MAGNUS – Vous avez tous reçu les documents concernant le budget, avec certaines annexes, et où vous avez sans doute pu lire « *Au moment de préparer le budget, il était impossible de déterminer si et dans quelles modalités les mesures de soutien seraient nécessaires pour aider les commerces et les associations pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire via des dégrèvements fiscaux ou des aides directes ; ceux-ci seront éventuellement réévalués en cours d'année via des modifications budgétaires.* » Nous avons eu la bonne surprise d'avoir le 4 décembre une circulaire du SPW qui nous annonçait que nous allions pouvoir bénéficier d'une enveloppe, au niveau de la Région wallonne, de 21 millions d'euros, mais au niveau des communes, du remboursement de certaines taxes que nous avons allégées ou exonérées. Pour cela il fallait une condition qui était importante, qui était de prévoir l'exonération de la taxe sur l'ensemble de l'année, et il y aurait une compensation totale des pertes occasionnées par les mesures visées, dit le texte. Pour cela il y avait certaines conditions d'octroi de compensation que nous avons évidemment respectées de manière scrupuleuse pour pouvoir rentrer dans ces conditions.

Avant de rentrer dans les taxes elles-mêmes, je voudrais vous dire simplement quelles sont simplement les obligations que nous avons pour pouvoir exonérer ces taxes : Ces taxes devaient déjà être reprises dans les années antérieures – ça aurait été un peu trop faciles de mettre de nouvelles taxes et se les faire 'rembourser' par la Région wallonne ; Elles devaient exister dans les provisions de recettes inscrites au budget initial 2020 ; Elles devaient se trouver dans les recettes fiscales du budget initial 2021 - c'est donc bien ce que vous avez dans le document qui vous a été remis ; Elles devaient être constatées au compte 2019 – les années antérieures ; elles devaient être ventilées entre les différentes années - il faut donc leur envoyer un détail du cout de ces mesures prises.

Nous avons donc été très attentifs à ce texte et nous vous proposons aujourd'hui, en urgence, l'approbation de ces allègements fiscaux. Ils compteraient pour la taxe sur les débits de boissons ; Il est dit également dans le texte qu'on peut exonérer les taxes et redevances pour l'occupation diverses de la voirie publique portant sur ses commerces ou les indépendants qui sont touchées par ces mesures, ou les entreprises. Vous savez que ça a un impact budgétaire de 6.600 €.

La deuxième taxe que nous vous proposons de supprimer pour l'année 2021 est la redevance sur le placement des terrasses, ainsi que sur les taxes et redevances sur l'occupation diverses de la voirie publique, en relation avec cette occupation.

La troisième taxe dont nous vous demandons d'accepter l'exonération est la redevance sur le droit de place au square et marché hebdomadaire, qui représente un montant important pour la commune de 95.000 €, et nous croyons aussi que ceux qui pour l'instant sont sur les foires et les marchés hebdomadaires n'ont pas facile. On souhaite donc également leur faire profiter.

Nous avons ajouté également l'exonération, et nous l'avions fait l'année passée, sur les redevances pour la kermesse d'été. Les forains n'ont pas facile pour l'instant et nous devons vraiment être à leur écoute.

Nous avons également souhaité exonérer la taxe de séjour dans les hôtels. Je ne sais pas s'il est utile de rappeler que le monde de l'Horeca n'a pas facile. On pourrait dire que finalement se prend sur les clients qui sont venus mais nous croyons, avec la Région wallonne, que le monde de l'Horeca se remettra très difficilement de cette période très difficile pour eux, et que leur faire bénéficier de cette exonération de la taxe de séjour et donc soit augmenter un peu leur tarif et d'encaisser cette taxe pour eux, soit d'en faire bénéficier le client – ce sont eux qui décideront – serait intéressant pour le monde de l'Horeca. Cela a un impact budgétaire pour la commune relativement important puisqu'il s'agit de 131.000 €.

Nous sommes tout à fait en concordance, si je peux me permettre d'insister là-dessus, avec la circulaire qui nous a été envoyée, donc pour la ville on est content d'en faire bénéficier nos citoyens. C'est une opération totalement blanche, et c'est pour cela qu'au niveau du résultat budgétaire, cela n'a pas d'impact. C'est donc fondamental.

Je vais être tout-à-fait honnête intellectuellement en disant qu'ECOLO avait demandé de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour, qui n'allait pas presque exactement dans le même sens, avec quelques petites différences entre ce que ECOLO souhaitait et ce que nous proposons. Je veux aussi être honnête en disant que dans ce cas-ci, nous nous sommes rejoints.

Monsieur GAUDRON – Vous l'avez bien signalé à la fin de votre intervention, le groupe ECOLO+ avait proposé un point similaire qui est donc bien inscrit à l'ordre du jour. Je m'étonne donc de l'ajout en urgence d'un point similaire à un point déjà à l'ordre du jour... D'un point de vue procédure, et c'est vous Monsieur le Bourgmestre le président de séance, ça n'a pas de sens... Le point est déjà à l'ordre du jour, nous débattons donc dans le cadre du point à l'ordre du jour...

Monsieur MAGNUS - On peut mettre le point à l'ordre du jour maintenant, il n'y a pas de problème.

Monsieur GAUDRON - Je n'ai aucun souci sur l'ordre des points, mais je ne comprends pas l'idée de dire qu'on rajoute un point en urgence, qui est une copie conforme d'un point déjà à l'ordre du jour.

Monsieur MAGNUS – Non, il n'est pas copie conforme.

Monsieur GAUDRON – En effet il y a quelques ajouts que vous proposez qui me semblent tout à fait pertinents, même si ceux-ci rendent faux votre affirmation de dire que c'est une opération blanche, puisque les ajouts que vous effectuez ne sont pas prévus dans la prime de la Région wallonne...

Monsieur MAGNUS - Lesquels ?

Monsieur GAUDRON - Ceux que vous avez ajoutés. Je n'ai aucun souci avec ces ajouts, je m'étonne juste de la procédure où un Président de séance vient ajouter un point en urgence, alors que le point est déjà à l'ordre du jour. Je trouve ça peut élégant par rapport au travail des Conseillers communaux qui prennent la peine de rajouter d'autres points, d'analyser, de faire des projets de délibérations. Et je trouve cela inélégant par rapport au travail du Conseil communal qui reste l'organe législatif de notre ville, là où le Collège est l'organe exécutif. Vous inversez donc les rôles et c'est tout-à-fait

inapproprié, inélégant, irrespectueux du travail réalisé par les Conseillers. Ce qui compte c'est qu'on avance et que ce point soit voté au profit de l'Horeca, qui en a bien besoin.

Monsieur MAGNUS – Quand on affirme des choses, il faut qu'elles soient corroborées par des faits. Ici vous êtes en train d'affirmer les choses fausses, et je vais vous le prouver. Vous me dites que ce que j'ai rajouté n'est pas prévu dans la circulaire en question. J'ai rajouté la taxe de séjour pour les hôtels et l'Horeca. mais elle est reprise dans le document que l'on a ! Les chambres d'hôtes et d'hôtels via la taxe de séjour. C'est repris dans le document de la Région wallonne ! Il faut les lire les textes complètement. L'autre ajout est sur les kermesses d'été. Je reprends le document de la Région wallonne pour les forains et loches foraines et mobiles, et par similitudes les cirques, ainsi que les taxes et redevance contenues dans vos taxes et redevances diverses pour les occupations de voiries. Lorsque vous parlez des redevances pour les voiries, vous parlez dans votre texte de la totalité des occupations de voiries. Ce n'est pas ça que dit la Région wallonne, relisez votre texte ! Ce sont les occupations diverses de la voirie publique portant sur les commerces, indépendants et entreprises. Cela veut dire que la société qui occupe la voirie parce qu'elle est en train de refaire la façade ou le toit n'est pas visée par le document en question ; vous le visez dedans et nous n'avons pas envie d'avoir des échafaudages sur les trottoirs pendant des mois. Votre projet de délibération et le nôtre n'est donc pas le même, mais je crois que j'ai été bon prince en disant déjà avant même que vous n'ayez besoin d'intervenir de manière agressive, alors que je n'étais pas dans cet état d'esprit là, que nous nous étions rejoints dans cette volonté d'aller de l'avant. Tandis que pour parler des kermesses d'été, elles sont également reprises dans la circulaire en question. Vous voyez, ce n'est pas exactement la même chose mais je ne veux pas entamer un débat contentieux sur ce sujet-là. Nous avions le même esprit, vous n'avez simplement pas lu le texte de la même manière que moi mais ce n'est pas très grave. Si nous pouvons aller dans cette direction tous ensemble, c'est bien pour nos citoyens et c'est ça qui pour moi doit prévaloir, et pas le combat stérile que nous menons sur des problèmes de procédure.

Monsieur GAUDRON - Je vous rejoins sur l'objectif final et c'est ce que j'ai dit dans ma précédente intervention, l'intérêt premier est d'avancer pour les citoyens, spécialement pour l'Horeca qui est touché, mais j'aimerais qu'il y ait de la part du Président de séance du Conseil communal un peu plus de respect pour le travail des membres de l'opposition.

Monsieur MAGNUS - J'ai énormément de respect pour le travail que vous faites.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

D'approuver l'urgence sollicitée, et décide :

Article 1^{er} :

- De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 22/10/2018 approuvée le 5 décembre 2018 établissant, pour les exercices 2019 à 2025, la taxe sur les débits de boissons ainsi que sur les taxes et redevances sur l'occupation diverse de la voie publique portant sur ces commerces, indépendants et entreprises pour autant qu'elle relèvent du même objet que la taxe principale (impact budgétaire 6.600 euros);
- De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 22/10/2018 approuvée le 5 décembre 2018 établissant, pour les exercices 2019 à 2025, la redevance sur le placement de terrasses ainsi que sur les taxes et redevances sur l'occupation diverse de la voie publique portant sur ces commerces, indépendants et entreprises pour autant qu'elle relèvent du même objet que la taxe principale (impact budgétaire 5.000 euros) ;
- De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 22/10/2018 approuvée le 5 décembre 2018 établissant, pour les exercices 2019 à 2025, la redevance sur le droit de place aux foires et

marchés hebdomadaires ainsi que sur les taxes et redevances sur l'occupation diverse de la voie publique portant sur ces commerces, indépendants et entreprises pour autant qu'elle relèvent du même objet que la taxe principale (impact budgétaire 95.000 euros) ;

- De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 22/10/2018 approuvée le 5 décembre 2018 établissant, pour les exercices 2019 à 2025, la redevance sur la kermesse d'été ainsi que sur les taxes et redevances sur l'occupation diverse de la voie publique portant sur ces commerces, indépendants et entreprises pour autant qu'elle relèvent du même objet que la taxe principale (impact 5.000 euros) ;
- De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 22/10/2018 approuvée le 5 décembre 2018 établissant, pour les exercices 2019 à 2025 la taxe de séjour ainsi que sur les taxes et redevances sur l'occupation diverse de la voie publique portant sur ces commerces, indépendants et entreprises pour autant qu'elle relèvent du même objet que la taxe principale (impact budgétaire 131.000 euros)

Article 2

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

12. FINANCES COMMUNALES - Approbation du budget de l'exercice 2021.

Monsieur GAUDRON – Il y a plusieurs jours vous avez reçu un mail de ma part signalant qu'il manquait certaines pièces, annexes, au budget qui sont des éléments importants pour avoir une vue d'ensemble et une analyse complète du projet de budget. Le Code de la Démocratie locale est clair aussi sur le fait que ce sont des pièces qui doivent être transmises aux conseillers pour pouvoir étudier le budget. Vous n'avez pas daigné me répondre même si vous avez envoyé le Directeur financier au front à votre place... pour moi il est très clair qu'on ne peut pas examiner dans ces conditions le projet de budget aujourd'hui et qu'il nous faut l'ensemble des pièces pour pouvoir avoir une analyse complète. Certes je vous ai donné en exemple une des pièces manquantes, et celle-ci m'a été envoyée – j'espère que c'est parce que vous l'avez fait un peu en vitesse, à la dernière minute – mais les autres pièces n'ont pas été transmises ; elle n'a également pas été transmise aux autres Conseillers. A nouveau pour le bon déroulement et le bon fonctionnement de notre Conseil, il me semble logique que l'on puisse reporter ce point et l'aborder au Conseil suivant, qui sera convoqué prochainement.

Monsieur MAGNUS – Effectivement, vous posez un problème et vous dites que vous avez reçu le budget, qui représente l'ensemble d'un bouquin d'une centaine de pages, avec l'extraordinaire, l'ordinaire, les annexes... je crois qu'il y a déjà beaucoup de choses à lire là-dedans. Il y a une phrase très importante qui est reprise à la 1^{ère} page de l'annexe et qui dit « *Toute information concernant le budget peut être obtenue auprès de la Direction financière* ». C'est une phrase très importante parce que vous allez voir dans ma réponse qu'elle va revenir une 2^{ème} fois. Je crois que vous posez une question, qui peut être intéressante à reprendre par d'autres pouvoirs aussi, qui est de savoir quelles annexes il faut envoyer au budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire. C'est important de le savoir, mais une fois de plus, il ne faut pas confondre les textes. Il y a un texte dont vous m'avez parlé qui est le tableau de synthèse... Là encore je suis désolé de vous le dire, il me semble qu'on ne lit pas les choses de la même manière. Dans les annexes telles qu'elles sont reprises ici dans la circulaire relative à l'élaboration du budget qui nous vient de la Région wallonne, il est repris « *Pour rappel, le point de*

départ du délai de la tutelle est la date de la réception de l'ensemble des pièces justificatives » et il y a effectivement des pages 24 et 25 qui traitent de toute une série d'annexes à joindre au budget... pour la tutelle ! J'en veux qu'un seul exemple, c'est le 1^{er} point « *Il faut envoyer la délibération in extenso du Conseil communal, modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux, ou à générer au moyen de l'application 'eComptes'.* » Comment voulez-vous qu'on envoie aux Conseillers communaux une délibération du Conseil communal qui n'a pas encore eu lieu ?! Ça prouve bien que tous ces documents sont ceux dont la tutelle a besoin. La tutelle n'est pas le groupe ECOLO +, ni le Conseil communal... la tutelle est à la Région wallonne ! Et j'en veux pour preuve irréfutable la page 27 de la circulaire relative à l'élaboration du budget qui dit ceci, une fois qu'elle a parlé de l'ensemble des documents à transmettre à la tutelle, « *En ce qui concerne la transmission de ces documents aux Conseillers, ceux -ci seront clairement informés de leur droit à recevoir toutes les annexes ; les modalités de communication de ces annexes seront également précisées aux Conseillers au plus tard au moment de l'envoi du budget. Ces annexes seront impérativement communiquées à l'autorité de tutelle.* » Et c'est ce qu'on vous redit une 2^{ème} fois dans les annexes, à la 1^{ère} page, où il est redit « *Les informations concernant le budget peuvent être obtenues auprès de la direction financière* ». La direction financière a donc pris un contact avec vous, je n'ai pas refilé au Directeur financier la patate chaude... je lui ai simplement demandé, comme il l'a repris dans ces annexes, de répondre à une question que vous avez posée, qui était d'avoir l'annexe 14 qui est l'évolution, les nouvelles nominations qui ont été faites à la Ville. Est-ce que vous avez reçu une réponse ou non du Directeur financier ? Si vous me répondez que oui, j'estime que le Directeur financier a fait son boulot, que j'ai fait le mien aussi par la même occasion, et que nous pouvons débattre sur budget ce soir.

Monsieur GAUDRON – Par rapport à ce que vous évoquez, j'ai sollicité l'ensemble des annexes prévues à la circulaire, en mentionnant par exemple le plan d'embauche ; j'ai reçu le plan d'embauche, et pas les autres annexes. Je vous renvoie par ailleurs à l'article 1122-23 du Code de la Démocratie locale qui précise « *Au plus tard 7 jours francs avant la séance au cours de laquelle le Conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le Collège remet à chaque Conseiller communal un exemplaire du projet de budget, des modifications budgétaires ou des comptes. Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du Conseil* - Rien ne vous empêchait, par rapport à l'exemple que vous donniez, que le projet de délibération nous soit proposé aussi en parallèle -*dans la forme prescrite, et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif* ». Le Code de la Démocratie est très clair sur le fait que l'ensemble de ces annexes-là est à transmettre aux Conseillers, ce qui est d'ailleurs fait les autres années.

Monsieur MAGNUS - Ce sont les 'annexes requises' ! Nulle part le législateur ne dit quelles sont les annexes requises ! Et je vous redis encore une fois que ce sont les annexes à transmettre à la tutelle et pas les annexes qui sont reprises dans le terme 'annexes requises'. Je vais demander au Directeur général de me donner son avis sur la légalité de tout ceci.

Monsieur LECLERCQ – L'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale mentionne effectivement que le projet de budget doit être accompagné des annexes. Tout ce que l'article en question, ainsi que le reste du Code, mentionne comme annexes à joindre au projet de budget, c'est le rapport de synthèse que Monsieur THILL a préparé et a joint au projet de budget. Il a mentionné conformément à la circulaire - parce que si la circulaire est effectivement pour nous parole d'évangile, nous appliquons strictement la circulaire – qu'elle prévoit une liste d'annexes à transmettre à la tutelle lorsqu'on transmet le budget ; par rapport aux modalités que la circulaire précise en termes de transmission des documents aux Conseillers, à nouveau, elle précise que les documents à transmettre seront clairement identifiées et les Conseillers seront informés clairement de leur droit à les recevoir, ainsi que les modalités de communication de celles-ci. Ici, Monsieur THILL a dit qu'il était à l'entière disposition des Conseillers communaux, vous n'avez d'ailleurs pas hésité à le contacter. Il vous a transmis la pièce que vous lui demandiez, et je rejoins à nouveau les dispositions plus générales du Code de la Démocratie locale qui prévoient qu'on ne peut rien soustraire à l'examen des Conseillers

communaux. Vous étiez donc en droit d'examiner l'ensemble du dossier aussi, et je ne vois pas ici où est le manquement qui nous empêcherait aujourd'hui de présenter le budget. C'est mon avis en tant que juriste, mais je travaille de concert avec Monsieur THILL et nous avons examiné votre question. Je ne vois donc pas d'obstacle à la présentation du budget et à sa mise au débat.

Monsieur MAGNUS – Je vais donc continuer sur notre lancée et vous présenter le budget tel qu'il vous a été envoyé. Si vous n'êtes pas d'accord, il y a des possibilités de recours et vous les connaissez aussi.

Monsieur GAUDRON - Ne vous inquiétez pas, j'interpellerai la tutelle.

Monsieur MAGNUS – Avant de vous présenter le budget proprement dit, je voudrais vous parler de deux choses. Premièrement, dire ce qu'il en est au niveau des balises, parce que je crois que c'est très important, lorsqu'on essaie de comprendre le budget, de se rappeler ce que sont les balises d'investissement ou d'emprunt.

D'où est-ce que ça vient ? C'est simplement l'Europe qui souhaitait que les états diminuent leur endettement ; si les états doivent diminuer leur endettement, ceux-ci nous ont dit « Vous, au niveau régional, provincial et communal, devez diminuer votre endettement également ». Ils nous ont dit pour la ville d'Arlon qu'on ne pouvait pas emprunter un montant supérieur à plus de 200 € par habitant par an. Pour Arlon, avec 30.000 habitants, ça nous fait 6.000.000 € d'emprunts possible. Ensuite ils ont un peu changé la réglementation il y a 2 ou 3 ans, en disant que ce n'est plus 6.000.000 € par an, étant donné qu'une législature est de 6 ans, mais c'est 36.000.000 € sur la totalité de la législature. Vous ne pouvez pas emprunter plus de 36.000.000 € sur les 6 ans de la législature ; Par contre vous pouvez investir sans être dans la balise, c'est-à-dire au-delà de ces 36.000.000 €, lorsqu'il s'agit d'emprunt hors balise. Il y a donc des emprunts, des investissements, qui sont hors balise automatiquement, comme par exemple les emprunts que l'on fait dans les Zones de police ou les Zones de secours. Ce sont les emprunts du PIC, emprunts contactés destinés à couvrir la partie non subsidiée d'un investissement ; le PIC est donc un plan sur quelques années au cours desquelles on peut inscrire des investissements. Ce qui est au-dessus de l'investissement subsidié n'est pas pris dans la balise. Nous pouvons aussi mettre hors balise automatiquement tout ce qui est au-delà des subsides que l'on reçoit dans le cadre de l'UREBA ; des projets cofinancés par l'Union Européenne par décision du Gouvernement, on en a relativement beaucoup parlé lorsqu'il s'agissait de parler de l'Espace Léopold, et donc des subsides FEDER – c'est pour cela que ce que nous empruntons au-delà du FEDER n'est pas dans la balise - et il s'agit également de l'entretien et de l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'installation des éclairages publics. Ce sont des emprunts qu'on peut faire au-delà des 36.000.000 € dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Nous avons ensuite les emprunts hors balise, où il faut faire une demande à la Région wallonne. La Région wallonne, qui à ce moment-là nous a dit que compte tenu de nos calculs nous pouvons mettre ces emprunts hors balise. Ce sont ceux qui sont productifs, par exemple ce sont les investissements induits des économies de frais de fonctionnement lorsqu'il s'agit d'investissement économisateur d'énergie. C'est donc hors balise mais sur demande ; on doit prouver que c'est économisateur d'énergie à la Région wallonne. Ceux qui sont rentables, tout investissement dont la charge du prêt est à tout le moins entièrement compensée par de nouvelles recettes ; vous allez le voir dans le budget tout à l'heure que si nous achetons immeuble à appartements et que nous le donnons en location, cet emprunt-là sera hors balise. C'est aussi, et nous en avons parlé suffisamment, pour le parking lui-même, le montant de l'emprunt du parking n'est pas dans la balise puisque ça va nous rapporter des redevances de parking, et nous avons un accord de la Région wallonne sur cela.

La mise en conformité aux normes de sécurité sont également hors balise ; le verdissement de la flotte locale – ce n'est pas seulement pour cela mais nous avons une vraie volonté d'avancer dans ce verdissement de notre flotte – et d'investir dans des véhicules à carburant alternatif ; des

investissements liés à la mobilité douce – nous avons décidé de participer à un appel à projet en matière d' « Arlon, ville mobile ». Les investissements en dehors de ces subsides-là qui participent à cela sont également hors balise ; la part prise en charge sur fonds propre dans la construction et de la rénovation des bâtiments scolaires et les investissements sanitaires consécutifs à la crise Covid-19 sont également hors balise, mais à demander à la Région wallonne pour pouvoir les obtenir.

C'était une explication que je voulais donner de manière à ce que tout le monde puisse mieux comprendre comment fonctionne un budget et quels sont les raisonnements que nous devons avoir.

Le deuxième élément dont je voulais vous parler parce qu'il a fait l'objet de pas mal de discussions dans l'actualité récente, c'est évidemment le fond de compensation des travailleurs frontaliers. Vous avez vu que le fond de compensation des travailleurs frontaliers a augmenté dans notre budget de 1 million... on pourrait nous dire qu'à partir du moment où on n'a pas de certitude, d'après la presse, on ne doit pas mettre ce budget à ce montant-là.

Premièrement ce serait un mauvais raisonnement puisque nous devons nous baser sur ce qu'on nous envoie, et vous aurez certainement remarqué dans les annexes que le Service Public Fédéral Finances nous a envoyées en date du 28 octobre le montant exact, avec des montants derrière la virgule, que nous devons mettre dans le Fond de compensation pour les travailleurs frontaliers. Si nous ne l'avions pas fait notre budget aurait pu être refusé par la Région wallonne. Des communes ont déjà rentré leur budget à l'heure où je vous parle, et leur budget est revenu accepté, avec le montant ordonné d'une certaine manière par le SPW Finances.

Deuxièmement nous avons tous été sensibilisés par un article qui a été édité par le Luxemburger Wort, qui nous disait « *Monsieur, vous n'aurez plus les compensations fiscales dues par le Grand-Duché de Luxembourg à la Belgique.* » Ce n'était pas tout à fait ce qui était dans l'accord du Gouvernement entre le Premier Ministre luxembourgeois et notre Ministre des Finances belges Vincent VAN PETEGHEM, puisque l'article dit exactement ceci : « *Les Ministres ont également examiné le budget commun de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, et le décompte des années précédentes. Ils ont convenu de finaliser ce dernier et d'en revoir les modalités de calcul pour les années à venir, avec l'objectif de signer un accord correspondant lors de la prochaine réunion Gaichel.* » Pour nous apaiser encore plus, une question a été posée par Josy ARENS à la Chambre, et le Ministre belge a répondu ceci : « *Mon homologue luxembourgeois a accepté de lever son objection aux compensations financières pour 2019 et 2020 ; de plus nous avons convenu d'évaluer l'accord existant pour stabiliser la question à long terme. Je me réjouis qu'une solution ait enfin été apportée à ce problème persistant.* » Je voulais donner cette petite explication de manière à apaiser un peu les tensions qui ont pu apparaître pendant quelques jours au sein de notre administration, et je vous assure que moi-même j'étais relativement inquiet.

Nous allons passer au budget de notre ville.

Le budget total est de 55.000.492 €, et vous avez vu que le boni à l'exercice propre était de 47.530 €. Aux dépenses ordinaires nous avons les frais de personnel qui représentent 39 %, les frais de fonctionnement 2%, les frais de transfert 20%, et les frais de la dette 19%.

Pour les frais de personnel vous remarquerez qu'ils ont augmenté de 2,2 %. Ce montant de 2,2% est dû à des augmentations barémiques, et j'ai appris récemment que les augmentations barémiques, nos fonctionnaires y ont droit pendant leurs 23 premières années de carrière et à une légère augmentation de notre personnel. Nous avons un montant de 21.453.127 %.

Au niveau des frais de fonctionnement ils étaient en augmentation l'année passée de 18%, cette année ils sont en augmentation de 6,4 %. Je crois que c'est tout à fait raisonnable même s'il faut continuer à faire en sorte qu'ils n'augmentent pas plus que 3%. Ça serait l'idéal mais nous devons y travailler. Les dépenses de transfert, il s'agit du CPAS – nous en avons parlé tout à l'heure – nous avons augmenté de 4,5 %.

Nous avons demandé aux Conseillers de la Zone de Police, qui se rappellent l'excellent compte de la Zone de Police de l'année passée, de faire un effort au niveau communal, et de stater notre

participation à la Zone de Police pour l'année 2021. Vous retrouverez là le même montant que celui de l'année passée, qui n'a pas été indexé de 2% alors que bien évidemment les augmentations seront de mise à la Zone de Police.

À la Zone de Secours le problème est un peu différent puisque nous avons là un montant qui a été d'abord en augmentation importante l'année passée de 15 % et puis en cours d'année vous avez certainement pu suivre cette saga des zones de secours. Le montant a été augmenté à 15%, ce qui nous ramenait au niveau de notre budget à 1.940.000 €. Ensuite la Province prendra à sa charge pour l'année 2020 20%, l'année prochaine 30 %, puis 40 % etc. et 60 % à terme. Donc dans la modification budgétaire n°2 de l'année passée nous avons déjà ramené ce montant à 1.552.000 € ; Nous sommes maintenant à 1.385.000 €.

Pour les cultes, la Spetz, la Maison de la Culture et Vivalia, vous retrouverez les montants sur le slide qui vous est présenté.

Concernant les dépenses de dettes, il est évident que si nous avons beaucoup de projets, ce n'est pas parce que tout à l'heure j'ai parlé des balises d'emprunts que ce sont des exonérations de remboursement d'emprunts. Il est évident que ces emprunts doivent être remboursés. Nous avons là une légère augmentation ; nous sommes avec un pourcentage de dettes qui est de 19,5 % du budget total. Ceux qui me précédaient à ce poste disaient toujours qu'il fallait essayer d'éviter que la dette soit supérieure à 25 %... Nous n'y sommes pas encore, c'est sûr qu'avec les projets que nous avons, la dette va continuer à augmenter, mais nous serions bien bêtes de ne pas investir dans des périodes où les taux d'intérêts sont pratiquement à 0. Monsieur THILL m'a dit que le dernier emprunt qu'il avait fait en prêt fixe 20 ans avait un taux de 0,8 ou 0,9 %. Je crois que nous n'avons jamais connu cela dans notre vie, même pour les plus anciens. Si nous n'investissons pas quand les taux sont bas, ce serait vraiment idiot, avec tout ce qui se passe pour l'instant, avec la crise économique qui s'annonce. J'espère en tout cas que les taux d'intérêts ne remontent pas, mais s'ils devaient augmenter, nous stabilisons pour l'instant notre dette et nous acceptons les prévisions qui nous sont faites avec des taux fixes. Je crois qu'à ce taux-là ce serait ridicule de ne pas le faire.

Pour les recettes ordinaires, comme chaque année, vous avez les prestations, le Fond des communes qui a augmenté pour nous, ce qui est une bonne nouvelle ; les frontaliers j'en ai parlé ; vous avez ensuite les taxes avec ce que je vous ai dit tout à l'heure à propos des différentes taxes qu'on va exonérer, et c'est peut-être la seule chose qu'il faudrait modifier dans ce slide suite au vote qui a été approuvé tout à l'heure. Les taxes vont diminuer de 242.600 € -nous aurons moins de recettes ; par contre nous aurons des recettes de transferts qui augmenteront de 242.600 € puisque comme je vous le disais le Gouvernement wallon nous promet de nous rembourser totalement les montants en question.

Pour les recettes de prestations, je ne vais pas rentrer dans les détails, ce sont les locations immobilières, les ventes de bois et chasses, ce qui rentre des recettes des écoles pour le restaurant communal, pour l'enseignement (inclus le minerval), les redevances voiries, la halte-garderie – ce que les parents payent – les crèches et autres. Vous avez sur votre écran le détail de l'ensemble de ces différentes sommes.

Pour les recettes des taxes, nous aimons bien vous présenter ça suivant aussi une ligne graphique qui nous montre s'il y a une augmentation ou non : les additionnels au précompte immobilier en rouge – je rappelle qu'en 2018 nous avons diminué le précompte immobilier pour les immeubles ; Les additionnels à l'impôt des personnes physiques, nous avons le même taux depuis 1999, c'est-à-dire que ce taux est le même depuis le siècle passé. Si vous me permettez de parler de la sorte, je pense que 7% est un des plus bas ; La taxe sur les immondices et les égouts est stable ; les autres taxes sont en légère augmentation.

Nous avons parlé du Fond des communes, 400.000 € de plus, ce qui est une bonne nouvelle ; Les compensations des travailleurs frontaliers, 1 million de plus, ce qui nous permet d'avoir ce budget à l'équilibre ; nous avons d'autres recettes de transfert, comme les intérêts et les capitaux ; les subsides de l'enseignement qu'on reçoit ; même chose pour les crèches ; des réductions de cotisations sociales qui, de manière étonnante, sont reprises dans des recettes de transferts. Elles auraient pu être aussi

dans des diminutions de charge mais c'est là que la circulaire budgétaire nous demande de les mettre ; les revenus des points APE et quelques divers.

Les recettes de dettes sont aussi un terme un peu étonnant, mais ce sont des recettes de dividende ; le plus important étant Sofilux puisqu'il représente 547.000 € sur la totalité.

J'aime bien vous présenter également la situation sur les provisions, c'est un peu nos différents livrets d'épargne sur lesquels nous pouvons aller chercher de l'argent si nous en avons besoin pour les différents postes qui sont repris dans le slide qui vous est présenté. Tout d'abord la nomination de statutaires : lorsque nous avons nommé il y a quelques années beaucoup de statutaires - de mémoire il y en avait 66 – on s'est dit qu'on risquait d'avoir besoin d'argent supplémentaire. Le budget communal a pu l'absorber sans avoir besoin de recourir à cette provision, et il nous reste donc 500.000 € dans cette provision, que nous n'avons pas touchée.

A la Zone de Secours on croyait aussi que les montants allaient augmenter. Ils vont augmenter mais c'était sans compter sur la bonne nouvelle de l'intervention provinciale : si l'intervention provinciale monte chaque année de 10 % - ça s'arrêtera en 2023-2024 probablement – il est évident que c'est au profit des communes, et nous n'avons pas besoin d'aller ponctionner dans ce fond de provision Zone de Secours.

Pour la gestion du stationnement, vous vous rappelez que nous avons un conflit avec Cityparking, qui nous a assignés en justice ; ils sont même allés en appel de notre décision. Ils ont perdu la première fois ; en appel ils ont perdu... puis ils sont allés en cassation. En septembre nous avons donc reçu l'arrêt de cassation, et je n'ai pas encore transmis cette bonne nouvelle à l'ensemble des Conseillers communaux pour vous dire que la cour de Cassation nous a donné gain de cause également, donc maintenant ce conflit-là est définitivement terminé avec Cityparking. On va donc pouvoir affecter cette provision dans les années qui viennent à autre chose.

La dernière provision est pour la pension du personnel communal, mais c'est pour le personnel communal qui a pris sa pension avant 1977. Monsieur THILL m'a dit qu'il nous en restait 4, mais depuis 1977, tout cela est soumis à l'ONSS et nous allons évidemment garder notre provision pour les pensions de ce personnel, jusqu'au moment où cela sera nécessaire.

Je vais directement entamer le budget extraordinaire, mais nous reviendrons évidemment sur des questions qui pourront avoir trait aux budgets ordinaire et extraordinaire en même temps. Le budget extraordinaire est cette année de 46.808.000 €. C'est toujours un peu difficile parce qu'on doit reparler des exercices antérieurs et de l'exercice propre. Ce qui est important pour nous c'est de savoir comment nous allons financer cet extraordinaire et aussi quels sont les projets que nous avons à l'extraordinaire, qu'allons-nous changer sur notre commune dans l'année qui vient, et quelles sont les impulsions que nous allons donner.

Le budget extraordinaire se répartit entre différents investissements : l'administration générale et le patrimoine privé, l'enseignement, le culte, les voiries, le sport et les crèches... vous avez là devant vous un camembert avec les différents investissements tels que je viens de vous les détailler.

Pour le financement de ces investissements, la moitié, 53%, se fait par emprunt, 34 % sont des subsides et 13 % que nous allons chercher dans notre fond de réserve.

Quels sont les projets que nous avons à vous proposer ?

Grâce à un travail acharné nous avons pu obtenir ce beau financement pour la restauration de la tour-clocher de Saint-Martin. C'est une aide sur 10 ans de 800.000 € par an. C'est un montant total de 8.421.000 € mais nous avons une petite partie à payer qui est les 421.000 € se trouvant derrière les 8 millions ;

Je ne vais pas rentrer dans les détails, car nous en avons souvent parlé, du réaménagement de la place et du parc Léopold et du parking souterrain, 8 et 6 millions ;

Du hall 1 de la Spetz dont nous reparlerons certainement dans les mois à venir ;

Dans le PIC et dans cette aide que nous avons de la Région wallonne nous mettons la nouvelle crèche à la rue de Sesselich ;

Je vous ai dit tout à l'heure que l'OCASC souhaitait se départir d'immeubles qu'ils ont - ce sont 24 appartements – et nous souhaitons les acquérir. Si vous divisez 1 million par 24, vous verrez le prix par appartement et je crois que vous conviendrez avec nous que c'est intéressant. Nous avons mis exactement le même montant pour la rénovation de ces immeubles. Voilà donc bien deux sommes, pour prendre un exemple concret, hors balise. Il s'agit de deux fois 1 million ;

Concernant l'entretien extraordinaire des voiries, ce sont des choses qui reviennent évidemment ;

L'aménagement du centre du village de Guirsch... Dois-je rappeler que Guirsch est probablement le seul village de notre commune – avec Heckbous – qui n'a pas encore d'égouts. Nous allons donc dans les mois qui viennent vous reparler de cela ;

Nous avons déjà voté au sein du Conseil la rue Hammelsmarch et la rue de l'Eau. Je crois que c'est absolument indispensable quand on sait les inondations qu'il peut y avoir à cet endroit-là ; pour la rue de l'Eau cela va nous permettre d'avoir un bel endroit pour pouvoir aller roulet à vélo, puisqu'il y a aussi dans ces sommes-là l'achat d'emprises pour pouvoir réaliser cette piste cyclable entre Sterpenich et Barnich, et puis nous continuerons entre autres par la rue de l'Eau.

Pour la rénovation de la toiture de la caserne Léopold, nous savons que nous avons déjà fait toutes les autres toitures, il nous reste la toiture à faire au-dessus du bloc Nos Logis, et les châssis dans ce même bloc ;

La rénovation de la piscine de la Spetz, elle en a bien besoin, pour 600.000 € ;

L'aménagement de notre service population, pour ceux qui sont venus dernièrement à l'Hôtel de Ville, je crois que nous ne trouverons pas que ce sera trop de luxe de pouvoir rénover en profondeur ce service de la population ;

L'entretien extraordinaire des voiries pour un montant de 511.000 € ;

La réhabilitation de la rue de Sesselich, cela fait longtemps aussi que les citoyens de la rue de Sesselich attendent ces travaux-là. On compte avancer en 2021 ;

L'entretien extraordinaire des trottoirs, de manière générale ;

Le projet Smart City que nous souhaitons développer mais on voudrait vraiment qu'IDELUX nous aide à avoir des subsides. Vous savez qu'il y a quelques années nous avons loupé le subside Smart City, nous n'avions malheureusement pas été retenus par la Région wallonne. Il s'agit ici de mettre simplement aux entrées de la ville des panneaux qui indiquent les endroits où il y a des parkings, le nombre de places qui restent libres mais on pourrait aussi y mettre d'autres informations telles que la pollution et l'ensemble des animations qu'il y a sur notre ville. Ce serait quelque chose de fort sympathique ;

L'aménagement de l'égouttage et de la voirie rue de la Cova... Allez voir à la rue de la Cova et vous conviendrez avec nous qu'il faut la refaire. C'est également dans le PIC, ainsi que la traversée d'Udange, où vous savez qu'il y a un projet du SPW. Il nous appartient, et cela a été voté au sein du Conseil communal, de faire les trottoirs... il y a donc un montant à payer pour la ville de 375.000 € ; C'est la différence entre un hydrocarboné et des pavés béton. Cette discussion a eu lieu au Conseil communal il y a quelques mois ;

Pour l'achat de radars répressifs, je ne peux pas vous promettre qu'on pourra les poser, puisque vous avez vu que même les radars répressifs qui seraient posés et financés par la Région wallonne, notre Procureur du Roi et procureurs généraux s'y opposent pour l'instant parce qu'ils ne savent pas suivre. On verra donc au fur et à mesure que l'année passe comment les choses se présentent ;

L'aménagement du Ravel du chemin Noir, qui est important ;

La mise en conformité de la salle d'entraînement de l'Espace Milan, c'est pour la boxe et vous l'avez voté il y a quelques semaines ;

Nous avons toujours un poste pour l'acquisition de bâtiments, on a parlé de l'opération de rénovation urbaine tout à l'heure. C'est sûr que s'il y a encore une bonne affaire à faire dans ce cadre-là, ce serait dommage de passer à côté. S'il n'y a pas de bonnes affaires, ce sera un montant qui ne sera pas dépensé.

Une petite explication pour la dépollution du site de Schoppach : lors de la vente de l'ensemble du site à IDELUX il avait été convenu entre nous de répartir pour moitié les frais de dépollution, mais de se limiter à un montant de 300.000 € ; aujourd'hui nous ne savons pas encore quel sera le montant

de cette dépollution, on met le montant maximum mais il est quand même certain que ce sera moins que cela.

Pour l'aménagement du sentier du Moulin Lampach, ceux qui vont s'y promener ne contrediront pas le fait qu'il faut absolument faire quelque chose.

Nous avons également de l'humidité à l'école d'Udange, et vous avez également voté l'achat d'horodateur il y a quelques mois de cela.

Je vais m'arrêter là parce que sinon je vais finir par vous endormir. Je crois que vous avez tous pu lire avec attention l'ensemble de l'extraordinaire et nous sommes prêts à répondre à toutes les questions que vous nous poserez, Monsieur THILL et moi-même, ainsi que l'ensemble des membres du Collège lorsqu'il s'agira de leur compétence respective.

Monsieur WALTZING – Merci pour cette belle présentation. Il y a beaucoup de choses à dire par rapport à ce budget, et je devrais plutôt dire qu'il y a beaucoup de choses dans ce budget que l'on ne voit pas. Au nom du groupe du MRMC, j'aimerais souligner qu'il y a donc un budget et ses chiffres, parfois drôle pour le néophyte lorsqu'on voit le montant d'une voiture à 670 €, mais il y a surtout les intentions que ces chiffres ne laissent pas toujours transparaître. J'aimerais vulgariser cette approche en partant d'un exemple simple et d'un montant de 100.000 €, faible montant par rapport au budget global. En fait je vous parle de plusieurs TBI (Tableaux blancs interactifs) pour les écoles. En politique nous utilisons beaucoup d'acronymes, je commence à m'y habituer. 100.000 € investis pour susciter la curiosité et l'intérêt des enfants en rendant l'enseignement plus ludique et stimulant. Nos petits écoliers ont déserté nos classes pendant le confinement pour y revenir à présent. Y reviennent-ils tous ? Malheureusement non. Le coût du logement a fortement évolué et est fort élevé. Comme vous le savez tous, les parents plus jeunes préfèrent les communes voisines moins chères. Le travail lié au bien-être de la population de notre commune doit être poursuivi.

L'attractivité de notre commune passe inévitablement par du renouveau afin d'attirer à la fois les jeunes familles, mais aussi pour ne pas perdre les habitants les plus âgés. Nous parlons donc ici par tranche d'âge de la construction d'une nouvelle crèche via le PIC, Monsieur le Bourgmestre en a parlé ; au niveau scolaire il y aura bien sûr des projets qui visent une meilleure inclusion, en donnant les moyens d'accueillir des enfants aux besoins spécifiques ; il y a la mise en place d'une Smart City, Monsieur le Bourgmestre en a également parlé, et il faudra aussi prévoir la connexion haut débit qu'il faut envisager pour les écoles ; Il y a la rénovation de la maison de maître de la rue des Déportés, afin de la transformer en Maison des Jeunes ; il y a le contact rapproché à garder avec les hautes écoles et l'ULg, afin d'être à l'écoute de leurs besoins ; il y a l'extension de la résidence de la Knippchen, pour que nos anciens y soient mieux, la RK comme le dit Monsieur DEWORME.

Le bien-être de notre population passe aussi par le dynamisme de notre commune... le dynamisme et la quiétude via une urbanisation nécessaire mais réfléchie, et surtout respectueuse de l'environnement. Cela se fait via la mise en place d'un SDC (Schéma de Développement Communal) définissant la stratégie territoriale communale, et ainsi aider plus concrètement les futurs habitants de notre commune dans leurs projets. Cela passe via le réaménagement du magasin Blokker, comme vient de l'expliquer Monsieur le Bourgmestre. La ville veut montrer l'exemple aux autres propriétaires de la Grand-Rue... et si nous en profitons pour y installer un magasin mettant en avant les circuits courts au rez-de-chaussée, et du logement à l'étage ? Ça passe aussi via la reconversion d'autres bâtiments, ce qui est déjà programmé pour les toutes prochaines années. Il faut augmenter les zones de balade, les zones vertes, la mobilité douce via la contractualisation avec les auteurs de projet, comme par exemple pour l'ancien site du Moulin ou la rue des Thermes ; en réalisant des chemins cyclo-piétons, comme on en a parlé encore, entre Sterpenich et Barnich, et comme nous venons juste de le voir par les Echevins de la Mobilité et de l'Urbanisme, les nouveaux permis d'urbanisme intègrent à présent autant la préservation de la nature que la mobilité douce. Le dynamisme est évidemment aussi l'aide aux commerçants et aux indépendants... Il y a l'aide Créa-

shops associée à celle de la Ville ; la mise en place de la gratuité des parkings certains jours de la semaine ; plus particulièrement en cette période Covid, en complétant les aides régionales et fédérales, en supprimant certaines taxes, certaines redevances, en réévaluant la situation de manière régulière afin de faire perdurer ces exonérations durant le temps nécessaire ; et c'est aussi évidemment acheter local.

L'attractivité de notre commune passe aussi par l'aide à la mobilité, et donc la réduction des véhicules dans notre centre-ville. Il y a le Plan communal de Mobilité via les négociations avec la SNCB, IDELUX et la Commune pour le P+R de Viville ; cela passe aussi via le soutien à d'autres alternatives. Qu'enfin ça passe par l'aide aux familles moins aisées grâce à la rénovation de bâtiments Nos logis... grâce à la possibilité d'achat et de rénovation de 24 appartements supplémentaires de l'OCAS, comme vous l'avez dit... et grâce à la rédaction de conventions éventuelles avec les Habitations Sud Luxembourg pour la gestion de ces appartements. Tout cela doit aider à améliorer le bien-être de la population de notre commune.

Qu'ont à voir avec toutes ces questions et ces points avec le budget présenté aujourd'hui, me direz-vous ? Simplement que beaucoup de réponses et de financements s'y trouvent, sous des intitulés qui ne laissent pas vraiment transparaître la volonté et l'intention de la majorité. Tout cela a bien évidemment un coût. Si nous voulons aller de l'avant comme tout bon citoyen, nous devons veiller à obtenir suffisamment de rentrées d'argent en lien avec nos ambitions. Je ne parle pas ici de subsides ou autres fonds des communes évidemment, mais de 3 montants qui représentent à eux seuls une belle cartographie de la population arlonaise. Vous en avez parlé rapidement, mais je vous parle des additionnels au précompte immobilier, l'IPP et la rétrocession luxembourgeoise. Si nous parlons des résultats des additionnels au précompte, ils sont en hausse. Non, l'index à lui seul ne justifie pas cette augmentation. Oui, nous avons un accroissement de la population, que certains nostalgiques appellent la bétonisation, tandis que d'autres apprécient son bénéfice, après tout, d'environ 600.000 €. Le résultat de l'impôt des personnes physiques représente 4 millions d'euros... ce montant est plus ou moins stable depuis 15 ans. Comme vous le savez l'IPP n'est pas payé par le travailleur frontalier ; le travailleur représente malgré tout 60 % de la population active. Le taux d'imposition de l'IPP reste stable dans notre commune, ça ne l'est peut-être pas dans d'autres communes. Quoi qu'il en soit l'augmentation de la population arlonaise, associée à cet indexation, montant de la rétrocession du Luxembourg, augmente d'un million la part du gâteau venant du fond REYNDERS-BORSU. Nous avons donc un million supplémentaire au budget, cela fait donc un total de 14 millions rien qu'avec le précompte immobilier, l'IPP et la rétrocession luxembourgeoise. Ici, en 3 points, je viens de résumer 30 % du budget ordinaire. Il faut savoir aussi qu'on ne peut pas à juste titre voir dans un budget que certaines communes doivent créer un fond de réserve pour couvrir les taux d'intérêt négatifs. Arlon gère sa trésorerie de façon remarquable. Ceci est un petit clin d'œil à Monsieur THILL qui nous écoute et que nous allons très certainement regretter. La cotisation de responsabilisation pour couvrir 75 % du déficit des caisses des pensions des statutaires, à Charleroi cela va coûter 20 millions d'euros... Arlon avait pris les devants et a ainsi évité le pire. Avec tout cela, évidemment, nous nous voulons positifs pour l'avenir.

En conclusion je dirais que la crise actuelle nous rappelle encore une fois qu'il est venu le temps de la collaboration, et non plus de la confrontation... Et surtout, attention que le diable se cache dans les détails. C'est pour cela que nous attendons beaucoup de tous les Conseillers pour être fort de propositions pour par exemple, et comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre, imaginer la reconversion de l'ensemble du bâtiment Blokker, et plus particulièrement je ferais un clin d'œil à ECOLO + pour leur plus grand soutien et levier via son Ministre, dans la création du P+R de Viville. Vous l'aurez compris le budget proposé est un subtil équilibre entre les dépenses extraordinaires, les entrées de plus en plus ordinaires, les continuités des projets passés, la mise en œuvre de nouvelles opportunités, mais aussi tout cela au sein d'un contexte économique vacillant. Lorsque l'on parle

donc de 100.000 € - et bien d'autres chiffres - dans un budget, cela signifie beaucoup plus de choses que la rubrique en elle-même. Voilà ce que je souhaitais vous dire, au nom du groupe MRMC.

Monsieur KIAME – Merci à Monsieur THILL pour le travail qu'il nous a effectué. Concernant la page 10 dans l'ordinaire, le 131/124-04 « Achats de produits alimentaires pour le restaurant communal » pour 500.000 €, je tiens à remercier, en tant que trésorier de l'asbl NOS LOGIS, le Collège pour avoir finaliser la reprise de la confection de repas scolaire par la ville. Cette opération va permettre aux administrateurs de l'asbl NOS LOGIS de se consacrer pleinement à leur première mission, c'est-à-dire de donner un toit aux plus démunis. À noter que je suis également satisfait du budget extraordinaire de 600.000 €, que Monsieur WALTZING vient de dire également, accordé pour la réparation de la toiture du bloc abritant les 35 appartements gérés par notre association.

Pour en revenir à la confection de repas scolaire, je me réjouis d'apprendre que le personnel communal sera entièrement maintenu. Il est également essentiel de signaler que le prix des repas pour nos enfants ne sera pas augmenté malgré que nous allons proposer à l'avenir des repas plus équilibrés, sains, durables et réalisés avec des produits provenant de fournisseurs locaux. Un grand merci pour ne pas avoir augmenté le prix des repas car la situation est bien dure, pas uniquement pour les restaurateurs, mais également pour toutes les familles qui ont leurs enfants dans nos écoles.

Monsieur KARENZO – J'ai relevé quelques points qui m'intéressaient plus particulièrement. Quand on reçoit le budget, on le consulte, on le décortique, on l'étudie avant de se rendre au Conseil, et comme vous savez, j'aime toujours bien regarder ce qui se fait au niveau des investissements pour le sport. En regardant tout cela je suis content de voir qu'il y a bien un budget de 315.000 € pour le projet de rénovation des infrastructures pour la boxe au bloc Milan. J'espère vraiment que tout sera mis en œuvre pour que cela se fasse rapidement car les conditions actuelles sont très difficiles pour les gens qui fréquentent ces lieux.

Un autre point qui me réjouit, toujours au niveau du sport, c'est le projet de la nouvelle buvette du club de foot de la Jeunesse Autelbas pour un montant de 200.000 €. Pour ceux qui ne connaissent pas les lieux c'est vraiment un endroit dans un état déplorable, pitoyable... il est vraiment temps de faire quelque chose pour cette buvette. Certains diront que la construction d'une buvette ne constitue pas un investissement pour le sport, et pourtant si. Au-delà du fait que c'est important d'avoir du confort pour les enfants, les joueurs, les supporters, les parents, etc. il s'agit d'un élément essentiel pour la survie des clubs de sports amateurs en général ; sans cela les clubs ne peuvent pas fonctionner, c'est impossible financièrement pour eux de survivre. Une étude récente a d'ailleurs montré que dans le sport amateur, 40 % de leurs recettes proviennent des recettes des cafétérias. C'est à peu près la même chose que ce qu'ils perçoivent pour les cotisations. Ce sont donc des éléments dont il faut tenir compte lorsqu'on construit ou rénove des installations sportives. Évidemment si l'essentiel reste les aires de sport, il faut aussi prendre en compte les infrastructures autour de ces terrains.

Toujours au niveau du sport, j'aurais aimé voir dans ce budget un point pour les installations du club de football de Fouches, car s'il est bien nécessaire d'investir à Autelbas, je pense qu'il est tout aussi nécessaire pour les jeunes de Fouches d'avoir eux aussi des installations dignes de ce nom. D'ailleurs dans leur cas ce n'est pas seulement d'une cafétéria correcte dont ils ont besoin, mais aussi et surtout d'un terrain praticable. On sait tous que le projet de terrain synthétique est tombé à l'eau. J'espère vraiment que le Collège va plancher ces prochains mois ou ces prochaines années pour leur permettre d'avoir des installations décentes.

Pour clôturer au niveau du sport, je voudrais au nom du Conseil d'administration de la Spetz remercier le Collège pour les 600.000 € au budget pour les réparations de la toiture de la piscine. Ces travaux sont importants et indispensables si nous voulons continuer à assurer ce service à la population. J'en profite pour faire une petite parenthèse et vous informer que malgré l'accord de réouverture par le Comité de concertation, la piscine de la Spetz n'est toujours pas ouverte, et ne le sera sans doute

pas avant janvier, malheureusement. En effet un élément important de la régulation de la chaleur, aussi bien de l'air ambiant que de l'eau de la piscine, a rendu l'âme. La société de maintenance est au courant et va tout faire pour réparer au plus vite, mais d'après les derniers contacts il ne faut pas s'attendre à ce que ce soit résolu avant le mois de janvier. Contrairement à ce que disent les mauvaises langues et à ce que je peux lire sur les réseaux sociaux, il y a bien une volonté de rouvrir la piscine dès que possible. Il serait indécent de faire venir des gens pour nager dans des eaux à 13-14°C, étant donné que nous ne pouvons assurer une chaleur constante au niveau de la piscine. Voilà pour la parenthèse que je referme.

J'ai maintenant deux questions par rapport au budget, dont une pour l'Échevin des Sports Monsieur LAFORGE : par rapport à Fouches, est-ce que le Collège a avancé pour le club de football sur des projets ?

Une deuxième question pour Madame LAMESCH : je vois dans le budget qu'il y a 150.000 € alloués pour le réaménagement des plaines de jeux. Pourriez-vous nous dire quelles plaines de jeux sont concernées par ces aménagements en 2021 ?

Monsieur LAFORGE – Avant de répondre directement à la question je vais peut-être détailler les différents projets dont vous avez parlé : pour la boxe vous avez eu un projet qui a été présenté au Conseil communal du 15 octobre. Évidemment ce projet concerne la rénovation de la salle de boxe et des vestiaires, mais surtout des sanitaires du bloc Milan qui en ont bien besoin, et également l'accès PMR de l'ensemble. Maintenant on attend les directives d'Infrasports par rapport à la nouvelle réforme de subsidiation d'infrastructures sportives. C'est vrai qu'on aurait bien aimé avancer un peu plus vite. On nous annonce ces directives pour le 1^{er} trimestre 2021, donc dès que nous les avons on les introduit à Infrasports et nous faisons la demande pour les subsides.

Au niveau d'Autelbas, on vient d'en parler, vu le changement au niveau de la subsidiation des infrastructures sportives, et en concertation avec le Collège et l'administration, on a préféré avancer sur fonds propres. Pourquoi mettre déjà actuellement 200.000 € pour la buvette ? C'est tout simplement une stratégie pour appuyer la bonne volonté de la commune d'avancer en matière d'investissements sportifs. On sait qu'il est urgent de travailler sur la buvette, quand on connaît son état... on sait d'ailleurs que si on appuie le fait qu'on avance sur fonds propres dans un projet footballistique comme celui d'Autelbas, le Ministre sera sensible à cela et nous soutiendra davantage pour d'autres projets comme celui de Fouches. Pour Autelbas nous avons eu réunion ce mercredi avec l'auteur de projet et le club pour discuter d'une esquisse qui a été présentée. Le club et l'administration ont fait leurs commentaires, moi-même également, et normalement l'auteur de projet doit nous revenir en janvier avec des modifications. Ensuite il nous présentera l'avant-projet au Collège, et puis nous reviendrons au Conseil communal pour attribuer cela en 2021, si tout va bien.

Fouches, ce n'est pas oublié... En fait il y a un crédit reporté par rapport à la désignation de l'auteur de projet. Ce crédit reporté nous permet d'avancer avec l'auteur de projet pour évidemment toutes les infrastructures. On sait que le terrain a besoin d'une grande modification parce qu'il est dans un sale état, il ressemble plus à un champ de patates qu'à autre chose à certains moments... on a eu une dernière réunion avec le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne Monsieur SCHWANEN en octobre, qui nous a conseillé pour Fouches d'avancer en combinant vestiaires et buvette, et de peut-être enterrer en partie les vestiaires. À partir de cela l'auteur de projet doit maintenant travailler sur son projet. Comme c'est le même pour Autelbas, il nous a dit qu'il reviendrait vers nous en février, et donc à partir de là on espère avancer. On demande à ce moment-là des subsides à Infrasports, et nous sommes dans la nouvelle réforme de subsidiation.

Comme vous l'avez dit, c'est vrai qu'on a mis 600.000 € au budget de la piscine. Pour quelles raisons ? Comme vous le savez on avait introduit en 2017 un projet dans le plan piscine ; celui-ci n'a malheureusement pas été retenu. Vous êtes bien placé, Monsieur KARENZO, pour vous rendre compte que la piscine est une vieille dame qui a vraiment besoin d'une rénovation importante pour maintenir l'outil dans son état actuel, on doit donc avancer. On ne sait pas non plus si nous aurons un plan piscine dans les prochaines années... Le Collège a donc préféré mettre 600.000 € maintenant

pour se concentrer principalement sur la toiture. Mercredi nous avons eu une réunion avec l'auteur de projet, Madame COLLET, des Architectes Associés, et on a mis la priorité sur la toiture. Demain le service technique va déjà faire, avec Madame COLLET, 3 sondages dans la toiture, ce qui permettra de savoir où en est la toiture et quel est le niveau de réparation à faire pour utiliser au mieux les 600.000 € que nous avons au budget pour 2021. Après l'avant-projet présenté au Conseil communal, on reviendra au Conseil pour vous présenter ce projet.

Madame LAMESCH – Pour revenir sur l'autre partie de la question qui concernait le budget pour les espaces récréatifs, c'est vrai que les 150.000 € sont un budget récurrent que nous mettons chaque année pour entretenir et maintenir les plaines de jeux, d'une part, même si nous avons tout doucement bien rénové l'ensemble de nos plaines de jeux. Mais nous avons aussi une part pour l'entretien des espaces multisports : chaque année il faut remettre un peu d'argent dedans ; D'autre part nous avons plusieurs projets, nous avons lancé notamment le budget participatif dans le cadre des espaces de convivialités, dans lequel il y a eu plusieurs projets de type plaines de jeux. Nous avons également envie de soutenir tous ces beaux projets qui concernent soit la ville soit plusieurs villages ; Il y a un projet à Weyler où il y a un terrain qui doit être aménagé pour les enfants du village ; ensuite il y a un projet à Barnich ; il y a la plaine de jeux de l'avenue Numa Enschede... la philosophie que nous avons au niveau des plaines de jeux est que lorsqu'il n'y a pas de plaine de jeux accessible au niveau d'une école, on essaye qu'il y ait une plaine de jeux publique, ou inversement. Au niveau de l'école du Galgenberg, malheureusement la plaine de jeux de l'école n'est pas accessible au public en dehors des heures scolaires parce qu'elle est trop cachée et il y a trop de problème de dégradations. Par contre nous avons une bonne nouvelle parce que le terrain sur lequel la petite plaine de jeux de l'avenue Numa Enschede est située vient de nous être cédé à titre gratuit par la Société wallonne du Logement. C'est quelque chose que laquelle on travaillait depuis longtemps, donc on est vraiment content que ça ait pu aboutir. Là aussi il y aura des moyens pour que cette plaine de jeux soit vraiment agréable pour les enfants de tous les âges. Il y a aussi les projets plus liés aux zones de parc, notamment à l'espace Milan, même s'il y a là un budget spécifique qui est prévu pour cela.

Madame WAGNER – J'ai 5 questions principalement pour Monsieur THILL, qui sont plus d'ordre général et 2 qui sont plus de l'ordre de la clarification.

Ma 1^{ère} question est la suivante : Monsieur THILL, la première chose que je fais lorsque je lis le budget est de toujours lire votre commentaire. Par rapport à la première partie de votre commentaire, où vous dites qu'il a été très difficile de faire le budget 2021 basé sur les chiffres de 2020, on peut bien sûr vous comprendre et on vous remercie. Cependant, dans la 2^{ème} phrase vous dites que « *considérant les prévisions d'investissement nous nous heurterons dès 2022 à la balise d'emprunt ; de toute façon la charge de la dette risque de devenir difficilement tenable dans les années à venir.* » J'aurai aimé avoir un peu plus d'explications sur ce que cela veut dire, et quelles sont les implications de la commune.

Ma 2^{ème} question est par rapport au Covid : j'aurais voulu savoir si vous utilisiez la matrice des RIS financière de l'Union des Villes et des Communes wallonnes, parce que je la trouve intéressante. C'est donc une matrice qui reprend tous les RIS liés au Covid, comme les RIS sur les recettes, les RIS sur les dépenses, et les économies que ça induit.

Ma 3^{ème} question porte sur le Fond de réserve parce qu'on constate qu'avec tous les investissements le Fond de réserve est quand même pas mal sollicité. Je comprends bien que tous les investissements ne vont pas être faits en un coup, mais on voit que le Fond de réserve sera négatif de 4.067.000 €, et je voulais savoir quelles sont les actions qui sont entreprises pour le maintenir.

Ma 4^{ème} question : vous parlez d'emprunts à charge de tiers, et j'aurais voulu savoir qui étaient ces tiers.

La 5^{ème} question : dans le budget, je vois la disparition du budget consacré au hockey, alors j'aurais voulu en connaître la raison. Est-ce que c'est parce que le budget a déjà été utilisé parce que les travaux ont déjà commencé, ou alors est-ce que c'est parce qu'on le reporte sur les années futures ?

Une dernière question m'est venue pendant que vous présentiez le budget : j'aurais voulu savoir où on en était de la percée de la caserne Léopold... est-ce que c'est quelque chose qui n'est pas envisagée pour cette année mais plutôt pour l'année prochaine ?

Monsieur Frédérick THILL, Directeur financier – Je vais reprendre vos questions dans l'ordre. Concernant la dette, le Collège a prévu des emprunts très importants en 2021 ; au rythme qui était pris, la balise d'emprunt sera épuisée complètement en 2022. Voilà une manière de voir les choses. Il faut savoir que l'ensemble des dossiers ne sont pas liquidés en une année, donc par rapport aux chiffres qui sont indiqués, sur les 24.000.000 d'emprunts qui sont inscrits au budget de l'exercice 2021, il n'y en aura sans doute que 10-12 qui sont réellement effectués cette année, donc on pourra reporter sur l'année suivante.

Monsieur MAGNUS – Je voudrais compléter cela parce que je peux tout à fait comprendre la question et l'inquiétude de Madame WAGNER, et je comprends évidemment la remarque de Monsieur THILL. Si vous vous rappelez le slide qu'on vous avait proposé tout à l'heure au niveau de l'évolution des investissements, il y a peut-être deux choses qu'il faut garder à l'esprit, c'est qu'en début de législature on a intérêt à entrer beaucoup de dossier parce que ça dure longtemps pour les faire éclore, et c'est pour cela qu'on a des montants qui sont importants. Si vous reprenez ce slide, vous voyez qu'une fois que vous repassez au compte, on a environ la moitié du budget qui est réalisé... vous verrez donc bien quand on va accepter le compte 2020 combien de projets nous en aurons réellement. Je crois qu'à ce moment-là la pression devient moins importante parce qu'il faut quand même savoir que lorsque nous entrons un budget nous devons à chaque fois avoir une dépense, qui doit toujours être financée de 3 manières différentes : soit par des subsides, soit par des fonds propres, soit par des emprunts. Voilà comment les choses se régularisent. Si vous regardez les années antérieures ça a toujours été la même chose. Maintenant je suppose que vous avez vu l'importance de notre extraordinaire, je crois qu'il n'a jamais été aussi important - 46 millions – et c'est évidemment suite à cela que Monsieur THILL a fait cette remarque, tout à fait judicieuse d'ailleurs. Mais ça se régularisera automatiquement dans les mois ou les années qui viennent.

Monsieur THILL – Dans cette commission, le Collège qui est représenté par Monsieur le bourgmestre déborde d'idées ; les fonctionnaires, que ce soit le Directeur général ou le Directeur financier, doivent quelque peu tempérer les ardeurs du Collège. C'est dans ce sens-là. Je pense que si vous regardez les commentaires des commissions des années précédentes, vous verrez qu'on est à peu près dans le même état d'esprit. Le Collège, toujours assez exubérant et plein d'idées, et les fonctionnaires plus prudents, on va dire.

Concernant votre 2^{ème} question, la matrice préparée par l'Union des Villes concernant le Covid, je l'ai téléchargée, j'ai essayé de la remplir parce que c'est un tableau entièrement vide, c'est une base mais ça nécessite énormément de recherches pour retrouver l'information. La Région wallonne, au mois de juin, avait préparé un tableau, qui doit d'ailleurs être fourni à la Région wallonne et que j'ai complété également pour le budget 2021, est plus simple parce qu'il est en prise directe avec le budget. La matrice de l'Union des Villes nécessite vraiment d'aller rechercher dans les services ce qui va être impacté positivement ou négativement par le Covid. Au niveau du tableau, qui lui est légal parce qu'il doit être transmis à la Région wallonne, ça a déjà été fait il y a une semaine. C'est plus simple parce qu'il demande vraiment quel article du budget et quels montants vous estimez, dépenses en plus et en moins, recettes en plus et en moins... c'est plus simple à gérer.

Pour l'année 2021 on a gardé simplement tout ce qui était fiscal, avant la circulaire du 4 décembre ; on a gardé un seul article par sécurité 'les achats de matériels liés à la crise du Covid' pour 150.000

€. Est-ce que l'on va les utiliser ou non ? Je ne sais pas, personne ne sait le dire aujourd'hui, mais sur le budget 2021 c'est vraiment l'impact du Covid. Je sais que l'Union des Villes avait estimé au mois de juin dernier que le rendement des taxes additionnelles à l'IPP allait chuter de 10 %... Le Ministère de Finances n'avait pas l'air de partagé cet avis-là puisque les chiffres qu'ils nous ont donnés sont similaires à ceux de l'année dernière. 10 % de 4 millions, ça serait 400.000 €, donc je n'ai pas les moyens du Ministère des Finances pour me faire une idée sur l'impact du Covid sur le rendement de l'IPP.

La 3^{ème} question portait sur les fonds de réserve. Par définition un fond de réserve ne peut pas être négatif, c'est impossible. Il n'est pas négatif en 2021 puisque nous suivons évidemment les sommes. L'erreur que vous faites peut-être est que nous avons plusieurs fonds de réserve : il y a le fond de réserve pour le réinvestissement, c'est-à-dire que lorsque la ville vend un bien immobilier, la législation nous oblige à transférer le produit de cette vente vers un fond de réserve qui servira à financer d'autres investissements. Il y a le fond de réserve que nous avons dû créer suite à l'abandon du 1^{er} projet hockey qui avait déjà été financé par un emprunt et par un subside après consultation de la tutelle ils nous ont dit « Vous versez cette somme-là dans un fond de réserve et ce fond de réserve servira à financer le projet Hockey n°2 de Waltzing ». Le 3^{ème} fond de réserve est celui qui a été constitué à l'époque pour la compensation dans le cadre de la revitalisation du vieux quartier. Dans les années 80 la commune d'Arlon avait touché des subsides pour acheter des bâtiments. Le fond de réserve n'est donc pas négatif et c'est une donnée que nous restaurons en permanence, donc il ne peut pas être négatif.

La question suivante portait sur les emprunts tiers : ce sont des emprunts que la commune fait pour aider particulièrement les clubs sportifs aujourd'hui, mais dans le passé il y a eu des emprunts pour financer des investissements faits par le CPAS. C'est la commune qui avait fait les emprunts à la place du CPAS. La commune paye l'emprunt, rembourse la banque et le CPAS rembourse la commune. Cela fait 25 ans que je suis là, et il y en a eu dans le passé pour des Fabriques d'églises... tout cela est remboursé ; aujourd'hui cela concerne uniquement les clubs sportifs - le TCJA, Waltzing et Toernich.

Concernant la question sur le hockey, vous ne trouverez pas grand-chose dans le budget 2021 car la dépense relative au hockey et son financement étaient prévus dans le budget 2020. Le gros de la dépense se trouve donc en 2020 ; ce chiffre que vous trouvez sur 2021 est un supplément de dépense puisque le budget 2020 n'était pas suffisant pour couvrir la totalité des attributions de marché. Le projet hockey avance budgétairement sans aucun problème.

La dernière question est la percée de la caserne Léopold, où je cède la parole à Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur MAGNUS – La percée de la Caserne Léopold va avancer très bientôt.

Monsieur MITRI - On peut certainement penser à juste titre que la percée est annoncée dans les jours qui viennent. Je rappelle que le cahier des charges modifié est passé au Conseil communal le 9 septembre passé, et selon les démarches habituelles il doit passer à la tutelle ; à la tutelle nous attendons un retour et quelques remarques en réponse à l'auteur de projet. Nous espérons que tout sera ok avant la fin janvier pour que les offres soient rentrées. Nous pourrions à ce moment-là espérer faire la notification à la mi-mars et commencer les travaux en 2021, autour du mois d'avril, avec un délai de 160 jours ouvrables, le but étant d'arriver à temps pour le délai du subside. Vous remarquez quand il y a des subsides, des passages à la tutelle, une vérification des commissions du subside et la tutelle... C'est un marathon qui demande à tous nos services – un grand merci à Monsieur REVEMONT et son service – de guetter toutes les difficultés qui peuvent survenir jour après jour et arriver à temps pour avoir les subsides qui sont difficiles à prolonger, surtout avec la situation actuelle.

Nous faisons tout, avec nos services et Monsieur REVEMONT à la tête, pour arriver à temps et que le travail soit terminé pour fin septembre.

Monsieur GIGI – J’ai relevé trois éléments dans le budget. Le premier est la réhabilitation de la rue de Sesselich. C’est une rue qui m’a vu grandir et je suis très content qu’elle soit refaite, c’est une très bonne chose. La seconde est la politique Zéro Déchet qui a déjà été présentée auparavant dans le Conseil communal, et voir un budget alloué pour cet élément-là est vraiment positif. Enfin par rapport au parc, je vois qu’il y a l’aménagement du parc du Moulin qui est toujours inscrit au budget, mais également la sécurisation du parc Gaspar. Avec les modules de l’espace Léopold qui sont installés au parc Gaspar, je pense que ça va devenir un vrai pôle familial au sein du centre. Ma question pour Madame LAMESCH, en quoi consiste cette sécurisation du parc Gaspar ? Je sais que ce parc nécessite un plus grand contrôle social à certains moments de la journée.

Madame LAMESCH – Concernant le parc Gaspar, c’est vrai qu’on vient de réinstaller des jeux de l’espace Léopold, et nous avons vraiment envie que ce parc soit vraiment agréable et bien utilisé par les familles. Il y a effectivement quelques problèmes parfois de petite délinquance dans ce parc, donc la sécurisation consiste essentiellement à retravailler au niveau des grilles côté de la rue des Martyrs, pour l’instant il y a un mur qui est assez bas... nous sommes toujours à la recherche de la solution que nous allons utiliser, mais peut-être des grilles que m’on pourrait végétaliser en partie, remettre en place la possibilité de le fermer, et donc que ce parc soit également fermé la nuit. On va aussi travailler à l’éclairage de ce parc, pour qu’il soit le plus agréable et le plus sécurisé possible.

Monsieur BALON – Je me réjouis de voir qu’on avance sur les voies douces et cyclables dans ce budget, avec notamment la lancée du W9, liaison entre l’axe nord-sud. J’ai vu aussi dans le budget qu’il y avait 50.000 € pour des voies de liaison cyclables et j’aimerais savoir ce que c’est.

Maintenant concernant les trottoirs, j’ai vu qu’il y avait 500.000 € qui étaient prévus et j’aimerais aussi savoir ce qu’il y a dedans, et j’émettrai peut-être quelques suggestions. Vu que 2020 a été une année assez dure pour nos aînés, peut-être que 2021 serait l’occasion de faire quelque chose pour eux, notamment avec la rue du Marquisat qui est dans un état déplorable, entre la résidence Sesmara et la RK.

Ensuite j’ai vu qu’il y avait 500.000 € aussi pour la rue de Sesselich, est-ce qu’il est prévu d’aménager les trottoirs jusqu’à la Seigneurie de Ville-en-Pré ? Actuellement les trottoirs s’arrêtent avant et ce serait bien d’aller plus loin, peut-être même de continuer jusqu’au pont pour faire la liaison avec la rue Marie Delcourt.

Je me permettrais aussi de rappeler que la rue du Transept est dans un état déplorable et qu’il ne faut vraiment pas l’oublier parce que ça devient impossible. Une petite question : on a remis ensemble les deux budgets voiries et voies de liaison pour 1 million d’euros, est-ce qu’on peut déjà avoir des idées de ce qui est prévu avec ce budget ?

Monsieur MITRI – Par rapport au budget de 50.000 €, c’est pour un marché stock pour permettre de réaliser rapidement certaines réparations, certains panneaux de signalisation ou bien des choses qui sont prises en dehors des projets qui doivent passer par un auteur de projet. Dans l’optique de la politique cyclable, il faut garder une possibilité de réagir assez vite, comme nous le faisons avec les voiries ou les autres budgets.

Pour les trottoirs, je vais parler de la méthodologie que l’on utilise pour fixer les voiries à entreprendre par ces projets puisque ce sont des budgets récurrents chaque année. C’est pour cela que nous avons demandé à nos services qui sont sur le terrain, que ce soit les chefs de service, les contremaitres, les ouvriers, etc. de nous ramener leurs informations par rapport à l’état des voiries et des trottoirs sur toute notre commune. On s’est ensuite réunis avec les auteurs de projet, qui sont désignés pour 3 ans, pour regarder sur le plan technique ce qu’il y a moyen de faire. Nous avons plus ou moins proposé des idées au Collège pour les 2-3 ans à venir.

Je rappelle pour les Conseillers les choses qui sont en train de se terminer ou qui sont finies au niveau des projets de voiries et trottoirs sur notre commune : vous remarquez que la rue Paul Reuter, la place Camille Cerf, la rue des Remparts, la rue de Frassem, la rue du Vicinal, la rue de la Vallée à Fouches, la rue de Clairefontaine et la maison de village à Guirsch sont déjà finies. Par rapport aux années 2019, 2021 et 2022 il y a eu un choix par rapport aux voiries et aux trottoirs à entretenir dans le projet de budget prévu de 500.000 €, que ce soit voies de liaisons, voiries ou trottoirs.

Pour les voiries, comment établit-on la priorité ? Concernant les voies de liaison, les voiries sont soit liaison village-ville, soit village-village, soit transfrontalières. On choisit en fonction du besoin de sécurisation des modes doux puisque l'option est vraiment de favoriser les modes doux dans la mesure du possible ; il faut voir s'il y a une école et un itinéraire cyclable en concordance avec le projet de PCM ; il faut voir la densité de la fréquentation automobile - une voirie où il y a un passage plus important est prioritaire – et l'état de dégradation de la voirie également.

Pour les trottoirs il y a eu une méthodologie de priorisation par rapport au pôle vers lequel le trottoir va amener. S'il y a des écoles, on donne la priorité puisque l'accès aux écoles est absolument important, ainsi que les commerces. Un autre critère est si c'est un chemin obligé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autres moyens d'arriver que par ce trottoir...

C'est pour cela que nous allons proposer des idées parce que ça doit être confirmé par le Collège et repasser au Conseil communal pour être décidé. Pour l'année 2021 il y a le chemin de Trèves que vous connaissez, qui est agricole et qui fait 2.500 mètres. On proposerait de le faire en 2 phases, une en 2021, l'autre en 2022. Le but est de permettre à ce chemin qui restera agricole, éventuellement mixte piéton/cyclable, d'arriver jusqu'à Autelhaut d'un côté et Autelbas de l'autre, et de rejoindre la piste cyclo-piétonne jusqu'à la frontière par Kleinbettingen.

La 2^{ème} voie de liaison pour 2021 est la rue de Barnich qui est une jonction entre Barnich et Autelhaut. C'est une urgence car il y a actuellement un problème de stabilisation de cette voirie qui n'est pas ancienne. C'est pour cela que nous avons interpellé l'auteur de projet pour déterminer les causes avant qu'on entreprenne ce qui est nécessaire à réaliser. Voilà ce qui est pour les voies de liaison.

Pour l'entretien extraordinaire de voiries on pense évidemment aux villages et à la ville.

Par rapport aux villages il y a la continuité de ce qui a été fait à la rue A Kreides à Toernich, où le bas de la rue est en très mauvais état et où il manque des trottoirs. On va donc terminer cette rue qu'on a commencée d'abord en 2019 et que l'on terminera en 2021, avec un trottoir sur toute la longueur de la rue A Kreides, si le Collège et le Conseil approuve.

En 2021 il y aura l'entretien extraordinaire des voiries pour la rue du Bassin, juste derrière le Lidl, qui va être contiguë à un chemin cyclo-piéton de 170 mètres, qu'il faut refaire également. Les jonctions des voiries sont importantes pour les voies douces.

La rue Marie Delcourt a une portion urbanisée qui fait le lien entre Sesselich et Wolkrange : une toute petite partie de 50 mètres a été urbanisée, sans voirie, donc nous avons un devoir moral vis-à-vis de ces personnes qui ont construit là, de mettre une voirie convenable.

Pour répondre à Monsieur BALON, les trottoirs qui sont retenus pour 2021 sont la rue du Transept, la rue de Viville, la rue du Gymnase à Arlon et la Burewee à Toernich. Concernant la rue de Sesselich, elle est projetée à part avec le trottoir jusqu'à la Seigneurie de Ville-en-Pré.

Monsieur TRIFFAUX – J'ai une question à propos de l'école communale de Heinsch et de la phase 2. J'ai eu le plaisir avec l'ancien Collège de mener à bien la phase 1 qui était la construction d'un nouveau bâtiment ; la phase 2 est la rénovation de la maison communale et partie ancienne école également. Nous n'en parlons plus du tout dans le budget extraordinaire. Est-ce que l'explication est la même que pour le hockey, à savoir que ça a déjà été voté dans un budget précédent et que la somme est reportée ? Qu'en est-il de ce projet parce qu'il était quasiment prêt fin 2018, et nous voici en 2020... Je pense que le hockey a débuté et est en cours mais pas l'école de Heinsch.

J'ai quelques autres petites questions ponctuelles, je vais vous les donner toutes en même temps : à propos des repas scolaires, si vous pouvez expliquer comment on passe à la page 19 d'un montant de 500.000 € à 150.000 €. Je pense qu'il y a une explication technique, mais si vous voulez bien la donner clairement. J'ai quand même à ce sujet été un peu intrigué par ce que Monsieur KIAME a dit tout-à-l'heure, quand il s'est réjoui que le personnel du restaurant allait être maintenu, je n'ai pas bien compris. Sauf erreur de ma part, c'est du personnel communal, donc je ne pense pas qu'il soit en danger. Qu'en est-il exactement ? Voilà pour les repas scolaires et la cuisine.

À la page 19, je vois que le budget pour la fourniture d'eau des écoles augmente de 50 %. Pourquoi ? Dans le domaine de la culture, page 25, au niveau des traitements du personnel des musées, on passe de 190.000 à 140.000 €. Pourquoi ?

Il se dit que la Province voudrait se désengager du musée archéologique de la Maison de la Culture. Vous n'avez pas prévu de montant supplémentaire dans ces domaines-là, donc quelle est votre position par rapport à cela ? Il y a ce qu'il y a dans le budget, et ce qui n'y est pas aussi...

Enfin une petite question pour Monsieur THILL, à la page 7, pourquoi les frais d'huissiers pour les poursuites et les procédures sont pratiquement triplées ? Ils passent de 6.000 € à 17.000 €. Quels sont vos projets ?

Monsieur MAGNUS – Je vais prendre les points que je peux prendre moi-même parce que je connais les réponses. Pour le personnel communal il ne faut pas vous inquiéter, il reste à sa place. Monsieur KIAME avait tout à fait raison, on sait que celui qui était responsable de la cuisine est parti, mais pour le reste du personnel communal il n'y a pas de problème.

Pour le musée archéologique et la Maison de la Culture c'est une très bonne question dont nous reparlerons certainement dans les mois qui viennent. Nous avons eu une première réunion avec la Province qui nous a effectivement informés, comme c'était repris dans la presse, de son intention. Nous sommes en pleine réflexion, on a demandé au service technique chez nous d'aller voir les deux bâtiments. Un rapport va nous être présenté au Collège le 28 décembre et ensuite nous allons voir la Province pour voir exactement ce qu'ils veulent.

Au niveau des traitements du personnel des musées, c'est suite au décès de Monsieur O. YANDE, qui travaillait aux Archives de l'État.

L'école de Heinsch se trouve dans le budget 2020, et c'est reporté.

Monsieur TRIFFAUX - Où en sont les travaux ? C'est reporté mais ça commence quand ? On me dit qu'il n'y a plus beaucoup de contact entre la Ville d'Arlon et les agents du Fond des Bâtiments scolaires... Qu'en est-il ? Est-ce que vous avez toujours l'intention de mener à bien ce projet ? Quand ?

Monsieur MITRI – Il n'y a aucune intention d'arrêter, le contact est maintenu, et il y a les remarques qui nous viennent de l'auteur de projet pour essayer de répondre à cela. Les travaux en principe doivent être menés dans le courant de l'année prochaine.

Monsieur MAGNUS - On attend aussi un retour de la tutelle, c'est pour cela que ça n'avance pas.

Monsieur LECOCQ – Concernant les repas scolaires, c'est un transfert d'articles. On a diminué fortement le 722 pour l'insérer dans le 131 ; il y a néanmoins encore une partie dans le 722 pour la transition.

Au niveau du personnel, il n'en a jamais été question mais pour rassurer tout le monde, il n'y a pas de problème au niveau du personnel.

Pour les huissiers, vu la crise sanitaire, nous avons décidé de lever le pied durant l'année 2020, avec l'objectif de reprendre le rythme normal en 2021. Il y aura donc forcément une augmentation des dépenses en 2021.

Au niveau de l'eau, il y a eu des soucis lors des relevés de consommation, avec un rattrapage en 2020. Comme les avances à payer à la SWDE sont calculées en se basant sur les dernières factures, ces avances sont plus importantes. D'où l'augmentation des crédits budgétaires

Madame BLEROT – J'ai deux petites questions, dont une qui concerne le budget pour la Maison des Associations. C'est tout à fait réjouissant, et je me demandais quand l'ouverture est-elle prévue ? J'avais aussi une question par rapport au point concernant l'étude du réseau écologique communal : comme c'est marqué PCDR en-dessous, je me demandais si ça faisait déjà partie du PCDR ou si c'était hors PCDR.

Monsieur LAFORGE – C'est vrai qu'il y a un budget de 15.000 € pour la Maison des Associations. Nous avançons bien dans le projet qui a d'ailleurs déjà débuté, Monsieur BALON en a parlé tout-à-l'heure au moment du confinement, et nous avons dû faire appel à des bénévoles pour aider des personnes un peu plus isolées, mais également lors de la distribution des masques. En fait on a déjà eu deux réunions de la Commission de la Vie Associative où nous avons notamment discuté du ROI et des modalités d'occupation et de préservation de la Maison des Associations. Ces deux règlements ont été relus par notre juriste Madame DECLAYE et viendront au Collège de lundi prochain pour approbation. Vous avez vu que dans les 15.000 € il y a 7.000 et 8.000 €, c'est en fait pour acheter du mobilier et du matériel informatique. On pense notamment à des armoires, vidéoprojecteurs, ordinateurs, imprimantes, tableaux blancs, etc. Il est évident que nous avons ces idées-là, mais ce sont les associations qui devront prendre la température du local où la Maison des Associations sera installée, c'est-à-dire à l'ancien restaurant Fuji-Yama, et elles devront revenir devant la Commission pour équiper et que ça corresponde à leurs besoins. Tout cela se fait en concertation et c'est donc important. Il suffit qu'on arrive à la fin du confinement et tout cela pour évidemment être lancé, donc on attend cela avec impatience.

Madame LAMESCH – Pour la question par rapport au réseau écologique de la commune, ce sont des frais d'auteur de projet, ça n'a pas de rapport avec le PCDR, mais plutôt à l'absence de PCDN ; ça fait 2 ans maintenant qu'on attend que le PCDN soit éventuellement remis en route par la Région wallonne, et notamment dans le cadre du PCDN la possibilité de réaliser une cartographie du réseau écologique de la commune. Nous n'avons pas d'infos très claires mais ce qui revient du cabinet c'est que ce ne serait peut-être plus prévu sous la forme antérieure, et que ce réseau écologique ne serait plus prévu. Nous ne voulons pas attendre plus longtemps et nous souhaitons aussi que ça puisse être pris en compte dans le cadre du SDC, pour qu'on ait un outil qui permette de prendre en compte ces trames verte et bleue. C'est pour cela que nous avons prévu des frais d'auteur de projet. C'est en lien également avec un des projets de la Commission environnement, que vous connaissez Madame BLEROT, qui est la cartographie au niveau de la biodiversité, qui est maillage beaucoup plus fin et qui s'adresse plutôt aux citoyens ; ça a pour but de faire des relevés de biodiversité, une cartographie plus fine de la biodiversité qui pourra se greffer peut-être sur cette cartographie plus large, et qui permettra aussi de sensibiliser les gens à la biodiversité qui existe dans leur jardin ou autour de chez eux.

Monsieur LAMBERT – j'ai une petite question pour Monsieur THILL : est-ce que demain la commune devra payer pour que l'argent soit conservé à la banque ? Par rapport aux bois les rentrées sont de 200.000 € environ, ce qui est de plus en plus ridicule car ça ne représente pratiquement rien en pourcentage... On joue avec l'argent d'une façon fabuleuse ! Quand il faut mettre 8 millions pour rénover une flèche à Saint-Martin ; il faudra 15 millions d'euros pour un parking et une place... souvenez-vous ma réflexion lors du dernier Conseil, le parvis de Saint-Donat a été refait après 12 ans, etc. Je voulais simplement dire que les rentrées financières forestières sont à l'inverse de ce que peut coûter un projet aujourd'hui... il y a 20 ans les arbres, les hêtres, etc se vendaient deux fois plus chers qu'aujourd'hui, alors que dans tout ce qui est projet on explose les budgets. Je voulais simplement m'exprimer sur le fait que les producteurs - parce que la commune produit du matériel forestier - sont

des jouets, des intermédiaires de multinationales, de grosses sociétés qui sont là ... Je trouve qu'il y a des prix où on ne peut rien y faire, mais c'est presque de l'indécence.

Monsieur MAGNUS - C'est un sujet de société... Il est vrai que j'entends beaucoup cela à gauche et à droite, et c'est vrai qu'avec un euro on ne fait plus rien... C'est un débat qu'on ne pourra pas commencer ni clôturer aujourd'hui.

Monsieur LAMBERT – Quand une infirmière démarre, elle a 1.600 € ...

Monsieur MAGNUS - Ils feraient bien d'augmenter un peu le salaire des infirmières et de ne pas dépenser 6-7 millions à Houdemont ... On aura encore beaucoup de choses à dire là-dessus mais on ne va pas ouvrir le débat ce soir.

Monsieur GAUDRON – J'aurais quelques questions et un commentaire plus général sur le budget. Je vais d'abord commencer par mes questions qui portent sur le plan d'embauche, cette fameuse annexe que je suis le seul Conseiller communal à avoir reçue...

Je m'étonne que le Collège n'ait pas évoqué des revirements assez importants dans la politique RH, vu qu'à la lecture du plan d'embauche on constate que sur les 75 pensionnés dans les prochaines années, il y a la volonté de n'en remplacer que 4... cette cure d'austérité en matière de personnel est assez inquiétante, sauf si vous me dites qu'il y a une erreur dans votre plan, ce qui serait une bonne nouvelle...

La deuxième mauvaise nouvelle, à la lecture du plan d'embauche c'est qu'alors que la commune a toujours été moteur sur une politique de nomination, il n'y a plus de volonté de nommer à l'avenir, quand je vois le plan d'embauche. Ce sont deux points qui m'inquiètent fortement...

Dans les autres questions, j'ai envie de prendre Monsieur WALTZING au mot quand il a demandé à ce que l'opposition, notamment le groupe ECOLO +, soit force de propositions. On l'a toujours été et je vais encore l'être ce soir parce que je m'étonne que la majorité n'ait pas maintenu à l'article 52074/331-01 les chèques commerce qui avaient été octroyés cette année à la population dans le cadre de la crise Covid pour soutenir les commerçants. On sait que la crise Covid continue et il serait bien venu de pouvoir continuer cette aide, surtout qu'on a des possibilités budgétaires à l'ordinaire. La proposition constructive que l'on fait est de rajouter ce point-là au budget 2021, mais j'imagine que comme d'habitude le Collège aura de bonnes excuses pour ne pas suivre les propositions de l'opposition... Une fois que j'aurais réponse à ces questions, je ne manquerais pas de faire mon commentaire plus général.

Monsieur MAGNUS – Au niveau du plan d'embauche il n'y a pas de problème, les gens seront remplacés en temps voulu, il n'y a pas de souci. On ne va pas faire maigrir le personnel communal. Si je vous entends bien vous voulez faire croire - de 75 pensionnés à seulement 4 -qu'il y aurait donc 71 places qui ne seraient pas remplacées...

Monsieur GAUDRON - Ce n'est pas ce que je veux faire croire, c'est ce qui est écrit dans votre plan d'embauche.

Monsieur THILL – Dans le plan d'embauche il est indiqué 4 recrutements en 2021, et quand vous allez sur le point n°7 « *Politique de remplacement : les remplacements seront effectués dans la mesure où les postes laissés vacants sont indispensables, et en veillant à la maîtrise de la masse salariale.* » Je crois que tout est dit. Pour les années suivantes, ce sera en fonction des besoins, mais 75 seront remplacés à hauteur de 50-60 personnes, je ne sais pas dire...

Monsieur GAUDRON - Le point 3 ne concerne donc pas les recrutements, mais les remplacements. Si le Collège est rassurant de nous dire que ce n'est pas la volonté, ça va.

Monsieur MAGNUS – Nous allons remplacer les gens au fur et à mesure qu'ils s'en vont à la pension. Pour les chèques commerce, nous verrons bien comment la situation évoluera et ce n'est pas du tout quelque chose que nous avons abandonné, mais ce n'est pas quelque chose que nous avons prévu aujourd'hui... on verra en temps voulu, mais ce n'est pas prévu aujourd'hui au budget, et ce n'est pas pour ça que nous ne réfléchissons pas au meilleur moyen d'aider nos citoyens. Nous le faisons depuis toujours et comme nous allons continuer à le faire.

Monsieur GAUDRON – J'ai eu la réponse dont je m'attendais pour les chèques commerce... Une remarque un peu plus générale sur le budget ordinaire où on peut constater un boni assez conséquent. Même si vous parlez de quelques milliers d'euros, il faut quand même prendre en considération le boni au service ordinaire qui montre qu'on a une marge de plusieurs millions d'euros à ce budget ordinaire. Il y a de bonnes nouvelles dans ce budget ordinaire, je pense notamment à l'augmentation de la dotation du CPAS qui est quelque chose que le groupe ECOLO + réclamait depuis un certain nombre d'exercices, et donc ça nous réjouit. Nous espérons qu'il y aura une politique structurelle en ce sens-là, parce qu'on sait par exemple que les frais de personnel ne font qu'augmenter ne fut-ce que par des mécanismes d'indexation. Je ne dis pas qu'il faut une politique structurelle à 4,5 % mais une politique structurelle dans le domaine serait intéressante.

À côté de cela une autre bonne nouvelle, pour la première fois apparaît au budget une recette pour tout ce qui touche aux infractions urbanistiques. Je pense donc que c'est un combat à mener de pouvoir chasser entre autres les marchands de sommeil et autres personnes qui font des infractions urbanistiques et qui nuisent à la qualité de notre commune. À côté de cela d'autres éléments où la commune ne se donne pas les moyens, à l'ordinaire. Par exemple nous parlions des infractions urbanistiques : c'est très bien de vouloir avoir des recettes par rapport à cela, mais pouvoir les obtenir, et surtout pour notre idée de faire changer les choses, il faudra avoir les moyens en matière de personnel. Je pense que la commune devrait se donner les moyens à ce niveau-là d'augmenter sa masse salariale. Même chose sur les logements inoccupés, sur la politique RH de la commune, la rénovation urbaine, etc.

Paradoxalement si je passe sur l'extraordinaire, je suis assez inquiet, notamment quand on voit les commentaires de Monsieur THILL par rapport à la balise d'emprunts et aux capacités d'emprunts ; qu'en 2022 toutes ces capacités seront épuisées... ça veut dire que toute la 2^{ème} partie de la législature nous ne pourrons plus proposer de nouveaux projets que le Collège aura déjà mis l'argent sur tous les projets qui peuvent avoir lieu sur les 6 années de la législature. Je m'inquiète même qu'avec l'augmentation du coût de certains projets, je pense notamment place Léopold où on est aujourd'hui à 14,5 millions, certains projets qui sont aujourd'hui au budget seraient racrapotés à l'avenir et c'est vraiment très inquiétant. Il y a déjà un petit temps vu qu'il était dans les premiers à intervenir sur le budget, Monsieur WALTZING évoquait que lui ne faisait pas partie des nostalgiques qui s'opposent à la bétonisation... si s'opposer à la bétonisation c'est être nostalgique, alors c'est avec un grand plaisir que je suis nostalgique, même si je n'ai pas l'habitude de me catégoriser de la sorte. Bien entendu sur le P+R nous ferons le maximum pour que les choses puissent avancer, et d'ailleurs on a pu voir récemment dans la presse que les choses ne sont peut-être pas de si mauvais augures que ce qu'on a pu voir dans le passé.

Pour toutes ces raisons et d'autres commentaires, entre autres ceux que ma collègue Madame WAGNER a pu établir, le groupe ECOLO+ s'abstiendra sur le budget ordinaire... Même si on estime qu'il y a des manquements à celui-ci, ça reste le budget qui permet de payer les fonctionnaires et de faire tourner la commune. Il est donc nécessaire d'avancer, mais nous voterons contre le budget extraordinaire.

Monsieur MAGNUS – Pour le CPAS, il est vrai que ça fait des années que vous nous demandez une augmentation. Je vous ai toujours dit que nous allions procéder à une augmentation lorsque le CPAS le demanderait. Cette année le CPAS a demandé 4,5 %, nous avons donc payé 4,5 %. Nous tenons donc notre parole.

Vous nous dites que le budget est en boni de plusieurs millions... S'il-vous-plait, Monsieur GAUDRON, demandez éventuellement à Monsieur THILL un petit cours sur le budget d'une commune. Il ne faut pas confondre l'exercice propre ! C'est le boni global qui augmente heureusement encore un peu. C'est le travail de plusieurs années ! Vous seriez aux finances communales vous iriez dépenser ce travail qui a été fait pendant plusieurs années en une année ?! J'espère que vous ne serez jamais à la tête des finances de notre commune sinon je plains nos citoyens qui devront faire face par la suite à des augmentations d'impôts très importants.

Monsieur GAUDRON - Vous ne pouvez pas dire ça, Monsieur le Bourgmestre. Ce qui compte c'est le résultat budgétaire de notre commune. C'est d'une mauvaise foi crasse !

Monsieur MAGNUS - En ce qui concerne les balises, nous avons répondu tout-à-l'heure à Madame WAGNER, je ne vais pas revenir dessus. C'est d'ailleurs pour vous expliquer encore une fois ce qu'étaient des emprunts – balise, hors balise, à la demande et automatiques - que j'ai pris ¼ d'heure pour réexpliquer cela en début de séance.

Quant au problème du parking sur lequel vous revenez, je vous ai déjà dit, je l'ai répété et je le répète à chaque fois, que c'est un investissement, que ça rapporte de l'argent et que ces travaux, que ce soit sur la place ou sur le parking, sont hors balise et je l'ai déjà dit la dernière fois. Mais vous vous obstinez à ne pas vouloir le comprendre.

Monsieur SAINLEZ –Par rapport au budget extraordinaire, je ne vois pas la maison de village de Bonnert dedans... Je suppose donc que c'est parce que la liquidation budgétaire se fera en décembre, mais je voudrais en être certain.

Monsieur MAGNUS – C'est la réponse.

Monsieur SAINLEZ - Cher(e)s collègues du conseil, cette année aura été des plus imprévisibles et la prochaine risque de l'être tout autant. Les besoins de solidarité touchent tant de secteurs et – dans le même temps – la crise Covid n'aura pas épargné les communes.

Qu'ils soient tantôt reconnus « essentiels » ou non, notre devoir est évidemment de faire notre possible pour les aider selon nos prérogatives. Aides sociales, aides aux indépendants, au secteur culturel, au secteur associatif et à tant d'autres. Par exemple, l'augmentation de la dotation communale au CPAS et, dans une autre mesure, les budgets supplémentaires dégagés pour l'Abri de Nuit sont absolument essentiels.

Oui, ici le mot « essentiel » prend tout son sens.

Il y a un besoin « essentiel » de continuer à soutenir financièrement, pratiquement, les indépendants touchés de plein fouet, le secteur associatif qui ne peut plus rien organiser (clubs sportifs, comités de nos villages, associations de solidarité, groupes de musique, de théâtre, chorales, folkloriques), le secteur culturel, subventionné ou non, qui est aujourd'hui à l'agonie – n'ayons pas peur des mots ! Je suis pour les chèques commerce et j'aimerais un jour parler des chèques culture... Nous ne pourrons pas tout faire je vous l'accorde, mais la trajectoire budgétaire de notre Ville est solide et maîtrisée. Je n'ai personnellement pas peur des remarques sur l'augmentation de la charge de la dette, qui est tout à fait maîtrisée si l'on regarde depuis 2014, la trajectoire a même diminué entretemps ; et les bonnes nouvelles venant des fonds des communes et des frontaliers doivent nous permettre de voir cette prochaine année avec détermination.

Nous devons évidemment continuer à investir, avec ambition, dans nos écoles, crèches, bâtiments, voiries, parcs, ... Des décisions de premier plan devront être prises en 2021 – elles ne sont pas non

plus toutes dans le budget - et la recherche de subsides sera encore et toujours une mission du même ordre.

Pour le budget des investissements, je n'ai pas envie de parler d'euros, je vais parler d'une autre notion parce que j'ai été un peu marqué récemment par une communication sur le budget UREBA exceptionnel de la part du groupe ECOLO+ qui se réjouissait du budget UREBA exceptionnel de la part du Gouvernement wallon. Et ils ont bien raison. Mais ils ne mentionnent même pas les services de la ville dans son mot. Permettez-moi de focaliser davantage mon propos sur une thématique qui m'est également chère, à vous toutes et tous aussi je le sais, c'est-à-dire la rénovation énergétique de nos bâtiments. Nous comptabilisons aujourd'hui ce budget en Euros, mais nous ne devons pas perdre de vue qu'une comptabilité essentielle - pour aujourd'hui et pour l'ensemble de notre futur - est celle des KWh économisés et par conséquent des tonnes de CO2 évitées. Evitées, non pas avec des mots, non, mais avec des résultats. Combien de discours grandiloquents nous pouvons entendre aujourd'hui à ce sujet, de périphrases trop souvent bateaux, des intentions sans programme précis derrière, aussi des stratégies pour le futur qui peuvent prêter à sourire, tant le dogmatisme des uns ne permet pas toujours l'écoute des autres.

Soit, l'important pour Arlon est d'apporter sa pierre à l'édifice, de maîtriser au mieux ce budget énergie et de développer des projets porteurs. Depuis plus de quinze années, un nombre conséquent de dossiers de rénovation énergétiques sont succédés au rythme des crédits dégagés à l'extraordinaire. Des travaux d'isolation des bâtiments, de remplacement de chaudières, travaux sur la régulation, des ventilations avec récupération de chaleur, aussi des extensions et rénovation en basse énergie. Un travail conséquent mené avec méthode pour des résultats impressionnants. En effet, sur ces quinze dernières années, il s'agit d'une diminution d'un tiers des émissions de CO2 liées au chauffage de nos bâtiments ! Près de la moitié de cet effort concerne nos écoles communales, plus de 15% notre administration (Hôtel de Ville et département technique) et près de 20% pour la caserne Léopold. Les principaux travaux énergétiques réalisés permettent une économie de près de 3 millions de KWh par an (soit 42 millions KWh économisés depuis 2005 !), ce qui équivaut à près de 1000 Tonnes de CO2 évitées par an pour nos besoins en chauffage (plus de 13.000 tonnes évitées en 15 ans). L'équivalent des besoins en chauffage (gaz) de près de 2000 ménages sur la même période. Aux prix actuels du gaz, c'est aussi une économie annuelle de plus de 160.000 € au budget ordinaire !

La direction prise est la bonne et les efforts doivent bien évidemment se poursuivre. Le budget extraordinaire 2021 n'y dérogera pas, avec 2.7 millions de travaux nouvellement budgétés qui touchent à l'énergie au sens large (isolation, audit, toitures, éclairage), dont 632.000 € de travaux (pour nos écoles) dans le cadre des programmes UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments).

Si nous remercions évidemment le GW pour ce programme UREBA exceptionnel (celui-ci a démarré en 2018), nous ne manquerons pas (nous) de tirer notre chapeau aujourd'hui aux porteurs de ces dossiers, aux collègues successifs, aux échevins des travaux et de l'énergie, particulièrement à notre département technique, dont son directeur f.f. Monsieur REVEMONT, véritables chevilles ouvrières de cette rénovation énergétique. D'autres projets suivront, dont nous discuterons dans le cadre de la présentation du plan communal énergie/climat, véritable bouillon de cultures d'idées. Dans ce domaine et dans tant d'autres, essentiels, l'investissement communal est plus que jamais indispensable.

Monsieur MAGNUS- Merci d'avoir réinsisté sur l'énergie. Je voudrais simplement rappeler s'il y a encore quelques citoyens qui nous entendent, que les chèques shopping sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021, ainsi que les chèques commerce pour ceux qui en avaient achetés.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide par 18 voix pour et 9 abstentions (Monsieur EVEN, Monsieur TRIFFAUX, Madame SCHMIT, Mme CHAMPLUVIER, MM. LAQLII, GAUDRON, Mme WAGNER, MM. LAMBERT, ROBERT) décide d'approuver le service à l'ordinaire;

Par 18 voix pour et 9 voix contre (Monsieur EVEN, Monsieur TRIFFAUX, Madame SCHMIT, Mme CHAMPLUVIER, MM. LAQLII, GAUDRON, Mme WAGNER, MM. LAMBERT, ROBERT) décide d'approuver le service à l'extraordinaire.

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2021 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	55.492.410,49	12.308.215,15
Dépenses exercice proprement dit	55.444.880,76	13.116.615,15
Boni / Mali exercice proprement dit	47.529,73	-808.400,00
Recettes exercices antérieurs	5.550.735,13	31.426.076,79
Dépenses exercices antérieurs	125.500,00	33.691.748,37
Prélèvements en recettes	0,00	6.135.149,33
Prélèvements en dépenses	0,00	0,00
Recettes globales	61.043.145,62	49.869.441,27
Dépenses globales	55.570.380,76	46.808.363,52
Boni / Mali global	5.472.764,86	3.061.077,75

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	60.253.456,96	149.429,12	185.804,48	60.217.081,60
Prévisions des dépenses globales	54.709.012,76	0,00	42.266,29	54.666.346,47
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	5.544.444,20	149.429,12	143.138,19	5.550.735,13

2.2. Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
--------------------------------	-------------------------------	-------------------------	-------------------------	--------------------------------

Prévisions des recettes globales	49.567.974,87	7.500,00	17.705.098,50	31.870.376,37
Prévisions des dépenses globales	46.506.897,12	7.500,00	17.705.098,50	28.809.298,62
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	3.061.077,75	0,00	0,00	3.061.077,75

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

CPAS	3.506.968,00	17 décembre 2020
Fabriques d'église		
Fabrique d'église Saint-Donat	103.908,33€	24 septembre 2020
Fabrique d'église Saint-Martin	112.455€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Fouches	13.136,88€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Sampont	10.048,13€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Barnich	8.659,63€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Sterpenich	9659,80€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Freylange	10.742,76€	24 septembre 2020
Fabrique d'église d'Udange	10.059,44€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Stockem	18.815,27€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Heinsch	16.293,90€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Viville	8.560€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Toernich	8.050,17€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Bonnert	5.991,30€	15 octobre 2020
Fabrique d'église de Waltzing	18.539,69€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Guirsch	11.517,60€	15 octobre 2020
Fabrique d'église d'Autelhaut	9.089,38€	24 septembre 2020
Fabrique d'église de Weyler	8.511,80€	24 septembre 2020
Consistoire Israélite	9.073,23€	24 septembre 2020
Culte Protestant Luthérien	18.760,76€	15 octobre 2020
Culte Protestant Evangélique	4.975,50€	Budget non voté
Communauté Laïque	95.000€	24 septembre 2020
Zone de police	3.365.716,00	17 décembre 2020
Zone de secours	1.385.350,66	17 décembre 2020
Autres (<i>préciser</i>)		

4. Budget participatif : oui (articles : 138/124-02 et 138/721-60/20211028)

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

13. FINANCES COMMUNALES - Dotation communale 2021 à la Zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

La dotation communale 2021 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGÉ est fixée au montant de 3.365.716,00 € sous l'article budgétaire 330/435-01 pour l'ordinaire.

La dotation communale 2021 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGÉ est fixée au montant de 330.000,00 € sous l'article budgétaire 330/635-01/20213002 pour l'extraordinaire pour l'acquisition de radars répressifs à installer sur le territoire communal d'ARLON.

La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

14. FINANCES COMMUNALES - Dotation communale 2021 à la Zone de secours Luxembourg.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

La dotation communale 2021 à la Zone de secours Luxembourg est fixée au montant de 1.385.350,66 € sous l'article budgétaire 351/435-01 du budget ordinaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg et au Directeur financier communal.

15. FINANCES COMMUNALES - Appel à projet Creashop – Octroi et liquidation de deux primes. Commerçants « La Focacceria » et « Crepote ».

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 6.000,00 euros (six mille euros) au candidat-commerçant « LA FOCACCERIA » à Rue Marché aux Légumes, 9 à 6700 Arlon ;
- D'octroyer une subvention de 6.000,00 euros (six mille euros) au candidat-commerçant « CREPOTE » Place du Docteur Hollenfeltz, 23;
- Que les subventions seront engagées sur l'article 520/332-02 du service ordinaire du budget de l'exercice 2020;
- D'autoriser la liquidation des subventions sous condition d'acceptation du dossier par la Région Wallonne.

16. FINANCES COMMUNALES - Remboursement de précomptes immobiliers à l'asbl Amanocclair pour l'année 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2020 à AMANOCLAIR ASBL, concernant uniquement les biens mis à disposition de la population pour un montant total de 2.863,27 € comme suit :

Demande initiale : 3.540,42 € comprenant :

- 1) Maison du cloître : 565,73€ non justifié.
- 2) Plaine de jeux à Clairefontaine : 83,29 € non justifié.
- 3) Bois à Clairefontaine : 4,33 € non justifié.
- 4) Salle de fêtes rue du cloître : 2.863,27€ justifié.
- 5) Bois à Clairefontaine : 23,80 € non justifié.

17. FINANCES COMMUNALES - Remboursement de précomptes immobiliers à l'asbl Association des œuvres paroissiales doyenné Arlon pour l'année 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2020 à l'Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL, concernant uniquement les biens mis à disposition de la population pour un montant total de 6.192,49€ comme suit :

- Salle Familia : 1.538,55€
- Salle le Pavillon : 1.686,56€
- Salle la Petite Bergère : 259,74€
- Verger Sterpenich : 0€

Demande initiale 22,82€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.

- Salle le Cercle St-Hubert : 1.875,68€

Demande initiale : 1.877,85€ comprenant :

- 1) Cercle Saint Hubert : 1875,68€ justifié.

- 2) Terrain à bâtir rue de Lottert : 2,17€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.

- Salle la Ruche : 831,96€

Demande initiale : 2.240,55€ comprenant :

- 1) Maison rue de la Caserne, 17(Salle La Ruche) : 831,96€ justifié.
- 2) Maison Rue de la Semois, 8 : 805,99€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.
- 3) Maison Rue Jean koch, 17 : 602.60€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.

18. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Musée d'Autelbas pour l'année 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2020 de l'asbl Musée d'Autelbas d'un montant de 208,85€.

19. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Royal Excelsior Football Club Fouches pour l'année 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2020 de l'asbl Royal Excelsior Football Club Fouches d'un montant de 2.434,19 €.

20. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Jeunesse Autelbas pour l'année 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2020 de l'asbl Jeunesse Autelbas d'un montant de 789,75€.

21. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention à l'asbl Cercle Européen Pierre Werner pour l'impression d'une brochure relative aux trois réunions avec les communes.

Monsieur MAGNUS – Nous souhaitons quand même continuer à les aider, d'autant plus que le montant de 250 € n'est pas important. C'est un mouvement de réflexion dans le cadre de notre région.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 250€ pour l'impression d'une brochure relative aux trois réunions avec les communes, au colloque d'Aubange et à la structure juridique du GBCT;
- Que la cotisation annuelle est engagée sur l'article 762/33203-02 (subsidés aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2020 ;
- D'autoriser la liquidation et ce dès réception des pièces justificatives pour un montant de 250€.

22. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention à la Maison des Jeunes pour des aménagements à l'ancien Hôtel du Nord.

Monsieur MAGNUS - On sait qu'ils l'occupent avec beaucoup d'intérêt et qu'il y a beaucoup de jeunes qui y vont.

Madame BLEROT – Pour le Café du Nord, les résultats sont supers car il y a eu une bonne fréquentation d'une quarantaine de jeunes tous les jours, avec des chouettes retours. A continuer lorsque la situation le permettra. Je voulais juste dire un petit mot par rapport à la situation des jeunes pendant cette crise.

Pour information les jeunes de la commune, de 12 à 20 ans, y sont au nombre de 3.356, et notre Maison des Jeunes se compose d'une équipe de 5 animateurs. C'est très compliqué pour eux pour le moment parce qu'ils ne peuvent plus du tout faire des activités avec les plus de 13 ans. Ils organisent un soutien continu de manière virtuelle ou en individuel en extérieur avec un jeune à la fois, parce qu'il y a des jeunes qui sont vraiment dans des situations extrêmement complexes, comme le soulignait tout-à-l'heure Monsieur KIAME. Le sentiment de solitude est très présent chez eux aussi, donc ils viennent de réaliser une enquête auprès des jeunes, et les mots qui ressortent le plus sont 'ennui', 'tristesse', 'peur'... ils sont pessimistes face à la situation. 50 % des jeunes interrogés constatent que les relations intrafamiliales sont difficiles, que leurs parents sont stressés et que ça a impact très fort sur eux ; 62 % des jeunes déclarent commencer à prendre de mauvaises habitudes, avec une augmentation des consommations de substances (alcool, tabac, drogues douces) ; 81 %

d'entre eux nous ont déclaré respecter les règles sanitaires ; 81 % de ceux qui sont scolarisés ont fait part d'un grand stress colère, d'une grande pression avec des mots 'j'ai abandonné', 'j'ai l'impression de vivre la même journée en boucle', ...

Il faut peut-être insister sur notre responsabilité de reconnaître leurs difficultés, d'être à leur écoute et de les soutenir du mieux que nous pouvons à travers cette crise qui les prive de liens essentiels.

Monsieur MAGNUS – Je ne voudrais pas manquer à mes devoirs, par correction vis-à-vis du groupe ECOLO+, puisqu'on a dit que je ne respectais pas leur travail, de voir si vous vouliez que l'on revienne encore sur votre point ou si vous estimez qu'il a été traité tout-à-l'heure, même si ce n'est peut-être pas comme vous le souhaitiez ?

Monsieur GAUDRON - Ça a été traité donc ce n'est pas la peine de revenir dessus. Merci pour la question.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 500€ à la Maison des jeunes à la maison des jeunes pour aménager l'espace accueil à l'ancien hôtel du nord;
- Que la subvention est engagée sur l'article 76103/332-02 (subside maison des jeunes), du service ordinaire du budget de l'exercice 2020;
- D'autoriser la liquidation et ce dès réception des pièces justificatives pour un montant de 500€.

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 23 heures et 55 minutes.

+ + +